Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8270761
Centre d'intérêt: 260

Darveau, Alphonse.

Dossier scolarité prolongée : document de travail : [première partie] / Alphonse Darveau. -- Montréal : Commission des écoles catholiques de Montréal, Réseau des écoles spéciales, 1980.
172, [34] f. ; 28 cm.

Bibliogr.: f. [174]. Notes bibliogr. au bas des p.

Cote Dewey: 371.9'09714/D227d Cote LC: LC/3984.2/.03

Descripteur(s): *Education spéciale *Handicapé *Intégration scolaire *Intégration sociale *Travail *Questionnaire *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Centre Sainte-Anastasie (Montréal, Québec) *Centre Baril (Montréal, Québec) *Ecole Joseph-Charbonneau (Montréal, Québec) *Pavillon Charleroi-Boyer (Montréal, Québec) *Hôpital Rivière-des-Prairies (Montréal, Québec)

Identificateur(s) de sujet: *Scolarité prolongée

Première partie du **Dossier** constitué pour donner suite à la loi no 9 (1978) qui oblige les commissions scolaires à fournir aux handicapés de seize à 21 ans qui en ont besoin le complément de formation facilitant leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Ce premier volet porte sur la formation et l'intégration au travail de l'handicapé. Il traite: 1. de la situation des écoles de la CECM touchées par la loi no 9; 2. de la situation actuelle du marché du travail en milieu protégé et en milieu public; 3. de la situation désirée pour les élèves de ces écoles en ce qui concerne leur intégration au marché du travail; 4. de la détermination d'objectifs et de plans d'action permettant de concrétiser leur intégration au travail.

L'étude a été menée à l'aide de la méthode SGRE (Système de gestion des ressources éducatives); on a retenu trois étapes de la composante "planification" de ce système, soit l'analyse de la situation (en 1979-1980), la détermination des objectifs et l'élaboration des plans d'action. Des questionnaires (reproduits en annexe) ont été envoyés aux écoles (personnel, enseignants, parents) et aux organismes touchés par le projet. Le document étudie la situation de l'intégration dans les établissements suivants: le Centre Sainte-Anastasie, le Centre Baril, l'école Joseph-Charbonneau, le pavillon Charleroi-Boyer et l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

Les recommandations suivantes sont formulées: 1. que le programme de formation pour le travail en ce qui regarde le déficient moyen commence dès l'âge de seize ans; 2. que l'école permette à l'élève de vivre des périodes de situation de travail les plus réelles possibles avant d'accéder aux stages en milieu de travail protégé; 3. que les employeurs, les syndicats et les comités paritaires soient sensibilisés

au droit qu'ont ces jeunes au travail en industrie; 4. que les autorités de l'Hôpital Rivière-des-Prairies acceptent de considérer une intégration de leurs élèves actuellement en scolarité prolongée à une école de la C.E.C.M.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Notice(s) connexe(s): 8270762
Auteur de l'analyse: jr

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL
RESEAU DES ECOLES SEPCIALES

E D U Q 8270761

DOSSIER SCOLARITE PROLONGEE

C.E.C.M.
Réseau des écoles spéciales
septembre 1980

Document de travail

Alphonse Darveau

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

RESEAU DES ECOLES SEPCIALES

DOSSIER SCOLARITE PROLONGEE

C.E.C.M.
Réseau des écoles spéciales
septembre 1980

Document de travail

Alphonse Darveau

cecm
Réseau des écoles spéciales

Date 1980/09/09

AUX: DIRECTEUR DU RESEAU DES ECOLES SPECIALES
DIRECTEURS D'ECOLE DU R.E.S.
CONSEILLERS DU R.E.S.

DE: Mme Nicole Ranger-Darocher

Objet: Etude et Plan d'action relatifs à la scolarité prolongée au Réseau des écoles spéciales

Il me fait plaisir de vous transmettre l'étude et le plan d'action relatifs à la scolarité prolongée. Cette recherche a été réalisée par monsieur Alphonse Darveau avec votre support et votre collaboration. Je puis dire que vous avez grandement participé et je vous en remercie.

Certaines pistes de réflexions et des orientations se dégagent de l'expérience du développement de la scolarité prolongée au Réseau des écoles spéciales et au cours des prochaines années, il sera nécessaire de mettre l'accent:

. sur la concertation et la coordination à tous les niveaux: écoles, services, milieu de travail, ministères;

. sur le développement de programmes qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet, qu'ils utilisent le mi-temps pédagogique ou le mi-temps travail ou stage;

. sur l'approche personnalisée et individualisée;

. et enfin sur l'adaptation du jeune à un travail.

Il faudra également se pencher sur les cas sévères qui ne pourront accéder au marché du travail et ce, même en ateliers protégés. Le placement des étudiants en milieu protégé ou en milieu de travail continuera à nous préoccuper et nous devrons investir du temps afin de trouver des solutions acceptables pour nos jeunes. La formule stage en milieu de travail protégé est à développer et celle en industrie est à intensifier.

.../2

Comme vous pouvez le constater, le travail est immense, le personnel du R.E.S. est peu nombreux mais je crois qu'avec l'engagement de tous nous serons capables de continuer l'action entreprise.

Je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs et l'assurance de mon entière collaboration.

BONNE LECTURE !

Nicole Ranger-Durocher
Directeur de la programmation
Réseau des écoles spéciales

NRD/fd
pièces jointes

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	1
Projet de loi no 9	2
La clientèle touchée	3
Procédures de travail	5
PREMIERE PARTIE	9
Etude de la situation concernant la formation et l'intégration de la personne handicapée au travail	9
CHAPITRE I	12
La situation actuelle au Centre Ste-Anastasie concernant la clientèle, la formation, le placement et l'évaluation de l'intégration au travail de la personne handicapée en scolarité prolongée	12
INTRODUCTION	13
1.1 Etude de la clientèle du Centre Ste-Anastasie	14
1.1.1 Le dénombrement	14
1.1.2 Les aptitudes de cette clientèle	16
1.2 Etude de la formation donnée aux élèves du Centre Ste-Anastasie en vue de leur intégration au monde du travail	19
1.2.1 La formation générale	20
1.2.2 La formation professionnelle	21

1.3 Etude de l'organisation du placement des élèves du Centre Ste-Anastasie au monde du travail 23

1.3.1 L'organisation 23

1.3.2 Le personnel impliqué 24

1.4 L'évaluation de la situation d'intégration au monde du travail des élèves du Centre Ste-Anastasie 25

1.4.1 La situation à l'école 25

CHAPITRE II 27

La situation actuelle du travail en milieu protégé pour personnes handicapées physiquement et mentalement 27

INTRODUCTION 28

2.1 Etude de la situation actuelle dans les Centres de réadaptation pour adultes (C.R.A.) 29

2.1.1 Définition et clientèle 29

2.1.2 Critères d'admission 30

2.1.3 La situation d'embauche 32

2.1.4 L'évaluation de la situation dans les C.R.A. 35

2.2 Etude de la situation actuelle dans les Centres de travail adapté (C.T.A.) 36

2.2.1 Définition et clientèle 36

2.2.2 Critères d'admission 38

2.2.3 La situation d'embauche 39

2.2.4 L'évaluation de la situation dans les C.T.A. 40

CHAPITRE III 42

La situation désirée pour les élèves du Centre Ste-Anastasie concernant l'intégration au travail 42

INTRODUCTION 43

3.1 La situation désirée quant à la formation de l'élève débile moyen 44

3.2 La situation désirée quant à une collaboration école-centre de réadaptation 45

3.3 La situation désirée quant à l'organisation de stages avec les Centres de réadaptation 46

3.4 La situation désirée quant à l'embauche du travail en milieu protégé 47

3.5 La situation désirée en ce qui concerne les cas spéciaux 48

CONCLUSION 49

RECOMMANDATIONS 51

CHAPITRE IV 53

La situation actuelle au Centre Baril concernant la clientèle, la formation, le placement et l'évaluation de l'intégration au travail de la personne handicapée en scolarité prolongée 53

INTRODUCTION 54

4.1 Etude de la clientèle du Centre Baril 55

4.1.1 Le dénombrement 55

4.1.2 Les aptitudes de cette clientèle 57

4.1.2.1 en vue de l'industrie 57

4.1.2.2 en vue du milieu protégé 59

4.1.3 Les multihandicapés 60

4.2 Etude de la formation donnée aux élèves du Centre Baril en vue de leur intégration au monde du travail 61

4.2.1 Les objectifs du Centre 61

4.2.2 La formation générale 62

4.2.3 La formation professionnelle 63

4.2.4 La formation industrielle par les stages 64

4.3 Etude de la situation de placement des élèves du Centre Baril au monde du travail 65

4.3.1 Le placement en stage dans l'industrie 65

4.3.2 L'embauche dans l'industrie 66

4.3.3 L'embauche dans les Centres de réadaptation 69

4.4 L'évaluation de la situation d'intégration au monde du travail des élèves du Centre Baril 70

4.4.1 La situation à l'école 70

CHAPITRE V 72

La situation actuelle du travail en industrie en regard de l'intégration de l'élève handicapé du Centre Baril 72

INTRODUCTION 73

5.1 L'étude de la main-d'oeuvre dans l'entreprise 74

5.1.1 Les entreprises favorables 74

5.1.2 Les entreprises non favorables 75

5.2 Les conditions d'emploi dans l'industrie en regard des handicapés du Centre Baril 75

5.2.1 Les critères d'admission au stage 76

5.2.2 Les programmes gouvernementaux 76

5.2.3 Les centres de placement 77

5.3 L'évaluation de la situation en milieu industriel en regard de l'intégration de l'élève handicapé du Centre Baril 78

5.3.1 Les stages 78

5.3.2 L'embauche 78

5.3.3 La conservation d'emploi 79

CHAPITRE VI

La situation désirée pour les élèves du Centre Baril concernant l'intégration au travail 80

INTRODUCTION 81

6.1 La situation désirée concernant la formation 81

6.1.1 La formation générale désirée 81

6.1.2 La formation professionnelle désirée 82

6.1.3 La formation industrielle désirée 82

6.2 La situation désirée concernant la collaboration école-travail 83

6.2.1 En rapport avec la formation 83

6.2.2 En rapport avec les désengagements ou renvois 84

6.3 La situation désirée concernant l'embauche 85

6.3.1 En industrie 85

6.3.2 Dans les Centres de réadaptation 85

6.3.3 Pour les multihandicapés 86

CONCLUSION 87

RECOMMANDATIONS 89

CHAPITRE VII 91

La situation actuelle au Pavillon Charleroi-Boyer concernant la clientèle, la formation et l'évaluation de l'intégration au travail pour les élèves en scolarisation à l'interne 91

INTRODUCTION 92

7.1 Etude de la clientèle du Pavillon Charleroi-Boyer en scolarisation à l'interne 93

7.1.1 Le dénombrement 93

7.1.2 Les aptitudes de cette clientèle 94

7.2 Etude de la formation donnée aux élèves du Pavillon Charleroi-Boyer en scolarisation à l'interne en vue de leur intégration au monde du travail en milieu protégé 95

7.2.1 Les objectifs 95

7.2.2 Le programme 96

7.2.3 Les horaires 97

7.2.4 La formation professionnelle 97

7.3 L'évaluation de la situation au Pavillon Charleroi-Boyer concernant l'intégration au monde du travail 98

7.3.1 La situation au Pavillon 98

CHAPITRE VIII 99

La situation désirée pour les élèves du Pavillon Charleroi-Boyer scolarisés à l'interne concernant leur intégration au monde du travail 99

INTRODUCTION 100

8.1 La situation désirée pour les élèves du Pavillon Charleroi-Boyer en scolarisation interne en rapport avec leur formation professionnelle 101

8.2 La situation désirée pour les élèves du Pavillon Charleroi-Boyer en scolarisation interne en rapport avec leur intégration scolaire 101

8.3 La situation désirée pour les élèves du Pavillon Charleroi-Boyer en scolarisation interne en rapport avec leur intégration au travail en milieu protégé 103

CONCLUSION 104

RECOMMANDATIONS 105

CHAPITRE IX 106

La situation actuelle à l'Hôpital Rivière-des-Prairies concernant la clientèle, la formation, le placement et l'évaluation de l'intégration au travail pour les élèves en scolarisation à l'interne 106

INTRODUCTION 107

9.1 Etude de la clientèle de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation à l'interne 108

9.1.1 Le dénombrement 108

9.1.2 Les aptitudes de cette clientèle 110

9.2 Etude de la formation donnée aux élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation à l'interne en vue de leur intégration au monde du travail 111

9.2.1 Les objectifs 111

9.2.2 Le programme 112

9.2.3 La formation professionnelle 113

9.3 Etude de la situation de placement des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies au monde du travail 113

9.3.1 Le placement 113

9.4 L'évaluation de la situation d'intégration au monde du travail pour les élèves scolarisés à l'interne à l'Hôpital Rivière-des-Prairies 114

9.4.1 La situation à l'Hôpital 114

CHAPITRE X 116

La situation actuelle du travail aux ateliers spécialisés de l'Hôpital Rivière-des-Prairies 116

INTRODUCTION 117

10.1 Etude de la situation actuelle dans le "Service des ateliers" de l'Hôpital Rivière-des-Prairies 117

10.1.1 La clientèle 118

10.1.2 L'admission 119

10.1.3 Le placement 119

10.1.4 La situation désirée 120

CHAPITRE XI 121

La situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies scolarisés à l'interne concernant leur intégration au monde du travail 121

INTRODUCTION 122

11.1 La situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation à l'interne en rapport avec leur formation professionnelle 122

11.2 La situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation à l'interne en rapport avec leur intégration scolaire 124

11.3 La situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation à l'interne en rapport avec leur intégration au travail 125

CONCLUSION 126

RECOMMANDATIONS 128

CHAPITRE XII 130

La situation actuelle à l'école Joseph-Charbonneau concernant la clientèle, la formation, le placement et l'évaluation de l'intégration au travail de la personne handicapée en scolarité prolongée 130

INTRODUCTION 131

12.1 Etude de la clientèle de l'école Joseph-Charbonneau 132

12.1.1 Le dénombrement 133

12.1.2 Les aptitudes de la clientèle 137

12.2 Etude de la formation donnée aux élèves de l'école Joseph-Charbonneau en vue de leur intégration au monde du travail 144

12.2.1 L'objectif global de formation 144

12.2.2 La formation académique 145

12.2.3 La formation professionnelle 146

12.2.4 La formation occupationnelle 147

12.2.5 La formation industrielle par le stage 147

12.3 Etude de l'organisation du placement des élèves de l'école Joseph-Charbonneau au monde du travail 149

12.3.1 L'organisation 149

12.3.2 Le placement 150

12.4 L'évaluation de la situation d'intégration au monde du travail des élèves de Joseph-Charbonneau 152

12.4.1 La situation à l'école 153

CHAPITRE XIII 154

La situation actuelle au monde du travail en regard de l'intégration de la personne handicapée physique de l'école Joseph-Charbonneau 154

INTRODUCTION 155

13.1 Dans l'industrie 155

13.2 Dans le milieu du travail protégé 156

13.3 L'évaluation de la situation 157

CHAPITRE XIV 158

La situation désirée pour les élèves de l'école Joseph- Charbonneau concernant leur intégration au monde du travail 158

INTRODUCTION 159

14.1 La situation désirée concernant la formation des élèves 160

14.1.1 Par les ateliers de l'école 160

14.1.2 Par les stages à l'école 161

14.1.3 Par les stages à l'extérieur 162

14.2 La situation désirée concernant l'embauche 163

14.2.1 En industrie 163

14.2.2 En milieu de travail protégé 164

14.3 Le plan d'avenir des étudiants 165

14.3.1 Pour les élèves du professionnel 165

14.3.2 Pour les élèves de l'académique 166

14.3.3 Pour les élèves de l'occupationnel 167

CONCLUSION 169

RECOMMANDATIONS 171

REMERCIEMENTS

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE I

Plan de travail

ANNEXE II

Questionnaire aux parents et employeurs

ANNEXE III

Critères d'admission en Centre de Réadaptation pour adultes

ANNEXE IV

Critères d'admission en Centre de travail adapté

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Clientèle du Centre Ste-Anastasie au 30 septembre 1979

Tableau 2: Aptitudes des élèves du Centre Ste-Anastasie à une intégration au travail pour les années 1979-80 à 1981-82

Tableau 3: Elèves du Centre Ste-Anastasie considérés inaptes à une intégration au travail au 30 septembre 1980

Tableau 4: Placement des élèves du Centre Ste-Anastasie depuis l'année 1977-78

Tableau 5: Situation de l'embauche dans les C.R.A. en date du 28 janvier 1980

Tableau 6: Répartition des élèves du Centre Baril pour l'année 1979-80

Tableau 7: Répartition des élèves de 18 ans à 21 ans du Centre Baril en regard de leur possibilité d'intégration au travail en industrie

Tableau 8: Répartition des élèves du Centre Baril considérés comme devant être inscrits dans un centre de réadaptation

Tableau 9: Résumé de la situation de placement au Centre Baril en date du 15 janvier 1980

Tableau 10: L'embauche des élèves du Centre Baril pour les années 1976-1977 à 1978-79

Tableau 11: Répartition de la clientèle du Pavillon Charleroi-Boyer scolarisée à l'interne

Tableau 12: Répartition de la clientèle de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation prolongée à l'interne

Tableau 13: Répartition des travailleurs aux ateliers spécialisés de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en date du 15 mars 1980

Tableau 14: La clientèle de l'école Joseph-Charbonneau en date du 23 janvier 1980 (âges au 30 septembre 1980)

Tableau 15: La clientèle de l'école Joseph-Charbonneau dont l'âge varie de 17 à 21 ans, répartie selon les lieux de résidence

Tableau 16: La clientèle de l'école Joseph-Charbonneau dont l'âge varie de 17 à 21 ans répartie selon leur lieu de résidence et selon leur sexe

Tableau 17: La clientèle de l'école Joseph-Charbonneau en rapport avec les cours donnés, en date du 23 janvier 1980 répartie selon le sexe et l'âge

Tableau 18: Aptitudes des élèves de 17 ans à 21 ans du cours professionnel de l'école Joseph-Charbonneau en date du 15 avril 1980 en regard de leur intégration au travail

Tableau 19: Aptitudes des élèves de 17 ans à 21 ans du cours académique de l'école Joseph-Charbonneau en date du 15 avril 1980 en regard de leur intégration au travail

Tableau 20: Aptitudes des élèves de 17 ans à 21 ans du cours occupationnel de l'école Joseph-Charbonneau en date du 15 avril 1980 en regard de leur intégration au travail

Tableau 21: Aptitudes des élèves de 17 ans à 21 ans de l'école Joseph-Charbonneau en date du 15 avril 1980 en regard de leur intégration au travail

Tableau 22: Situation des stages exécutés à l'intérieur de l'école par les élèves de Joseph-Charbonneau en date du 18 juin 1980

Tableau 23: Milieu de travail désiré par les élèves du secteur professionnel de Joseph-Charbonneau

Tableau 24: Milieu de travail désiré par les élèves du secteur académique de Joseph-Charbonneau

Tableau 25: Milieu de travail désiré par les élèves du secteur occupationnel de Joseph-Charbonneau

INTRODUCTION

LOI N° 9

Le projet de loi no 9 intitulé "Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées " sanctionné à l'Assemblée Nationale du Québec le 23 juin 1978 fait mention, par son article no 95 d'une nouvelle responsabilité que les commissions scolaires devront dorénavant assumer.

Voyons ici le texte intégral:

> "Toute commission scolaire doit prendre les mesures nécessaires pour que soit admise aux cours reconnus et appropriés dont elle a besoin, une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (1978, chapitre VI) et qui a besoin d'un complément de formation générale et professionnelle afin de faciliter son intégration scolaire, professionnelle et sociale et ce, depuis la fin de l'année scolaire au cours de laquelle elle a atteint l'âge de 16 ans jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle elle atteint l'âge de 21 ans"[1]

Cet article 95 a donc pour effet d'obliger les commissions scolaires à prendre les mesures nécessaires pour admettre aux cours dont elles ont besoin les personnes handicapées de 16 à 21 ans qui ont besoin d'un complément de formation générale et professionnelle afin de faciliter leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

---

[1] Gouvernement du Québec, Projet de loi no 9 - "Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées", Assemblée Nationale du Québec, trente et unième Législature, troisième session - Sanctionné le 23 juin 1978. Page 33

Il serait bon ici de définir le terme "personne handicapée". L'article 1 du chapitre I de ce projet de loi no 9 à son alinéa "g" le fait d'une façon très explicite. Le texte est le suivant:

> "g)" "personne handicapée" ou " handicapé": toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap"[2]

Il est donc clairement établi que la clientèle concernée sera composée de personnes handicapées physiquement ou mentalement dont l'âge variera entre 16 et 21 ans et pour laquelle l'intégration scolaire, professionnelle et sociale nécessite un complément de formation générale et professionnelle.

LA CLIENTELE CONCERNEE

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal reçoit dans ses écoles nombre d'élèves touchés par ce projet de loi. Les écoles concernées pour l'année 1979-80 relèvent du Réseau des écoles spéciales du Service de l'adaptation scolaire.

Voyons ici la liste de ces écoles, les adresses correspondantes et les clientèles desservies.

ECOLES	CLIENTELES
Centre Ste-Anastasie 3655 St-Hubert	débilité mentale moyenne
Centre Baril 4140 rue Hochelaga	débilité mentale légère avec problèmes associés

2 Gouvernement du Québec, Projet de loi no 9 - "Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées", Assemblée Nationale du Québec, trente et unième législature, troisième session -Sanctionné le 23 juin 1978. Page 5

ECOLES	CLIENTELES
Ecole Joseph-Charbonneau 8200 rue Rousselot	handicapés physiques
Pavillon Charleroi-Boyer 4535 rue Charleroi Montréal-Nord	section débilité moyenne
Hôpital Rivière-des-Prairies 7070 boul. Perras	section débilité moyenne
Institut des Sourds de Mtl 7400 boul. St-Laurent	déficience auditive

La présente étude touche la clientèle de toutes ces écoles et se fera en tenant compte de certaines priorités mais aussi de certaines contraintes.

La priorité sera accordée au Centre Ste-Anastasie du fait que cette école est devenue essentiellement une école à scolarité prolongée depuis septembre 1978.

Le Centre Baril a dû depuis quelques années continuer la scolarisation de certains élèves après l'âge de 18 ans en raison de lacunes évidentes à leur formation, le projet est donc une priorité ici également.

L'école Joseph-Charbonneau est encore dans sa phase d'organisation: la direction, le personnel et la clientèle viennent d'entrer dans cette nouvelle école secondaire pour handicapés physiques; l'étude en sera quand même entreprise dès cette année.

Au Pavillon Charleroi-Boyer ainsi qu'à l'Hôpital Rivière-des-Prairies, la clientèle scolarisée à l'interne et touchée par le projet fait l'objet d'une étude depuis cette année seulement et le projet fera suite à cette étude.

A l'Institut des Sourds de Montréal la clientèle touchée se limite à deux élèves seulement cette année; l'étude sera donc reprise dans une deuxième étape, s'il y a lieu.

PROCEDURES DE TRAVAIL

Il a fallu penser au départ à se trouver une méthode de travail qui permettrait de recueillir systématiquement l'information pertinente, de se structurer afin de rencontrer les exigences d'une telle recherche et d'en arriver à des propositions concrètes et réalisables.

La méthode S.G.R.E. (Système de Gestion des Ressources Educatives)[3] répondait à nos attentes et nous permettait de rationaliser les opérations découlant de cette recherche; voyons la partie qui nous préoccupe et que nous retiendrons:

> "Le Système de Gestion des Ressources Educatives repose sur trois grandes composantes interreliées et interdépendantes soit la planification, l'exécution-contrôle et l'évaluation"
>
> "La première composante du Système de Gestion des Ressources Educatives, soit la planification, comprend les étapes suivantes:
>
> . Analyse de la situation
> . Détermination des objectifs
> . Elaboration des plans d'action
> . Budgétisation"
>
> "L'analyse de la situation permet de préciser, à partir des activités de la structure, la situation actuelle et la situation désirée de l'activité analysée".

[3] Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, Direction Générale de l'administration, Système de Gestion des Ressources Educatives, Fascicules 1 à 13 - février 1977.

" La détermination des objectifs consiste à établir les résultats visés par l'activité ainsi que les critères d'évaluation qui permettront de juger du degré d'atteinte de l'objectif au moment de l'évaluation".

" Une fois l'objectif formulé, il s'agit d'élaborer des plans d'action. Cette étape consiste à inventorier les moyens déjà en place, à rechercher à l'aide de techniques de créativité des nouveaux moyens d'action, à analyser l'ensemble de ces moyens et à retenir les moyens optimaux pour la réalisation de l'objectif" [4]

Nous avons donc élaboré à partir de cette première composante du système S.G.R.E. à savoir, la planification, notre plan de travail en 4 volets:

- intégration de la personne handicapée au travail
- intégration de la personne handicapée aux loisirs et services communautaires
- services résidentiels et intégration à la communauté
- intégration familiale et sociale (annexe I).

Chacun des volets a servi à faire pour chacune des écoles, l'analyse de la situation, la détermination des objectifs et l'élaboration des plans d'action.

L'opération budgétisation n'étant pas de notre ressort, nous l'avons laissée à ceux qui auront la fonction d'opérationaliser.

Ce plan de travail fut soumis à la table des directeurs des écoles concernées, aux conseillers pédagogiques du Réseau des écoles spéciales et au directeur du Réseau des écoles spéciales par le directeur de la programmation et/ou le représentant de la recherche, pour étude et approbation.

---

[4] Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, Direction Générale de l'administration, Système de Gestion des Ressources éducatives, Fascicule 3 pages 8 à 15.

Restait à atteindre et à impliquer les personnes les plus concernées par le projet, c'est-à-dire le personnel des écoles, les parents des élèves et les organismes qui pouvaient nous fournir les renseignements recherchés.

Un questionnaire fut élaboré à partir du plan de travail pour permettre la cueillette des données. Ce questionnaire essayait d'atteindre la clientèle des diverses écoles ainsi que les organismes touchés par le projet; il n'a pas reçu les réponses attendues dans chaque cas mais a permis d'établir des jalons à cette recherche de données. (annexe 2).

Dans les écoles une présentation du plan de travail a permis de sensibiliser tout le personnel à cette recherche. L'acceptation de certains professeurs à collaborer à cette recherche en utilisant le questionnaire préparé a rendu le milieu scolaire conscient de la situation actuelle dans chacune des écoles et facilité la verbalisation des attentes en vue de la situation désirée.

Les parents furent mis à contribution, d'abord par une sensibilisation à cette recherche par l'entremise du comité d'école puis par un appel à compléter la partie du questionnaire qui leur fut soumise.

Les organismes pouvant fournir des renseignements utiles furent sollicités pour une entrevue: plusieurs se firent un plaisir de collaborer. La rencontre du directeur, la visite d'un atelier, la réponse à un questionnaire, l'apport de suggestions ont permis d'aller chercher d'une part les renseignements devant servir à appuyer les avancés faits au niveau des écoles et d'autre part des connaissances sur ces organismes en vue d'une concertation et d'une coordination.

Le présent document essaiera de garder le plus fidèlement possible les divisions du plan de travail.

Nous aurons donc 4 parties correspondant aux 4 volets déjà mentionnés. Ces parties seront divisées en chapitres reflétant la situation actuelle pour chacune des écoles, la situation actuelle pour chacun des organismes, la situation désirée, la détermination des objectifs et l'élaboration des plans d'action.

Voyons donc " l'intégration de la personne handicapée au travail" dans cette première partie, en ce qui concerne les écoles Ste-Anastasie, Baril, Charleroi-Boyer , Hôpital Rivière-des-Prairies et Joseph-Charbonneau.

PREMIERE PARTIE

ETUDE DE LA SITUATION CONCERNANT LA FORMATION ET L'INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE AU TRAVAIL

Cette première partie cherchera à connaître:

- la situation actuelle des écoles touchées par le projet de loi no 9 en ce qui concerne l'intégration au travail
- la situation actuelle au marché du travail en milieu protégé et en milieu public pour cette clientèle
- la situation désirée pour les élèves de ces écoles concernant leur intégration au monde du travail
- la détermination d'objectifs permettant cette intégration au travail
- l'élaboration de plans d'action permettant de concrétiser cette intégration au travail.

Chacun de ces sujets sera traité dans un ou plusieurs chapitres; voyons ces chapitres:

Chapitre I: la situation actuelle au Centre Ste-Anastasie

Chapitre 2: la situation actuelle du travail en milieu protégé

Chapitre 3: la situation désirée pour les élèves du Centre Ste-Anastasie

Chapitre 4: la situation actuelle au Centre Baril

Chapitre 5: la situation actuelle du travail en milieu public

Chapitre 6: la situation désirée pour les élèves du Centre Baril

Chapitre 7: la situation actuelle au Pavillon Charleroi-Boyer

Chapitre 8: la situation désirée au Pavillon Charleroi-Boyer

Chapitre 9: la situation actuelle à l'Hôpital Rivière-des-Prairies

Chapitre 10: la situation actuelle du travail aux ateliers spécialisés de l'Hôpital Rivière-des-Prairies

Chapitre 11: la situation désirée à l'Hôpital Rivière-des-Prairies

Chapitre 12: la situation actuelle à l'école Joseph-Charbonneau

Chapitre 13: la situation actuelle du monde du travail en regard de l'intégration des élèves de Joseph-Charbonneau

Chapitre 14: la situation désirée pour les élèves de Joseph-Charbonneau

Nous terminerons cette première partie par:

- la détermination des objectifs
- l'élaboration des plans d'action.

CHAPITRE 1

LA SITUATION ACTUELLE AU CENTRE STE-ANASTASIE CONCERNANT LA CLIENTELE LA FORMATION, LE PLACEMENT ET L'EVALUATION DE L'INTEGRATION AU TRAVAIL DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE

La situation actuelle au centre Ste-Anastasie concernant l'intégration au travail de la personne handicapée en scolarité prolongée

INTRODUCTION

1.1 la clientèle du Centre Ste-Anastasie

1.2 la formation donnée par le centre

1.3 le placement en milieu de travail

1.4 l'évaluation de la situation de placement

Le Centre Ste-Anastasie est une école de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal faisant partie du Réseau des écoles spéciales du Service de l'adaptation.

Ell est présentement située à 155 est boul. St-Joseph et doit sous peu déménager à 3655 rue St-Hubert.

Depuis septembre 1978, cette école a la responsabilité de scolariser les déficients mentaux moyens âgés de 18 à 21 ans.

Depuis que sa vocation est l'enseignement aux élèves déficients mentaux débiles moyens de niveau secondaire, on s'est toujours préoccupé de l'avenir de ces jeunes.

Les parents ont toujours demandé pour eux un enseignement de qualité, un débouché sur le monde du travail, la sécurité de leur avenir.

La Commission scolaire et les autres organismes impliqués ont-ils répondu à leurs attentes ou si le projet de loi 9 vient combler un vide.

Les chapitres 1,2 et 3 essaieront d'y répondre.

SECTION 1.1

Etude de la clientèle du Centre Ste-Anastasie

- le dénombrement
- les aptitudes

1.1.1 Le dénombrement

La clientèle du Centre Ste-Anastasie se compose de jeunes déficients mentaux dont le handicap se situe au niveau de la débilité moyenne, c'est-à-dire dont les capacités intellectuelles peuvent être évaluées entre 25 et 50/55 de quotient intellectuel, dont les apprentissages scolaires portent sur l'autonomie, le développement du langage, et l'apprentissage de la lecture et qui, au niveau social, arrivent à s'intégrer dans des activités de base telles que l'utilisation du transport en commun, de services communautaires et de certains loisirs de groupe.

Au 30 septembre 1979, les élèves de ce centre se répartissaient selon un âge allant de 17 ans à plus de 21 ans, de sexe masculin comme de sexe féminin. (voir tableau I)

TABLEAU 1

Clientèle du centre Ste-Anastasie au 30 septembre 1979

Age	Masculin	Féminin	Total
17 ans	11	2	13
18 ans	12	14	26
19 ans	11	13	24
20 ans	11	10	21
21 ans	2	7	9
+ de 21 ans	1	0	1
TOTAL	48	46	94

Des 94 jeunes indiqués au Tableau I, la plupart proviennent du Centre St-Pierre-Apôtre, école faisant également partie du Réseau des écoles spéciales de la C.E.C.M. laquelle école possède une clientèle similaire au Centre Ste-Anastasie mais dont les âges varient de 5 ans à 18 ans.

L'analyse du tableau I laisse voir une population de 80 élèves de 18 ans à 21 ans, d'un élève de plus de 21 ans ainsi que de 13 élèves de 17 ans.

Les élèves de ce centre répondent au critère d'âge déterminé dans le projet de loi no 9 (16 ans à 21 ans).

En 1978-79 la clientèle du Centre inscrite pour une formation en scolarité prolongée avait un âge variant entre 18 ans et 21 ans.

En 1979-80, certains élèves de 17 ans (13 élèves) furent intégrés au Centre: l'école les considérait prêts à poursuivre le programme en vigueur.

Par contre, durant cette année 1979-80, on retrouve 10 élèves âgés de 21 ans ou plus. En effet, le Tableau I nous laisse voir 2 garçons et 7 filles ayant 21 ans au 30 septembre 1979 et un garçon ayant plus de 21 ans.

Le Tableau I ne laisse voir aucun élève de 16 ans. Ces élèves sont scolarisés au Centre St-Pierre-Apôtre. Le projet de loi prévoyant la scolarisation prolongée pour les élèves de 16 ans à 21 ans, il pourrait être envisagé une scolarisation de ces élèves de 16 ans au Centre Ste-Anastasie dans les années à venir.

1.1.2 Les aptitudes de cette clientèle

L'évaluation des jeunes en vue de leur intégration au monde du travail s'est faite à partir de la connaissance que les professeurs avaient de ce genre d'élèves et du fonctionnement de chacun en classe en tenant compte des objectifs du monde du travail en milieu protégé comme en milieu industriel.

De cette connaissance nous avons essayé d'établir pour cette année et les deux prochaines années quels sont les élèves aptes pour du travail en milieu protégé, soit dans un Centre de Réadaptation pour Adultes (C.R.A.) soit dans un Centre de Travail Adapté (C.T.A.) et même pour du travail en industrie (voir Tableau 2).

TABLEAU 2

Aptitude des élèves du Centre Ste-Anastasie
à une intégration au travail pour les
années 1979-80 à 1981-82

Année	Aptes pour CRA		Aptes pour CTA		Aptes pour industrie	
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.
1979-80	11	22	0	0	0	0
1980-81	15	17	0	0	0	0
1981-82	12	6	0	0	0	0
TOTAL	38	45	0	0	0	0

Le tableau 2 indique une possibilité d'intégration au travail en milieu protégé et plus particulièrement en Centre de Réadaptation pour Adultes (CRA) pour la fin de l'année 1979-80 de 33 jeunes soit 11 garçons et 22 filles.

L'année 1980-81 laisse voir une possibilité d'intégration en C.R.A. à la fin de l'année de 32 élèves en autant que les 33 jeunes mentionnés pour l'année 1979-80 ont tous été intégrés au monde du travail.

Pour l'année 1981-82 le nombre est moindre mais demeure très hypothétique du fait qu'il demeure conditionnel au placement antérieur, aux progrès des élèves ainsi qu'aux inscriptions non prévues.

Il est à remarquer qu'aucun élève n'est prévu pour un placement en Centre de Travail Adapté (C.T.A.) de même que pour une intégration en industrie parce que les élèves n'ont pas les capacités pour répondre aux critères d'admission de ces milieux. Il sera question de ces critères d'admission au Chapitre 2.

Si nous faisons le total des élèves aptes pour un C.R.A. pour les 3 années nous arrivons au nombre de 83 alors que l'inscription de l'école est de 94 élèves. Ces 11 élèves demeurent des cas douteux pour lesquels nous préférons donner une évaluation d'inaptitude pour les raisons mentionnées au tableau 3.

TABLEAU 3

Elèves du Centre Ste-Anastasie considérés inaptes
à une intégration au travail au 30 septembre 1980

Âge	nombre	considération majeure
21 ans	1	comportement perturbant
20 ans	3	cas de psychiatrie
	2	comportement perturbant
	2	communication nulle
	1	multihandicapé
19 ans	1	comportement perturbant
18 ans	1	comportement perturbant
TOTAL	11	

Nous remarquons dans ce tableau que la majorité des élèves inaptes pour un C.R.A., soit 8 sur 11, ont 20 ans au 30 septembre et qu'ils atteindront 21 ans au cours de l'année scolaire 1979-80.

Par contre, un élève a déjà 21 ans au 30 septembre 1979 et dépassera l'âge de la scolarisation prolongée pour l'année à venir.

SECTION 1.2

Etude de la formation donnée aux élèves du Centre Ste-Anastasie en vue de leur intégration au monde du travail.

. la formation générale

. la formation professionnelle

1.2.1 La formation générale

La connaissance du jeune débile moyen nous permet d'avancer que la formation qui lui revient doit le préparer à devenir le plus autonome possible, et le rendre apte à fonctionner dans le plus grand nombre de milieux de vie possibles: familial, résidentiel, communautaire, travail, loisirs.

Au primaire comme au secondaire, le programme vise le développement intégral du débile moyen par l'éducation et la connaissance de valeurs propres à son épanouissement.

Ce programme visant le développement intégral de l'élève tient compte des valeurs physiques, socio-affectives et morales ainsi que des valeurs cognitives.

Au secondaire, le programme ajoute à cette formation des valeurs communautaires visant une préparation concrète et réaliste au monde du travail.

L'accent donné au secondaire s'intensifie en scolarité prolongée et devient la dernière étape préparatoire au monde du travail.

Nous dirons donc que la formation générale du débile moyen en scolarité prolongée forme un tout avec la formation professionnelle et ne peut en aucun cas en être détachée.

C'est pourquoi nous lisons dans le document "Préparation à l'exercice d'un emploi protégé, Objectifs de Formation"[5] préparé pour la

[5] La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, Service de l'adaptation, Division des Ressources et du Développement, "Préparation à l'exercice d'un emploi protégé, Objectifs de formation" Avril 1979 page 6.

clientèle de débilité moyenne en postscolaire les objectifs généraux suivants:

- "Rendre le jeune adulte le plus autonome possible en vue de son insertion sociale dans le milieu familial et le milieu de travail

- Développer chez le jeune adulte des attitudes, des connaissances et des habiletés sollicitées dans les milieux de travail qu'il est susceptible de fréquenter plus tard".

1.2.2 La formation professionnelle

Cette formation axée sur la préparation au monde du travail se fait au Centre Ste-Anastasie à l'intérieur d'ateliers transitoires au marché du travail.

Voyons ce qu'en dit le document "Préparation à l'exercice d'un emploi protégé"

> "Le modèle de ces ateliers se devra de recréer l'atmosphère et les exigences du milieu de travail. Il faudra donc se rapprocher le plus possible des situations que le jeune aura à vivre dans son milieu de vie. C'est donc dire qu'il nous faut dès maintenant oublier le cadre scolaire et prévoir éventuellement un horaire de travail s'apparentant à celui existant au marché du travail. De plus, nous devrons travailler en fonction des exigences de ce dit marché telles: vitesse, rendement, qualité, endurance, assiduité; et cela en tenant compte du potentiel de nos jeunes"[6]

---

[6] La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, Service de l'adaptation, Division des Ressources et du Développement, "Préparation à l'exercice d'un emploi protégé, Objectifs de formation" Avril 1979 page 4.

" Et les ateliers retenus sont les suivants:

- art culinaire - - - - - -
- couture
- soins personnels
- bois - - - - - -
- manipulation
- entretien ménager et industriel
- artisanat
- académique
- jeune adulte dans la communauté
- loisirs et sports.[7]"

Ces ateliers furent organisés dès septembre 1978 et les programmes en rapport avec chacun se bâtissent d'une part à partir des objectifs formulés dans "Préparation à l'exercice d'un emploi protégé, Objectifs de formation"[8] et d'autre part selon ce que les professeurs vivent avec leurs jeunes.

Des pas importants sont constatés actuellement particulièrement en ce qui concerne l'autonomie au transport en commun et l'utilisation des temps libres.

---

7 La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, Service de l'adaptation, Division des Ressources et du Développement, "Préparation à l'exercice d'un emploi protégé, Objectifs de formation" Avril 1979 pages 5 et 6

8 Ibid. "Préparation à l'exercice d'un emploi protégé, Objectifs de formation" Avril 1979 pages 7 à 58

SECTION 1.3

Etude de l'organisation du placement des élèves du Centre Ste-Anastasie au monde du travail.

- l'organisation
- le personnel impliqué

1.3.1 L'organisation

Par les années passées, le placement des jeunes au monde du travail était limité à leur inscription dans un atelier protégé ouvert presque exclusivement pour la clientèle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Ces inscriptions se faisaient suite à l'offre du directeur de l'atelier de combler les places vacantes. Voici la situation depuis l'année 1977-78 (tableau 4)

TABLEAU 4

Placement des élèves du Centre Ste-Anastasie
depuis l'année 1977-78

Année	Nombre	Endroit
1977-78	6	A.P.A.M. inc.
1978-79	3	A.P.A.M. inc.
1979-80	0	
TOTAL	9	

Vu ce nombre restreint de places disponibles l'école voyait à faire la sélection des meilleurs candidats, à s'assurer qu'ils avaient 18 ans révolus, à obtenir le consentement des parents, à leur apprendre le voyagement par transport en commun puis à fournir les évaluations pédagogiques et psychologiques exigées.

Cette année, le directeur du Centre Ste-Anastasie, en collaboration avec le personnel, a sélectionné les élèves aptes à une intégration dans un C.R.A. en considérant les deux dates suivantes:

- début de janvier 1980
- fin des classes en juin 1980

Le nombre prévu d'élèves aptes à une intégration dans un C.R.A. durant l'année 1979-80 a déjà été mentionné comme étant de 33 (voir tableau 2). De ce nombre, 11 élèves étaient déjà considérés prêts pour une telle intégration au début de janvier 1980 et les 22 autres, en voie de l'être pour la fin de juin 1980.

Suite à cette sélection, le directeur du Centre Ste-Anastasie a fait parvenir à la direction d'un C.R.A. ces renseignements avec demande d'intégration dans les plus brefs délais, l'assurant de l'envoi des évaluations pédagogiques et psychologiques sur demande.

Cette démarche demeure la seule organisation de placement des élèves vers une intégration au monde du travail.

1.3.2 <u>Le personnel impliqué</u>

Tout le personnel de l'école est impliqué de près ou de loin à ce processus d'intégration et/ou de placement des élèves au travail

en milieu protégé mais aucune personne n'est assignée particulièrement à cette tâche.

Cette implication se situe au niveau de la préparation des élèves, à leur évaluation en vue de la présentation du dossier, à la sensibilisation des parents ainsi qu'à l'acheminement des renseignements à ou aux organismes concernés.

SECTION 1.4

L'évaluation de la situation d'intégration au monde du travail des élèves du Centre Ste-Anastasie.

1.4.1 La situation à l'école

L'école semble mettre en place tous les mécanismes propres à donner à l'élève la formation la plus propice à une intégration au monde du travail et cherche à atteindre le plus efficacement possible les objectifs fixés.

L'objectif autonomie voit déjà certaines réalisations appréciables dans l'apprentissage du transport en commun, dans l'organisation des temps libres et dans la planification du travail.

L'objectif développement des attitudes, des connaissances et des habiletés se transmet par le moyen des divers ateliers qu'on cherche à rendre les plus efficaces possibles.

La formation tant générale que professionnelle appliquée par l'école semble devoir être suffisante pour penser intégration au travail en milieu protégé.

L'école recevant des élèves ayant été scolarisés pendant un certain nombre d'années pouvant aller jusqu'à 15 ans et ayant à divers moments repensé ses programmes pour les rendre plus près d'une formation d'intégration au travail et à la société, est confiante de la valeur de la formation actuellement donnée.

Reste à voir ce qu'attend le milieu du travail protégé, ce qu'il offre comme collaboration à cette formation et quels débouchés il met à la disposition des élèves finissants.

CHAPITRE 11

LA SITUATION ACTUELLE DU TRAVAIL EN MILIEU PROTEGE POUR PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUEMENT ET MENTALEMENT

La situation actuelle du travail en milieu protégé pour personnes handicapées physiquement et mentalement.

INTRODUCTION

2.1 les centres de réadaptation pour adultes (C.R.A.)

2.2 les centres de travail adapté (C.T.A.)

Le problème d'intégration au travail du jeune déficient débile moyen remonte à plusieurs années.

En décembre 1973 un projet pour l'ouverture d'un atelier protégé à Montréal pour les élèves handicapés de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal était présenté au Ministère des Affaires Sociales.[9]

En octobre 1975, les Ateliers A.P.A.M. Inc., aujourd'hui désignés sous le nom de Centre d'accueil "A la Croisée" ouvraient définitivement à 4590 rue Hochelaga à Montréal, transformant l'atelier protégé pour adultes mésadaptés déjà en place en atelier protégé pour déficients mentaux.[10]

Cet atelier protégé venait répondre aux attentes des parents ainsi qu'à celles de la C.E.C.M. même si d'autres ateliers opéraient déjà à Montréal.

---

[9] Les Ateliers A.P.A.M. inc., Projet pour l'ouverture d'un atelier protégé expérimental, Décembre 1973

[10] A.P.A.M. inc., Activités 1976-77 Assemblée générale annuelle 15 juin 1977.

Qu'en est-il aujourd'hui de ces milieux de travail qu'on désigne sous les noms de Centres de Réadaptation pour Adultes (CRA) et de Centres de Travail Adapté (C.T.A.). La section suivante tentera de répondre à cette question.

SECTION 2.1

Etude de la situation actuelle dans les centres de réadaptation pour adultes (C.R.A.).

- définition et clientèle
- critères d'admission
- situation d'embauche
- évaluation de la situation

2.1.1 définition et clientèle

Dans le "Guide d'implantation des Centres de Réadaptation pour Adultes" on lit que "le centre de réadaptation pour adultes se définit comme étant une installation où l'on accueille, durant le jour, des adultes handicapés auxquels on offre essentiellement des services de réadaptation sociale et d'apprentissage aux habitudes de travail".[11]

Puis on y ajoute, quelques lignes plus loin: "Ainsi, les ateliers protégés devenus centres de réadaptation pour adultes auront désormais les droits, devoirs et pouvoirs que spécifie la loi sur les services

---

[11] Ministère des Affaires sociales, Direction Générale des Programmes de Services Sociaux, Guide d'implantation des Centres de Réadaptation pour Adultes, Document présenté le 21 avril 1979 page 1 "Le Statut légal"

de santé et les services sociaux à l'endroit des centres d'accueil en tenant compte des programmes autorisés".

On y spécifie également la clientèle touchée dans les termes suivants:

> "Le centre de réadaptation pour adultes s'adresse tant aux personnes handicapées physiquement que mentalement (i.e. déficients mentaux et malades mentaux chroniques). Si, traditionnellement, les ateliers protégés offraient des services principalement à des handicapés mentaux, le centre de réadaptation pour adultes devrait selon les besoins régionaux, adapter ses programmes afin d'accueillir les handicapés physiques qui souhaiteraient profiter des services qu'on y offrira". 12

Les centres de réadaptation pour adultes étant définis et connaissant la clientèle qu'ils doivent servir voyons-en maintenant les critères d'admission.

2.1.2 Critères d'admission

Le "Guide d'implantation des Centres de Réadaptation pour Adultes" nous servira à recueillir certains principes utilisés pour la règlementation des critères d'admission à ces centres de réadaptation; en voici quelques extraits:

> "--- c'est au conseil d'administration qu'il appartient d'adopter des règlements déterminant les critères d'admission dans le centre d'accueil;..."

---

12 Ministère des Affaires sociales, Direction Générale des Programmes de Services Sociaux, Guide d'implantation des Centres de Réadaptation pour Adultes, Document présenté le 21 avril 1979 - page 4 "La clientèle"

"--- l'élaboration de tels critères d'admission devrait être constamment guidée par les principes généraux suivants:

a) la sévérité du handicap ne doit pas interdire ou retarder l'admission des personnes handicapées;

b) l'approche de base que privilégie généralement un centre d'accueil en matière de réadaptation ne devrait pas être invoquée pour filtrer les admissions..." 13

"En ce qui concerne spécifiquement les critères d'admissibilité, nous proposons, à titre illustratif, les critères de base suivants:

- être handicapé physiquement ou mentalement;
- être âgé de 18 ans et plus;
- présenter les rapports d'évaluation requis par le comité d'admission;
- présenter un comportement suffisamment contrôlé pour éviter de mettre en danger sa sécurité et celle d'autrui;" 14

Puis on y ajoute qu'un comité conjoint (MAS - OPHQ) déjà formé verra à déterminer de façon plus précise des critères d'admission types dans les centres de réadaptation pour adultes et dans les centres de travail adapté. Ces critères ont été établis en date du 1er juin 1979 (annexe 3)

---

13 Ministère des Affaires sociales, Direction Générale des Programmes de Services Sociaux, Guide d'implantation des Centres de Réadaptation pour Adultes, Document présenté le 21 avril 1979 - pages 6 et 7

14 Ibid. Guide d'implantation des Centres de Réadaptation pour Adultes Document présenté le 21 avril 1979 - page 8.

2.1.3 La situation d'embauche

Les ateliers protégés ont, jusqu'à la promulgation de la loi 9, fonctionné dans un secteur particulier avec une clientèle particulière, se donnant une vocation particulière.

La transformation des ateliers protégés en Centres de Réadaptation pour Adultes étant en voie de s'opérer, il semble qu'il faudra attendre quelques années avant d'en connaître tous les effets.

La situation d'embauche actuelle reflète donc celle qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui dans les ateliers protégés. Voyons-en un certain nombre:

2.1.3.1 A la Croisée Inc., 4590 rue Hochelaga

- production: artisanat et sous-contrats
- nombre actuel de stagiaires: 50
- handicap: débilité moyenne
- embauche depuis 2 ans: 19
- prévisions d'embauche pour 1979-80: 0
- nombre de jeunes sur la liste d'attente: 64

2.1.3.2 Ateliers Unis de Montréal Inc., 5500 rue Fullum

- production: artisanat et contrats industriels
- nombre actuel de stagiaires: 70
- handicap: surtout handicapés physiques
- embauche depuis 2 ans: 30
- prévisions d'embauche pour 1979-80: 10 à 15
- nombre de jeunes sur la liste d'attente: 15

2.1.3.3 Le Fil d'Ariane, 130 rue du Port

- production: artisanat d'art
- nombre actuel de stagiaires: 22
- handicap: débilité légère et moyenne
- embauchés depuis 2 ans: 7
- prévisions d'embauche pour 1979-80: 3
- nombre de jeunes sur la liste d'attente: 3

2.1.3.4 Caprol Inc., 2000 Cunard, Laval

- production: polycopie, photocopie et sous-contrats
- nombre actuel de stagiaires: 70
- handicap: débilité moyenne
- embauchés depuis 2 ans: 8
- prévisions d'embauche pour 1979-80: 10
- nombre de jeunes sur la liste d'attente: 40

2.1.3.5 Ateliers Horizon Inc., 240 ave St-Laurent, St-Lambert

- production: artisanat, menuiserie, sous-traitance
- nombre actuel de stagiaires: 44
- handicap: débilité moyenne
- embauchés depuis 2 ans: 10
- prévisions d'embauche pour 1979-80: 5
- nombre de jeunes sur la liste d'attente: 8

2.1.3.6 Ateliers SERA Inc., 2100 rue Girouard
1285 rue Hodge
7399 rue St-Laurent

- production: emballage, assemblage, sous-traitance
- nombre actuel de stagiaires: 228

- handicap: concentration: débilité moyenne
- embauchés depuis 2 ans: 14
- prévisions d'embauche pour 1979-80: 7
- nombre de jeunes sur la liste d'attente: 102

Reprenons ces données dans un tableau d'ensemble lequel permettra de dégager une meilleure connaissance de l'embauche dans les Centres de Réadaptation pour Adultes.

TABLEAU 5

Situation de l'embauche dans les C.R.A. en date du 28 janvier 1980

Nom de L'atelier	Nombre de Stagiaires	Embauche depuis 2 ans	Prévisions 1979-80	Liste d'attente actuelle
A la Croisée	50	19	0	64
Ateliers Unis	70	30	10	15
Fil d'Ariane	22	7	3	3
Caprol	70	8	10	40
Horizon	44	10	5	8
SERA(3 ateliers)	228	14	7	102
TOTAL	484	88	35	232

Revoyons certaines données fournies par le Tableau 5

- Nous constatons que la moyenne de stagiaires pour les 8 ateliers mentionnés est de 60 bien que le nombre pour chacun peut varier en plus comme en moins.
- L'embauche pour 2 ans nous donne 88 jeunes d'où une moyenne de 44 par année, et si on la répartit entre les 8 ateliers, d'un peu moins de 6 jeunes par année par atelier.
- Les prévisions d'embauche ne semblent laisser aucune possibilité d'expansion et reflètent l'image d'ateliers qui ont atteint leur maximum possible de stagiaires.
- Le nombre de jeunes en liste d'attente est de 232 ce qui équivaut à presque 7 fois les prévisions d'embauche pour 1979-80, à presque 3 fois l'embauche des 2 dernières années et à la demie du nombre de stagiaires actuels des 8 centres.

2.1.4 L'évaluation de la situation dans les C.R.A.

Il semble bien que d'après la loi et les principes qui régissent les Centres de Réadaptation pour Adultes, très peu de jeunes de 18 ans et plus devraient se retrouver encore au foyer sans possibilité de travail quel que soit leur handicap.

Et pourtant, nous retrouvons sur les listes d'attente de 8 ateliers, 232 noms de jeunes qui pourraient être admis au travail en milieu protégé mais pour qui aucune place n'est disponible.

Nous savons que ces jeunes régressent d'autant plus que le nombre d'années d'attente augmente à moins qu'ils ne fréquentent une école pendant ce temps ou qu'ils puissent participer à des stages de formation à l'atelier même.

Nous savons que certaines écoles continuent la scolarisation au-delà de 18 ans mais peu de centres de réadaptation organisent des stages de formation pour les jeunes demeurant dans leur foyer.

SECTION 2.2

Etude de la situation actuelle dans les centres de travail adapté. (C.T.A.)

- définition et clientèle
- critères d'admission
- la situation d'embauche
- l'évaluation de la situation

2.2.1 Définition et clientèle

L'article 37 de Loi 9, Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, identifie le centre de travail adapté comme:

> "...une association coopérative ou un organisme sans but lucratif qui:
>
> a) produit des biens ou services;
>
> b) emploie en majorité des personnes handicapées ne pouvant travailler dans des conditions ordinaires, afin de leur permettre d'utiliser et de développer leurs possibilités professionnelles dans des conditions de travail appropriées;
>
> c) fournit aux personnes handicapées un travail utile et rémunérateur; et
>
> d) remplit les conditions prescrites par règlement."[15]

---

[15] Gouvernement du Québec, Projet de loi no 9 -"Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées",Assemblée Nationale du Québec, trente et unième Législature, troisième session - Sanctionné. le 23 juin 1978 - page 12 article 37

En mars 1979, l'Office des personnes handicapées du Québec, organisme institué par cette Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées[16], publiait un feuillet intitulé "Définition des Centres de Travail" Adapté"(C.T.A.)[17] dans lequel il apportait quelques précisions sur l'article 37. En voici quelques extraits:

> "Le salaire devient alors la reconnaissance et la valorisation du statut de travailleur.(...) C'est reconnaître le droit au travail de la personne et que, de ce droit au travail, découle en grande partie l'intégration à la société" 18

> "Cette définition du centre de travail entraîne certaines conséquences auprès des ateliers protégés actuels qui désirent être reconnus comme centre de travail adapté".

> "La définition du centre de travail adapté s'apparentant plutôt à un modèle "d'entreprise" qu'à un modèle de "services", cela comporte les implications suivantes:

> -le centre de travail adapté est une entreprise

> -la personne handicapée en centre de travail adapté est un travailleur

> -la production en centre de travail adapté devrait répondre à un besoin du marché et être vendue à un prix compétitif

---

16 Gouvernement du Québec, Projet de loi no 9 - "Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées", Assemblée Nationale du Québec, trente et unième Législature, troisième session - Sanctionné le 23 juin pages 6 à 11

17 Office des personnes Handicapées du Québec, Définition des Centres de Travail Adapté - Mars 1979.

18 Ibid. Définition des Centres de Travail Adapté - page 3 Mars 1979.

- le centre de travail adapté devrait rechercher l'adaptation des postes de travail pour améliorer le rendement global de l'entreprise."[19]

De ce qui précède nous pouvons en déduire que la clientèle admise dans un centre de travail adapté devra posséder des aptitudes propres à une future intégration au monde du travail en industrie.

2.2.2 Critères d'admission

Dans le "Guide d'implantation des Centres de réadaptation pour adultes"[20] on fait mention d'un comité conjoint (MAS - OPHQ) qui devra déterminer des critères d'admission types dans les centres de réadaptation pour adultes et dans les centres de travail adapté.

A l'Annexe 4 on trouvera ces critères d'embauche en centre de travail adapté déterminés en date du 1er juin 1979.

Ces critères semblent avoir mis l'accent sur le besoin d'une clientèle motivée, autonome et capable d'acquérir des aptitudes et des attitudes propres à permettre une intégration au monde de l'industrie dans un laps de temps relativement court (Voir annexe 4)

---

19 Office des personnes handicapées du Québec, Définition des Centres de Travail Adapté, Mars 1979 pages 5 et 6.

20 Ministère des Affaires Sociales, Direction Générale des Programmes de Services Sociaux, Guide d'implantation des Centres de Réadaptation pour adultes, 21 avril 1979 - page 8.

2.2.3 La situation d'embauche

L'embauche dans les centres de travail adapté est conditionnée aux départs des travailleurs soit pour une intégration en industrie, soit pour demeurer à la maison.

Voyons la situation dans deux centres très connus à Montréal.

2.2.3.1 C.A.P.E.Q., 10700 rue Secant, Ville d'Anjou
4945 rue Rouen, Montréal

- production: fabrication de meubles
  hommes: bois et peinture
  femmes: couture (coussins)
- nombre de stagiaires: Anjou: 35, possibilité 35
  Rouen: 30, possibilité 45
- handicap: surtout débilité légère
- embauche depuis 2 ans: environ 25
- prévisions d'embauche 1979-80: 15
- nombre de jeunes sur la liste d'attente: 16

2.2.3.2 Le Transit Inc., 13025 Jean-Grou, Pte-aux-Trembles

- production: spécialité: chaises en bois
  hommes : menuiserie et teinture
  femmes : couture (coussins)
- nombre de stagiaires: 50, possibilité 50
- handicap: surtout des cas psychiatriques
- embauche depuis 2 ans: 18
- prévisions d'embauche 1979-80: 10
- nombre de jeunes sur la liste d'attente: 20

Les stagiaires embauchés leur sont référés par des hôpitaux, des CLSC, le CSSMM ou les centres de main-d'oeuvre; on dit que très peu de demandes proviennent des écoles.

Lorsque le centre offre une possibilité d'embauche à un jeune, celui-ci est placé en probation pour 3 mois. S'il ne répond pas à la demande, il est renvoyé sans plus.

Quand un travailleur d'un centre de travail adapté passe à l'industrie, il le fait à titre de travailleur compétent. Par contre, dans un des deux centres on signale que si 5% de leurs travailleurs passent en industrie, il ne s'en trouvera pas plus de 2% à y persévérer.

2.2.4 L'évaluation de la situation dans les C.T.A.

La situation que l'on trouve dans l'étude des deux C.T.A. "CAPEQ" et "Le Transit Inc." nous laisse voir qu'en décembre 1979 le nombre d'employés (ou stagiaires) dans les 3 ateliers est de 115 pour une possibilité de 130.

Un seul des 3 ateliers laisse voir une possibilité d'embauche de 15 jeunes alors que le nombre de personnes handicapées inscrites sur les listes d'attente se chiffre à 36.

Par contre, si nous examinons le nombre de personnes handicapées embauchées depuis deux ans, nous constatons que la moyenne est de 7 par année par atelier.

Ces possibilités d'embauche dans les C.T.A. seront peut-être appelées à changer lorsqu'ils mettront en application le financement prévu par l'Office des personnes handicapées du Québec dont ils relèvent

maintenant en vertu du projet de loi no 9, Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Mentionnons que les C.T.A. qui acceptent dans leur atelier de nouvelles personnes handicapées, les soumettent à une période de probation de trois mois, mais ne semblent pas avoir prévu de stages de formation.

CHAPITRE III

LA SITUATION DESIREE POUR LES ELEVES DU CENTRE STE-ANASTASIE CONCERNANT LEUR INTEGRATION AU MONDE DU TRAVAIL

La situation désirée pour les élèves du Centre Ste-Anastasie concernant leur intégration au monde du travail.

INTRODUCTION

3.1 la situation désirée quant à la formation de l'élève débile moyen

3.2 la situation désirée quant à une collaboration école-centre de réadaptation

3.3 la situation désirée quant à l'organisation de stages avec les centres de réadaptation

3.4 la situation désirée quant à l'embauche au monde du travail en milieu protégé

3.5 la situation désirée en ce qui concerne les cas spéciaux.

Dans le Chapitre 1 nous avons fait l'étude de la situation actuelle de la personne handicapée en scolarité prolongée au Centre Ste-Anastasie.

Nous avons dégagé les particularités de la clientèle de l'école, nous avons touché l'organisation de la formation donnée aux élèves puis nous avons vu que peu d'élèves depuis deux ans ont eu la possibilité d'une intégration au travail en milieu protégé.

Dans le Chapitre 2 nous sommes allés voir ce qui se passait dans un certain nombre de centres de réadaptation, soit des C.R.A. soit des C.T.A.

Après avoir défini ce qu'étaient ces centres de réadaptation, nous avons jeté un coup d'oeil rapide sur leur clientèle, leur production, la quantité d'embauche ainsi que leur possibilité d'intégration à la société.

Dans le Chapitre 3 nous voulons, à partir des données qui nous ont été fournies ainsi que des suggestions qui nous ont été faites, signaler la situation désirée pour les jeunes actuellement en scolarité prolongée au Centre Ste-Anastasie.

SECTION 3.1

La situation désirée quant à la formation de l'élève débile moyen.

L'étude des objectifs de formation prévus pour la clientèle en débilité moyenne du Centre Ste-Anastasie semble répondre aux besoins de ces jeunes handicapés quant à leur possibilité d'intégration au monde du travail.

Par contre, c'est en pensant à la réalisation de ces objectifs qu'il sera possible de prévoir des situations propres à donner le maximum d'efficacité à cette formation.

Le jeune qui arrive au Centre Ste-Anastasie provient le plus souvent du Centre St-Pierre-Apôtre. De plus en plus, cet élève du Centre St-Pierre-Apôtre commence sa scolarisation à la maternelle pour la poursuivre au primaire puis au secondaire. Il serait donc pensable que le jeune puisse commencer un programme de formation pour le travail dès

l'âge de 16 ans, dans un centre ou dans l'autre, et que les écoles voient à unir leurs efforts en ce sens.

Au Centre Ste-Anastasie, les élèves fonctionnent par groupes d'environ 20 élèves sous la direction de 3 professeurs qui leur font acquérir des connaissances et apprentissages dans les divers ateliers de l'école. Cette formation par atelier devrait pouvoir conduire à des situations de travail les plus semblables possibles au monde du travail (par exemple, fonctionner en permanence dans un même atelier pendant une ou deux semaines) avant de permettre à l'élève d'accéder à des stages dans les C.R.A. ou les C.T.A., stages qui pourront établir une collaboration permanente entre l'école et l'atelier de réadaptation.

Nous verrons plus loin les possibilités de tels stages.

Pour assurer le maximum d'efficacité à la formation par le stage, il sera pensé l'affectation de personnel nécessaire au maintien des bonnes relations entre les organismes, à l'assurance de la qualité des stages ainsi qu'au respect des ententes établies.

SECTION 3.2

La situation désirée quant à une collaboration école-centre de réadaptation.

La formation donnée à l'école est appelée à se continuer au centre de réadaptation pour une insertion encore plus réelle à la société. Nous croyons que les deux organismes auront avantage à établir des moyens de collaboration.

Cette collaboration s'avérerait avantageuse sur des sujets comme ceux-ci:

- collaboration dans l'élaboration des programmes
- entente pour la mise en place d'un système commun d'évaluation
- possibilité d'échanges de services tels que:
  - stages dans les C.T.A. et/ou C.R.A.
  - cours de formation générale dans les écoles pour la clientèle des CTA et/ou CRA.
- échanges au niveau des comités de parents.

SECTION 3.3

La situation désirée quant à l'organisation de stages avec les centres de réadaptation.

Parmi les échanges de services que nous préconisons autant pour une plus grande collaboration que pour une meilleure intégration du débile moyen en milieu de travail, l'établissement de stages est considéré comme prioritaire.

Diverses formules de stages peuvent être envisagées. Nous en proposons quelques-unes ci-dessous:

- un groupe de jeunes de l'école, accompagné du professeur, se retrouve dans le centre de réadaptation pour exécuter les travaux que le chef d'atelier lui soumet;
- deux ou trois élèves sont incorporés aux stagiaires (travailleurs) du centre de réadaptation pour 2 semaines, sont évalués sur place puis retournés à l'école pour poursuivre leur formation;

. des échanges s'établissent permettant à des élèves de remplir des fonctions de travail au centre de réadaptation pendant que des stagiaires (travailleurs) du centre de réadaptation viennent parfaire leur formation à l'école.

SECTION 3.4

La situation désirée quant à l'embauche au monde du travail en milieu protégé.

L'étude du tableau 2 concernant l'aptitude des élèves du Centre Ste-Anastasie à une intégration au travail pour les années 1979-80 à 1981-82 nous fait espérer une intégration au Centre de Réadaptation pour Adultes des 33 élèves considérés par l'école aptes à une telle insertion dans ce milieu, d'ici septembre 1980.

Au 30 juin 1980 la situation de placement de ces élèves est la suivante:

2 élèves furent admis au C.R.A. "A la Croisée"

9 élèves furent référés au C.R.A. "A la Croisée", acceptés et placés sur une liste d'attente

22 élèves verront leur dossier complété et soumis pour admission au C.R.A. d'ici septembre 1980.

Beaucoup de ces jeunes auront atteint l'âge de 21 ans d'ici la rentrée des classes et leur placement deviendra prioritaire.

Nous considérons également prioritaire que les Centres de Réadaptation pour Adultes soient sensibilisés, ainsi que le Ministère des Affaires Sociales de qui ces C.R.A. relèvent, du nombre de jeunes qui seront aptes à leur intégration au travail dans les années à venir et que des ententes puissent être négociées en ce sens.

SECTION 3.5

La situation désirée en ce qui concerne les cas spéciaux.

L'étude du tableau 3 concernant les élèves du Centre Ste-Anastasie considérés inaptes pour une intégration au travail au 30 septembre 1980 nous oblige à penser certaines solutions permettant de venir en aide à ces jeunes.

Nous pouvons considérer que parmi ces jeunes plusieurs se retrouveront dans leur foyer. Il adviendrait alors aux parents ou tuteurs de demander des services d'aide.

Il est à envisager également un placement en hôpital psychiatrique pour certains cas demandant déjà des soins de ce genre.

Les solutions suivantes pourraient également être étudiées:

- le placement dans un centre d'accueil pour adultes
- la fréquentation d'ateliers spécialisés tels ceux de l'Hôpital Rivière-des-Prairies
- l'inscription dans des centres de jour.

CONCLUSION

L'acheminement d'une personne handicapée en débilité moyenne vers une intégration au monde du travail est un processus de longue durée qui nécessite continuellement la remise en question des procédés utilisés.

Le Centre Ste-Anastasie qui vient de reprendre son orientation pour l'axer particulièrement sur la préparation du débile moyen au monde du travail répond d'abord aux besoins de cette jeunesse qui aspire au travail au même titre que tout autre jeune puis aux attentes des parents et tuteurs.

Le Réseau des écoles spéciales veut par le travail fait au Centre Ste-Anastasie répondre à ces besoins essentiels pour cette clientèle mais déplorerait qu'un tel effort ne puisse permettre l'entrée au travail de ces jeunes dès qu'ils ont les aptitudes voulues.

Nous considérons donc qu'un effort devrait être consenti sinon de la part des centres de réadaptation du moins de la part du Ministère des Affaires Sociales pour augmenter le nombre place/travail pour ces jeunes pour qui la scolarité prolongée n'aura plus aucune signification s'ils doivent se retrouver au foyer à plus ou moins brève échéance.

RECOMMANDATIONS

Il est recommandé:

- que le programme de formation pour le travail en ce qui regarde le déficient moyen commence dès l'âge de 16 ans et que les écoles concernées établissent des liens en ce sens.

- que l'école permette à l'élève de vivre des périodes de situations de travail les plus réelles possibles avant d'accéder aux stages en milieu de travail protégé.

- qu'un membre du personnel de l'école soit affecté comme responsable des stages avec les C.R.A. ou C.T.A.

- qu'une collaboration continue s'établisse entre l'école et un ou plusieurs centres de réadaptation en vue de:

  - l'élaboration de programmes
  - la mise en place d'un système d'évaluation commun
  - l'organisation d'échanges de services
  - l'organisation de rencontres de parents

- que des stages de travail dans les centres de réadaptation soient mis sur pied.

- que les centres de réadaptation et le M.A.S. soient sensibilisés au nombre d'élèves qu'ils auront à desservir d'ici les 3 prochaines années.

- que des solutions soient envisagées concernant les élèves inaptes aux ateliers de réadaptation actuels.

- que des ententes soient conclues soit, avec les centres de réadaptation, soit avec le M.A.S. pour assurer la continuité dans les services à assurer à la clientèle des écoles.

CHAPITRE 1V

LA SITUATION ACTUELLE AU CENTRE BARIL CONCERNANT LA CLIENTELE, LA FORMATION, LE PLACEMENT ET L'EVALUATION DE L'INTEGRATION AU TRAVAIL DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE

La situation actuelle au Centre Baril concernant la clientèle, la formation, le placement et l'intégration au travail de la personne handicapée en scolarité prolongée.

INTRODUCTION

4.1 la clientèle du Centre Baril

4.2 la formation donnée par le centre

4.3 le placement

4.4 l'évaluation de la situation

Le Centre Baril est une école de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, faisant partie du Réseau des écoles spéciales du Service de l'adaptation. Elle est située à 4140 rue Hochelaga.

Depuis sa fondation laquelle remonte à 1966, le centre a toujours voulu répondre à une clientèle de débilité mentale légère (Q.I. entre 50/55 et 70/75) avec problèmes associés et retard sévère dans les apprentissages ou dans le développement.

Le but du centre est d'amener le jeune à s'intégrer à la société en tant que travailleur en industrie et citoyen à part entière malgré son handicap.

Les réussites sont nombreuses et l'école en est fière mais il demeure que beaucoup de jeunes n'atteignent pas facilement cette intégration et l'école se demande si elle n'est pas en cause.

Les chapitres 4, 5 et 6 essaieront d'y répondre.

SECTION 4.1

Etude de la clientèle du Centre Baril

. le dénombrement

. les aptitudes de cette clientèle

. en vue de l'industrie

. en vue du milieu protégé

. les multihandicapés

4.1.1 le dénombrement

Sa clientèle se compose de jeunes dont l'âge varie de 12 à 21 ans. Leur niveau, ou possibilités d'acquisitions académiques, se situe en deçà d'une deuxième année du primaire. Leur état, ou mode de fonctionnement intellectuel, se situe au niveau de la débilité légère avec problèmes associés et retard sévère dans les apprentissages (QI entre 50/55 et 70/75).

TABLEAU 6

Répartition des élèves du Centre Baril pour l'année 1979-80

Age	Masculin	Féminin	Total
12 ans	2	1	3
13 ans	5	6	11
14 ans	14	5	19
15 ans	13	8	21
16 ans	15	10	25
17 ans	12	13	25
18 ans	17	8	25
19 ans	16	10	26
20 ans	6	1	7
21 ans	1	1	2
Total	101	63	164

A l'analyse de ce tableau, nous constatons que le nombre de garçons ayant actuellement 18 ans et plus est de 40 et que le nombre de filles correspondant est de 20, pour un total de 60 jeunes qu'il est permis de considérer comme adultes au sens de la loi.

L'âge requis pour avoir droit au travail étant de 16 ans révolus, nous nous retrouvons avec 67 garçons et 43 filles pouvant éventuellement entrer au monde du travail, soit un total de 110 jeunes de 16 ans et plus pour qui l'école continue la formation.

Par contre, si nous considérons qu'un élève ayant atteint ses 18 ans peut encore être considéré comme faisant partie du secondaire, nous ne retrouvons que 35 élèves ayant dépassé cet âge, dont 7 de 20 ans et 2 de 21 ans. Nous verrons dans les Tableaux 7 et 8 où se situent ces élèves en regard de leur intégration au travail.

4.1.2 Les aptitudes de cette clientèle

Le Tableau 6 nous laisse voir que la scolarité au Centre Baril débute pour certains élèves, dès l'âge de 12 ans (3 élèves) bien que nous retrouvions un groupement d'élèves plus nombreux chez les 13 ans (11 élèves) et les 14 ans (19 élèves).

C'est donc dire que le jeune de 18 ans qui fréquente le Centre a eu toutes les chances pendant les 4 ou 5 ans de fréquentation du Centre de se faire connaître et évaluer, à moins d'une inscription tardive.

C'est à partir de l'évaluation que font les équipes de professeurs, à l'aide de grilles établies par l'école, qu'il a été possible d'analyser les possibilités et aptitudes des élèves de 18 ans et plus, en vue de leur intégration au travail.

Voyons où se situent les 40 garçons et les 20 filles de 18 ans à 21 ans au début de janvier 1980 en ce qui regarde leur possibilité d'intégration au marché du travail (Tableaux 7 et 8)

4.1.2.1 Examinons en premier lieu les élèves que l'on considère aptes à s'intégrer dans un milieu industriel.

TABLEAU 7

Répartition des élèves de 18 ans à 21 ans du
Centre Baril en regard de leur possibilité d'intégration
au travail en industrie

Age	En stage	De retour de stage	En préparation
18 ans	5g. 1f.	0g. 2f.	6g. 3f.
19 ans	10g. 2f.	0g. 4f.	3g. 3f.
20 ans	2g. 0f.	1g. 0f.	1g. 0f.
21 ans	0g. 0f.	0g. 0f.	0g. 0f.
Total	17g. 3f.	1g. 6f.	10g. 6f.

Le Tableau 7 nous laisse voir que 17 garçons et 3 filles sont actuellement en période de stage dans diverses industries. C'est donc dire que le 1/3 des élèves de 18 ans à 21 ans est en formation à l'extérieur de l'école.

Les 7 élèves signalés sous la dénomination "De retour de stage" sont revenus à l'école après une ou plusieurs périodes de stage pour parfaire leur formation, c'est-à-dire acquérir les comportements de travail exigés par l'industrie.

Nous voyons que 16 élèves sont encore en préparation en vue de leur formation industrielle par le stage. Ces 10 garçons et 6 filles demeureront encore une année ou plus à l'école.

Il est intéressant de noter qu'aucun élève n'a atteint ses 21 ans et que les 20 ans sont limités à 1 garçon en retour de stage puis à 1 autre en préparation, si nous éliminons les 2 garçons actuellement en stage.

4.1.2.2 Mais voyons les élèves que nous considérons inaptes à une intégration au travail en industrie par la voie de la formation par le stage.

TABLEAU 8

Répartition des élèves du Centre Baril considérés comme devant être inscrits dans un centre de réadaptation

Age	Masculin	Féminin
18 ans	6	2
19 ans	3	1
20 ans	2	1
21 ans	1	1
TOTAL	12	5

Ce tableau nous laisse voir que 17 élèves sont inaptes à une intégration au monde du travail en industrie et l'école projette pour eux l'inscription au travail en milieu protégé, soit dans un C.T.A. ou un C.R.A.

De ces 17 élèves nous pouvons constater que 8 sont encore de niveau secondaire vu leur âge de 18 ans et que les 9 autres profitent d'une extension de formation. Ces 9 derniers, dont 3 ont 20 ans et 2 ont 21 ans, seraient actuellement en stage en industrie si les politiques du Centre Baril avaient pu être appliquées.

Un des objectifs du Centre Baril, comme nous le verrons ultérieurement, étant l'intégration du jeune au marché du travail en industrie, il ne devrait plus se retrouver de jeunes à inscrire dans un centre de réadaptation dans les années à venir mais plutôt, occasionnellement, des jeunes en formation de stage dans ces centres avant une intégration au travail en industrie.

4.1.3 Les multihandicapés

Nous ne pouvons passer sous silence le cas des élèves multihandicapés pour qui l'intégration au travail cause certains problèmes alors qu'à l'école ces jeunes sont considérés à potentiel égal aux autres élèves.

Voyons leur situation:

2 élèves ont un bras paralysé
2 élèves ont un bras et une jambe paralysés
1 élève est sourd et muet
1 élève est demi-sourd et porte 2 appareils
1 élève est demi-voyant

Les 4 élèves souffrant de paralysie partielle sont capables de beaucoup de débrouillardise mais seront probablement exclus de toute manipulation de machinerie en raison de la loi des accidents de travail.

Les élèves souffrant de surdité totale ou partielle auront certainement plus de difficulté à s'intégrer que ceux qui ont reçu une formation en regard avec ce handicap. Il en est de même pour le demi-voyant.

Même si leur nombre est restreint, il est bon qu'on se penche avec d'autres organismes sur leur cas en vue de solutions possibles.

SECTION 4,2

Etude de la formation donnée aux élèves du Centre Baril en vue de leur intégration au monde du travail.

- les objectifs du Centre
- la formation générale
- la formation professionnelle
- la formation industrielle par les stages

Nous tirerons du feuillet publié par le directeur du Centre Baril concernant l'orientation et l'organisation du Centre, les données se rapportant aux objectifs, à la formation générale et à la formation professionnelle.

4.2.1 Les objectifs du Centre

Voici les 4 grands objectifs que le Centre a voulu se donner et qu'il s'efforce de mettre en application:

". Eveiller chez le jeune une motivation suffisante à la poursuite du développement optimal de sa personne

. Accompagner le jeune dans son cheminement vers le développement optimal de sa personne

. Préparer son insertion au sein de la société

. Intégrer le jeune au marché du travail en industrie." 21

4.2.2 La formation générale

Le Centre est divisé en 2 cycles. Le premier cycle comprend les groupes de secondaire 1 et 11 et les groupes du secondaire 111, 1V et V font partie du 2e cycle.

Au premier cycle, le jeune relève d'un tuteur-titulaire lequel le prend en charge et voit à l'aider dans son cheminement vers le plein épanouissement de ses talents.

On verra donc à lui faire prendre conscience de sa valeur, à lui montrer qu'il est capable de réussites, à affronter des échecs, à établir de saines relations avec les autres tout en l'aidant à parfaire ses notions de lecture, d'écriture et de calcul.

Au deuxième cycle, on intensifiera l'épanouissement de la personne et la recherche d'une plus grande autonomie tout en lui donnant les moyens, à l'aide de divers ateliers, de s'intégrer à la société.

---

21 Picard Robert, "L'orientation et l'organisation du Centre Baril" Centre Baril, CECM, 1979.08.30

". Eveiller chez le jeune une motivation suffisante à la poursuite du développement optimal de sa personne

. Accompagner le jeune dans son cheminement vers le développement optimal de sa personne

. Préparer son insertion au sein de la société

. Intégrer le jeune au marché du travail en industrie." 21

4.2.2 La formation générale

Le Centre est divisé en 2 cycles. Le premier cycle comprend les groupes de secondaire 1 et 11 et les groupes du secondaire 111, 1V et V font partie du 2e cycle.

Au premier cycle, le jeune relève d'un tuteur-titulaire lequel le prend en charge et voit à l'aider dans son cheminement vers le plein épanouissement de ses talents.

On verra donc à lui faire prendre conscience de sa valeur, à lui montrer qu'il est capable de réussites, à affronter des échecs, à établir de saines relations avec les autres tout en l'aidant à parfaire ses notions de lecture, d'écriture et de calcul.

Au deuxième cycle, on intensifiera l'épanouissement de la personne et la recherche d'une plus grande autonomie tout en lui donnant les moyens, à l'aide de divers ateliers, de s'intégrer à la société.

---

21 Picard Robert, "L'orientation et l'organisation du Centre Baril" Centre Baril, CECM, 1979.08.30

4.2.3 La formation professionnelle

Nous reprendrons ici le feuillet de M. Picard pour en citer les objectifs visés au niveau de chacun des ateliers et ce, à tous les degrés:

4.2.3.1 "Nous retenons qu'en secondaire III, notre jeune devra atteindre un degré certain d'autonomie sur le plan personnel et social (nourriture, entretien, couture, menus travaux pratiques, soins personnels, etc.) Il devra être capable de politesse, de ponctualité et d'assiduité."

4.2.3.2 "En secondaire IV, notre jeune devra réaliser à son rythme un produit fini. Il devra maîtriser toutes les étapes d'un travail jusqu'à la réalisation finale du produit. Il devra comprendre et exécuter des ordres, des consignes de travail. Les ateliers devront lui permettre de toucher le plus grand éventail possible de médias de travail. Le jeune devra garder un poste de travail, créer des relations positives et dynamiques avec ses pairs."

4.2.3.3 "En secondaire V, nos ateliers devront offrir le plus grand éventail possible de situations de travail. Plus notre jeune maîtrisera les situations différentes de travail, plus il sera capable de maîtriser les comportements de travail qui lui assureront la stabilité dans son emploi futur (assiduité, ponctualité, respect des ordres du patron, endurance, rythme de travail, poste de travail, relation avec les collègues de travail, stress de la production, qualité et quantité de la production)." 22

---

22 Picard Robert, "L'orientation et l'organisation du Centre Baril, Centre Baril, CECM, 1979.08.30

4.2.4 La formation industrielle par les stages

L'école tend à minimiser les risques d'échecs lors de la présentation de ses élèves en stage dans l'industrie. C'est pourquoi elle a instauré un atelier de travail le plus représentatif possible de l'atmosphère que les jeunes auront à vivre dans l'industrie. Cet atelier de travail se veut donc un préalable. C'est dire que le contrôle des acquisitions de travail et la capacité d'autonomie sur le plan personnel et social doivent être assurés avant la présentation du jeune en stage.

L'opération stage est celle en vigueur à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal depuis 1974 dans le secteur de l'orthopédagogie. Deux plaquettes en donnent toute l'information: " De l'école... au travail" et "Stages, document à l'intention des employeurs et des syndicats".

Nous nous limiterons à donner ici l'énoncé des principes que nous tirerons de la plaquette "Stages":

> "Les principes sur lesquels s'appuie l'opération stage sont d'abord une formation additionnelle à donner à l'élève par l'observation et la formation sociale du travail, ensuite le préplacement et enfin le respect des conditions de l'entreprise". 23

---

23 CECM, "De l'école au travail"... et "Stages, document à l'intention des employeurs et syndicats" Bureau de l'orthopédagogie, Division des Services spéciaux, Service des Etudes, Dépôt légal, 4e trimestre 1974, Bibliothèque Nationale du Québec.

Au Centre Baril, deux enseignants responsables de stages ont donc comme tâche de rencontrer des directeurs d'entreprise, de leur proposer des programmes spécifiques de stages et de les amener à accepter leurs jeunes 3 fois durant l'année à raison de 12 semaines à chaque fois.

SECTION 4.3

Etude de la situation de placement des élèves du Centre Baril au monde du travail.

- . en stage dans l'industrie
- . embauche dans l'industrie
- . embauche dans les Centres de réadaptation

4.3.1 Le placement en stage dans l'industrie

Dans le Tableau 7 sur "La répartition des élèves de 18 ans à 21 ans en regard de leur possibilité d'intégration au travail en industrie" nous avons vu que 17 garçons et 3 filles sont actuellement en stage dans l'industrie, en date du 15 janvier 1980.

Ce tableau laissait voir également que 7 jeunes ont déjà fait un ou des essais de stages et sont revenus pour continuer une formation qui s'est avérée déficiente.

Il reste 16 autres jeunes de plus de 18 ans, en plus des 7 qui sont revenus, pour qui un placement en stage en industrie est possible mais seulement après un temps plus ou moins long de formation préparatoire

TABLEAU 9

Résumé de la situation de placement
au Centre Baril en date du 15 janvier 1980

Etat de la situation	Nombre	Sous-total	Grand total
En stage actuellement	20		20
En attente de stage:			
de retour de stage	7		
en préparation	16	23	23
Pour Centres de réadaptation	17		17
			60

Nous retrouvons dans ce Tableau 9 les 20 élèves déjà en stage dans l'industrie et nous serions portés à confondre le placement en stage et l'embauche. Voyons ce qui en est de l'embauche en industrie.

4.3.2 L'embauche dans l'industrie

Lors du placement d'un jeune en stage, il est entendu avec l'employeur que l'école n'est pas un bureau de placement et que cette fonction relève des Centres d'emploi ou Centres de main-d'oeuvre. Il est admis toutefois que c'est la responsabilité du professeur d'habiliter le jeune à se référer aux dits centres au besoin.

TABLEAU 9

Résumé de la situation de placement
au Centre Baril en date du 15 janvier 1980

Etat de la situation	Nombre	Sous-total	Grand total
En stage actuellement	20		20
En attente de stage:			
de retour de stage	7		
en préparation	16	23	23
Pour Centres de réadaptation	17		17
			60

Nous retrouvons dans ce Tableau 9 les 20 élèves déjà en stage dans l'industrie et nous serions portés à confondre le placement en stage et l'embauche. Voyons ce qui en est de l'embauche en industrie.

4.3.2 L'embauche dans l'industrie

Lors du placement d'un jeune en stage, il est entendu avec l'employeur que l'école n'est pas un bureau de placement et que cette fonction relève des Centres d'emploi ou Centres de main-d'oeuvre. Il est admis toutefois que c'est la responsabilité du professeur d'habiliter le jeune à se référer aux dits centres au besoin.

Le jeune qui, lors de son stage, aura manifesté des aptitudes pour les travaux proposés par l'employeur, aura donné un bon rendement et fait preuve d'un bon esprit de travail se verra possiblement offrir un emploi.

Cette embauche est souhaitéede l'école et devient même en quelque sorte une manifestation de la valeur de la formation donnée à l'élève.

Avec l'aide des professeurs responsables de stages de l'école nous avons fait le relevé des élèves embauchés depuis les 3 dernières années. Nous avons voulu y ajouter les catégories d'emploi et les fonctions.

TABLEAU 10

L'embauche des élèves du Centre Baril pour les années 1976-77 à 1978-79

Nombre	Catégories d'emploi	Fonctions
1	métal en feuille	assemblage
2	" " "	Travail sur presse
2	" " "	finition et peinture
1	" " "	polissage
2	chaussure	préposé à l'entrepôt et classement
1	" "	fabrication
1	" "	finition et inspection
1	" "	aide générale, messager
2	couture de vêtements	opératrice
2	" " "	finition
3	" " "	réception, expédition
1	" " "	répartition au taillage
1	couture de sacs à main	finition
4	confiserie	emballage
1	entrepôt	aide générale
1	buanderie	aide générale
1	articles de sports	fabrication et assemblage
1	entretien d'avions	entretien, lavage, nettoyage
1	produits de beauté	embouteillage
1	fleurs séchées	manutentionnaire
1	bâtons "popsicle"	alimente la machine(feeder)
1	extrusion de films de plastic	opérateur classe B

TOTAL: 32

L'étude du tableau nous fait voir que le jeune a plus de facilité d'embauche dans certaines catégories d'emploi telles que le métal en feuille, la chaussure, la couture de vêtements, la confiserie où on y retrouve de 4 à 8 jeunes y travaillant.

Nous constatons que l'embauche semble particulière à des fonctions de manutentions ou d'apprentissage simple mais nécessitant une certaine habileté et un rendement efficace.

Si nous considérons par contre le nombre de jeunes embauchés durant ces 3 années et en faisant la moyenne, il nous faut accepter un rythme d'embauche d'environ 10 par année.

Nous ne croyons pas à un regain d'embauche cette année et il serait heureux que les 20 élèves actuellement en stage soient tous embauchés. Les prévisions sont actuellement de 8.

4.3.3 L'embauche dans les centres de réadaptation

Pour certains jeunes l'école croit que le placement en stage en industrie ne peut être possible pour différentes raisons telles que: le degré de développement des habiletés moins grand que prévu, les comportements perturbants ou inappropriés, l'intolérance à la tension, etc.

Le placement dans un Centre de Réadaptation pour Adultes ou dans un Centre de Travail Adapté est la solution envisagée pour eux.

Le chapitre 2 a déjà traité de la situation actuelle du travail en milieu protégé, et donné une connaissance de ces centres, nous y référons le lecteur.

Quand au placement des 17 jeunes, l'école opterait peut-être pour une inscription dans un C.R.A. pour quelques-uns, mais envisage plutôt le C.T.A. pour tous.

Aucune demande d'inscription ne fut adressée à date aux centres de réadaptation. Par contre, dans le cadre des priorités et des actions à poser par le Centre Baril, cette opération s'effectuera vers les mois de février ou mars.

SECTION 4.4

L'évaluation de la situation d'intégration au monde du travail des élèves du Centre Baril.

4.4.1 La situation à l'école

L'école semble mettre beaucoup d'énergie à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans son projet éducatif en regard de sa clientèle visée.

Elle est également très préoccupée à s'adapter continuellement aux besoins de sa clientèle. Les programmes académiques et d'ateliers sont revisés, les grilles horaires adaptées, les grilles d'évaluation rajustées. Le personnel enseignant est très engagé et travaille régulièrement avec le conseiller pédagogique à ces rajustements.

Le placement du jeune en stage en industrie permet de reviser la formation donnée à l'école. L'industriel qui accepte au départ un jeune du Centre Baril en stage de travail en accepte d'autres souvent

sur la valeur de la formation donnée à l'école. Les 20 élèves que nous constatons actuellement en stage au Tableau 9 peuvent nous le laisser croire.

La formation donnée à l'école se reflète également dans l'embauche des jeunes en industrie. Nous avons vu au Tableau 10 que la moyenne d'embauche par année est légèrement supérieure à 10 élèves; ce qui, pour ce genre de clientèle, est très appréciable du fait que le pays n'est pas en période de plein emploi.

Cette intégration au travail en industrie est d'autant plus valable que le jeune ne possède pas d'attestation de cours ou de stage d'une école reconnue pour sa formation professionnelle telle une polyvalente ou une école de métier.

Par contre, si nous revenons au Tableau 7, nous constatons que sur les 20 élèves actuellement en stage en industrie, 6 élèves ont 18 ans et que les autres ont 19 ans et 20 ans. Ceci nous incite à croire que nos jeunes ayant plus de facilité à s'intégrer à 19 ans qu'à 18 ans, la prolongation de scolarité devient pour beaucoup d'entre eux une nécessité.

Pour ce qui est du placement dans les centres de réadaptation, C.T.A. ou C.R.A., il semble que la difficulté n'est pas reliée à des problèmes de formation des jeunes au Centre Baril mais plutôt à un manque d'ouvertures des centres de réadaptation.

CHAPITRE V

LA SITUATION ACTUELLE DU TRAVAIL EN INDUSTRIE EN REGARD DE L'INTEGRATION DE L'ELEVE HANDICAPE DU CENTRE BARIL

La situation actuelle du travail en industrie en regard de l'intégration de l'élève handicapé du Centre Baril.

INTRODUCTION

5.1 l'étude de la main-d'oeuvre dans l'entreprise

5.2 les conditions d'emploi

5.3 l'évaluation de la situation

Le présent chapitre essaiera de donner un aperçu de la situation dans les industries où les élèves du Centre Baril firent des stages et de voir pourquoi d'autres industries les refusent.

Nous verrons la situation des stages en regard de l'employeur, de la situation d'embauche, des programmes de formation gouvernementaux ainsi que des centres de placement.

Nous terminerons par une évaluation sommaire de cette situation de stage, de formation et d'embauche dans l'industrie sollicitée.

Il est entendu que ces données concernant les indmstries nous proviennent de renseignements fournis par les professeurs responsables de stages du Centre Baril lesquels ont un contact régulier avec elles.

SECTION 5.1

L'étude de la main-d'oeuvre dans l'entreprise

- les entreprises favorables
- les entreprises non favorables

5.1.1 Les entreprises favorables

Nous avons vu au Tableau 10 la situation d'embauche des élèves du Centre Baril pour les années 1976-77 à 1978-79.

Les catégories d'emploi mentionnées reflètent bien le genre d'industrie où les élèves du Centre Baril peuvent accéder à un stage, puis à une embauche.

En général, les industries favorables à la réception de ces jeunes handicapés sont celles ayant un nombre limité d'employés, possédant des emplois consistant surtout en manipulation et exigeant très peu de lecture et d'écriture.

Mentionnons qu'en général les directeurs de telles industries

SECTION 5.1

L'étude de la main-d'oeuvre dans l'entreprise

- les entreprises favorables
- les entreprises non favorables

5.1.1 Les entreprises favorables

Nous avons vu au Tableau 10 la situation d'embauche des élèves du Centre Baril pour les années 1976-77 à 1978-79.

Les catégories d'emploi mentionnées reflètent bien le genre d'industrie où les élèves du Centre Baril peuvent accéder à un stage, puis à une embauche.

En général, les industries favorables à la réception de ces jeunes handicapés sont celles ayant un nombre limité d'employés, possédant des emplois consistant surtout en manipulation et exigeant très peu de lecture et d'écriture.

Mentionnons qu'en général les directeurs de telles industries

ont un sens des responsabilités sociales très développé.

5.1.2 Les entreprises non favorables

Dans la grande industrie on évite de prendre ces jeunes en stage sachant à l'avance qu'on ne les embauchera pas. Les emplois qu'on pourrait leur offrir servent ordinairement d'adaptation à l'industrie, s'attendant à ce que le nouvel employé avance dans l'échelon des responsabilités.

Dans certaines industries la demande syndicale exige le droit d'ancienneté comme critère d'avancement. Cette exigence syndicale nuit au handicapé mental car le patron sachant qu'il ne pourra pas remplir une tâche auquel il n'est pas apte lorsque ses années d'ancienneté lui en donneront droit, ne voudra pas l'embaucher.

Plusieurs secteurs d'emplois où les comités paritaires existent, refusent toute forme de stage, par exemple: l'industrie de la robe, du meuble, de l'automobile. Dans d'autres, telle l'industrie du rembourrage, on ne tolèrera pas plus de 200 heures de stage.

SECTION 5.2

Les conditions d'emploi dans l'industrie en regard des handicapés du Centre Baril

- les critères d'admission au stage
- les programmes de formation gouvernementaux
- les centres de placement.

5.2.1 Les critères d'admission au stage

L'employeur qui accepte un jeune en stage s'attend à ce qu'il possède un certain degré de maturité, des aptitudes au travail ainsi que des attitudes propres à dénoter une ambition de réussir.

Il s'attend de plus à ce que le responsable de stage reste en contact avec l'industrie et soit prêt à l'épauler dans l'apprentissage du jeune à son rôle de futur travailleur dans cette industrie.

Enfin, l'employeur s'attend à ce que l'école et la commission scolaire respectent les engagements stipulés dans leur cahier de procédures de stage.

5.2.2 Les programmes gouvernementaux

Le programme de formation industrielle par le stage que l'école offre au jeune handicapé du Centre Baril est parfois suffisant pour lui permettre une embauche.

Quelquefois l'employeur manifestera beaucoup d'intérêt pour le jeune et serait intéressé à le prendre comme employé, mais s'aperçoit que sa formation n'est pas tout à fait adéquate.

Il arrive souvent également que l'employeur étant prêt à embaucher le jeune stagiaire voudra profiter de certains avantages que lui offrent les gouvernements par leurs programmes d'emplois.

L'école, en collaboration avec l'industrie essaiera d'obtenir pour ses stagiaires la participation à des programmes de formation tels que PFEP, c'est-à-dire Programme de Formation en Expérience Profession-

nelle et PFIMC, c'est-à-dire Programme de Formation Industrielle du Centre de Main-d'oeuvre.

Par contre, l'industriel peut également se prévaloir du programme PCIE, c'est-à-dire Programme de Crédit d'Impôt à l'Employeur.

5.2.3 Les centres de placement

Il est entendu que le placement du jeune dans l'industrie ne relève pas de l'école.

Si l'organisation du stage par l'école facilite cette embauche, il n'en reste pas moins que c'est au jeune lui-même qu'il revient d'offrir ses services et s'assurer par son travail et sa conduite une place dans cette industrie.

Il reste que ce moyen n'est pas assuré de succès à chaque fois et qu'il faille passer par les centres de placement, soit un Centre d'emploi du Gouvernement du Canada ou un Centre de main-d'oeuvre du Gouvernement du Québec.

Afin de ne pas laisser le jeune à lui-même complètement, l'école s'assurera la collaboration d'un conseiller en placement dans un de ces centres et verra à lui faciliter ses premiers contacts.

SECTION 5.3

L'évaluation de la situation en milieu industriel en regard de l'intégration de l'élève handicapé du Centre Baril.

- les stages
- l'embauche
- la conservation d'emploi.

5.3.1 Les stages

En général, l'employeur qui accepte un stagiaire du Centre Baril se montre intéressé et prêt à aider. Il lui trouvera un travailleur-superviseur compétent et le traitera le plus souvent comme un de ses employés.

Il arrivera que dans certaines industries on s'attachera tellement à ce stagiaire qu'on en viendra à le surprotéger.

Dans d'autres industries par contre, il pourra être sujet à du travail à rabais (cheap labour).

5.3.2 L'embauche

Ordinairement, lorsque le stage a été réussi, l'employeur se fait un plaisir d'embaucher ce jeune qui est déjà intégré à l'entreprise. Il pourra faire appel à des programmes de formation gouvernementaux ou autres, mais cela ne fait que renforcer l'aide apportée au jeune.

Il est possible que le jeune revienne à l'école soit parce que le stage a révélé des déficiences chez lui, soit que l'employeur ne peut

lui offrir un poste parce qu'aucun n'est libre.

Plusieurs élèves devront passer par le conseiller en main-d'oeuvre et devront s'armer de patience parce que celui-ci ayant plus d'une clientèle à servir s'occupera en premier de celle dont il a le plus de chance d'apporter une solution immédiate.

5.3.3 La conservation d'emploi

L'employeur qui a accepté un élève du Centre Baril comme employé a déjà fait preuve de souplesse et de compréhension. Il espère garder ce jeune à son emploi le plus longtemps possible pour lui permettre de vivre sa vie d'une façon honorable.

Il s'assure également un contact avec l'école afin de comprendre les problèmes du jeune et d'y apporter remèdes. Ces contacts assez réguliers au début, diminuent le plus souvent pour finir par des contacts sur demande.

Il semble que les renvois soient moins fréquents que les désengagements de la part des jeunes pour diverses raisons telles que: maladie, désintéressement en raison d'un milieu non stimulant, changement social tel que mariage, déménagement, changement de foyer d'accueil.

CHAPITRE VI

LA SITUATION DESIREE POUR LES ELEVES DU CENTRE BARIL CONCERNANT L'INTEGRATION AU TRAVAIL

La situation désirée pour les élèves du Centre Baril concernant l'intégration au travail.

INTRODUCTION

6.1 la situation désirée concernant la formation
6.2 la situation désirée concernant la collaboration école-travail
6.3 la situation désirée concernant l'embauche

L'état de la situation actuelle au Centre Baril en ce qui concerne l'intégration au travail des élèves en scolarité prolongée paraît encourageante et permet de croire en l'effet bénéfique de la formation qui s'y donne.

Il reste que certaines situations mériteraient amélioration. L'école en est consciente et connaît parfois les solutions à apporter mais demeure souvent impuissante devant les moyens à utiliser.

Voyons donc la situation désirée pour les élèves du Centre en ce qui concerne leur formation et les moyens à utiliser pour leur permettre l'intégration au travail projeté.

Nous verrons également la situation désirée pour une meilleure collaboration entre l'école et le milieu du travail, puis ce que l'école souhaiterait comme situation d'embauche pour ses finissants.

SECTION 6.1

La situation désirée concernant la formation

. générale
. professionnelle
. industrielle

6.1.1 La formation générale désirée

L'école ici voudrait se donner un programme par objectifs basé sur des données sûres permettant d'espérer qu'il répondra parfaitement aux besoins de sa clientèle.

L'école voudrait également se donner un outil permettant d'évaluer l'élève lors de sa demande d'inscription au centre afin de s'assurer des possibilités de celui-ci à profiter d'un programme de formation conduisant à l'intégration au travail en industrie.

Il serait à prévoir l'utilisation d'une méthode d'évaluation des élèves permettant de suivre leur évolution tout au long de leur cours au Centre, méthode qui pourrait être ou s'apparenter à celle du A.F.I [24]

6.1.2 La formation professionnelle désirée

L'établissement d'un atelier de travail où le jeune vient faire montre de ce qu'il a appris dans les ateliers en secondaire III, IV, et V pour découvrir ses défaillances et se perfectionner est certainement une idée à exploiter. Ce serait développer des comportements réels de travail dans un atelier-industrie vrai.

Pour que ce pré-requis a la formation industrielle par le stage puisse profiter au maximum il est nécessaire de reproduire la situation industrielle dans son entier: structure, production, horaires, relations de travail, direction, etc. de façon plus autonome qu'elle l'est actuellement.

6.1.3 La formation industrielle désirée

L'organisation de la formation industrielle par le stage semble

---

[24] Marlett N.J., "Acquisition des Facilités d'Intégration" Institut Québécois de la Déficience Mentale, Version anglaise 1973.

bien fonctionner et les personnes chargées de l'appliquer en semblent satisfaites.

Par contre ces personnes verraient d'un bon oeil tout moyen supplémentaire permettant de sensibiliser les employeurs aux possibilités de ces élèves.

L'école serait heureuse de faire profiter ses élèves d'une formation industrielle par le stage dans les secteurs d'emplois régis par les comités paritaires: elle croit que plusieurs fonctions pourraient leur être accessibles.

L'école croit que certaines fonctions secondaires pourraient devenir préférentielles et permettre aux élèves du Centre d'y accéder par stage même dans les industries à salaires élevés et/ou à avancement par ancienneté si les employeurs et syndicats étaient sensibilisés à cet effet.

SECTION 6.2

La situation désirée concernant la collaboration école-travail

- . en rapport avec la formation
- . en rapport avec les désengagements et/ou renvois

6.2.1 En rapport avec la formation

L'employeur intéressé à prendre un élève en stage dans son industrie collabore à sa formation en situation de travail mais peut demeurer fermé à son vécu social et ne pas comprendre les effets de ce vécu sur son rendement.

Il serait bon que l'école incite les employeurs à connaître le plus que possible ces jeunes mais aussi les invite à faire part à l'école du vécu des jeunes au travail afin d'en faire bénéficier les programmes.

Il serait bon également que l'industrie recevant des stagiaires du Centre Baril accepte la visite de professeurs autres que les responsables de stages afin de leur permettre de rendre leur enseignement plus près de la réalité.

6.2.2 En rapport avec les désengagements ou renvois

L'école s'attend à ce qu'un employeur qui a un élève en période de stage comme en période de travail rémunéré soumette au Centre avant le renvoi du jeune les raisons qui motivent un tel renvoi et, s'il s'agit de désengagement, les raisons apportées par le jeune en cause.

L'école devrait être en mesure de contrôler ces raisons, d'en corriger les effets à l'école s'il y a lieu ou de permettre le rétablissement de la situation lorsque c'est possible.

Il serait souhaitable qu'un jeune entre 18 ans et 21 ans ayant déjà fréquenté le Centre Baril et se trouvant en situation de chômage puisse revenir en situation de formation industrielle à l'école ou en stage si une telle formation s'avérait nécessaire pour lui.

Il devrait être également possible pour un jeune se trouvant dans la même situation que ci-dessus, mais ayant dépassé ses 21 ans, de retrouver ce même avantage à la CECM au Service de l'éducation des Adultes.

SECTION 6.3

La situation désirée concernant l'embauche

- en industrie
- dans les centres de réadaptation
- pour les multihandicapés

6.3.1 En industrie

Il est à désirer que les conseillers en placement puissent avoir plus de temps à consacrer à la clientèle du Centre et puissent faciliter leur intégration au travail.

Il est à désirer que les bureaux de placement apportent plus de flexibilité dans leur application des programmes de formation lorsqu'il s'agit des jeunes du Centre Baril.

6.3.2 Dans les centres de réadaptation

Il est à désirer que les organismes régissant les centres de réadaptation puissent trouver les moyens de servir cette clientèle handicapée qui a besoin de ces centres pour accéder au marché du travail industriel.

Au 30 juin 1980, la situation des élèves de l'école à faire admettre est la suivante:

4 élèves furent référés et acceptés dans différents C.R.A. puis placés sur des listes d'attente.

12 élèves verront leur dossier complété et soumis pour admission dans divers C.R.A. d'ici septembre 1980.

A défaut d'embauche du jeune dans ces centres dès qu'il s'avère apte à y accéder, il serait de mise que des mécanismes de collaboration s'établissent entre l'école et les centres de réadaptation.

Ces mécanismes pourraient consister en échanges de services permettant de donner de part et d'autre des apprentissages et/ou des connaissances suffisantes pour une insertion au monde du travail en industrie.

6.3.3 Pour les multihandicapés

Les industries ne peuvent se permettre le coût de personnel spécialisé pour répondre aux besoins d'une ou de deux personnes.

Nous pensons que l'organisation de plateaux de travail regroupant un certain nombre de multihandicapés sous la direction d'un personnel spécialisé pourrait opérer dans certaines industries ou dans les centres de réadaptation.

Ces plateaux de travail ou "méthode de travail en groupe" consistent à regrouper une dizaine d'adultes déficients mentaux de capacité et d'habileté similaire, de leur permettre de vivre des expériences de groupe sous la responsabilité d'un éducateur compétent en rééducation puis de proposer à des employeurs du travail de groupe, sous la seule responsabilité de l'éducateur.

CONCLUSION

Le Centre Baril avec ses 60 élèves de 18 ans et plus peut se considérer comme école secondaire à vocation professionnelle tolérant des élèves en scolarité prolongée.

Cette clientèle dont il prolonge la scolarité exige un programme de formation plus axé sur le monde du travail et sur l'intégration à la société.

Ces jeunes ont conscience qu'ils sont devenus adultes par l'âge mais sont également conscients que leur formation est déficitaire et cela les inquiète.

L'école également est inquiète de leur vie future et voudrait pousser au maximum leur formation pour leur permettre une intégration sociale et professionnelle sans douleur ni échec.

Il est certain que l'école ne pourra y arriver seule: il faudra la collaboration de la société ainsi que celle du monde du travail.

RECOMMANDATIONS

Il est recommandé:

- qu'un programme particulier de perfectionnement aux élèves du Centre Baril dont la scolarité est prolongée soit préparé et mis en application autant en ce qui concerne la formation générale que professionnelle et industrielle.

- qu'une méthode d'évaluation des élèves handicapés soit privilégiée au Centre Baril avec possibilité d'extension aux autres écoles spéciales de la CECM.

- que les employeurs, les syndicats et les comités paritaires soient sensibilisés au droit qu'ont ces jeunes au travail en industrie et que, pour certaines fonctions il peuvent s'avérer plus rentables que des personnes à potentiel plus élevé.

- que les centres d'emploi soient sensibilisés au fait que ces jeunes nécessitent une attention particulière

- que les organismes de qui relèvent les Centres de réadaptation soient sensibilisés quant à la clientèle qui n'est pas servie actuellement et que des mesures soient envisagées en ce sens.

- qu'on se penche sur la possibilité d'organiser des plateaux de travail pour venir en aide aux multihandicapés.

- que le service de l'Education des adultes de la C.E.C.M. soit sensibilisé aux besoins qu'ont les anciens du Centre Baril lorsque devenus chômeurs, d'être repris en charge par l'école pour un complément de formation.

CHAPITRE V11

LA SITUATION ACTUELLE AU PAVILLON CHARLEROI-BOYER CONCERNANT LA CLIENTELE, LA FORMATION ET L'EVALUATION DE L'INTEGRATION AU TRAVAIL POUR LES ELEVES EN SCOLARISATION A L'INTERNE

La situation actuelle au Pavillon Charleroi-Boyer concernant la clientèle, la formation et l'évaluation de l'intégration au travail pour les élèves en scolarisation à l'interne.

INTRODUCTION

7.1 la clientèle de Charleroi-Boyer

7.2 la formation donnée au Pavillon par le personnel enseignant

7.3 l'évaluation de la situation

Le Pavillon Charleroi-Boyer est un Centre d'accueil situé à 4535 rue Charleroi à Montréal-Nord.

Sa vocation première est l'hébergement et sa clientèle se compose de déficients mentaux de débilités diverses: légère, moyenne, sévère et profonde, ainsi que d'âges variés: de la jeune enfance à l'adulte.

La scolarisation de cette clientèle est également très variée: certains fréquentent les écoles du milieu, d'autres font partie de la clientèle des écoles spécialisées, un certain nombre sont scolarisés au Pavillon même.

Cette scolarisation se fait en général dans les écoles de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et pour ceux à l'interne, par des enseignants de la commission scolaire.

La clientèle qui nous préoccupe dans le présent travail est celle qui est scolarisée à l'interne, considérée actuellement entre la débilité sévère et la débilité moyenne, ayant entre 17 et 21 ans.

SECTION 7.1

Etude de la clientèle du Pavillon Charleroi-Boyer en scolarisation à l'interne

. le dénombrement
. les aptitudes

7.1.1 Le dénombrement

Au 30 septembre 1979 le Pavillon comptait 25 élèves scolarisés à l'interne par des enseignants de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Voyons-en la répartition:

TABLEAU 11

Répartition de la clientèle du Pavillon Charleroi-Boyer scolarisée à l'interne

Ages	Masculin	Féminin	Total
de 6 ans à 11 ans incl.	6	2	8
de 12 ans à 16 ans incl.	5	1	6
17 ans	1	2	3
18 ans		2	2
19 ans	1	1	2
20 ans	1	1	2
21 ans	1	1	2
Total	15	10	25

Nous décelons dans ce Tableau 11 trois groupes d'élèves assez distincts si nous considérons les âges selon les normes des écoles régulières en ce qui regarde le primaire, le secondaire et le post-secondaire.

Les élèves de 6 à 11 ans au nombre de 8, avec ceux de 12 à 16 ans au nombre de 6, forment un peu plus de la moitié de la clientèle scolarisée au Pavillon.

La présente étude se faisant en regard de la clientèle en scolarité prolongée, nous tiendrons compte essentiellement des 4 garçons et 7 filles de 17 ans et plus.

Les 3 élèves de 17 ans sont considérés ici en tenant compte de décisions qui pourraient être prises pour septembre prochain.

Par contre, nous retrouvons 2 élèves qui sont actuellement âgés de 21 ans et deux autres qui auront cet âge au mois de septembre prochain.

Nous considérerons donc qu'il y a actuellement 11 élèves en scolarité prolongée ayant en vue une intégration au monde du travail en milieu protégé.

7.1.2 Les aptitudes de cette clientèle

Les 11 élèves de 17 à 21 ans (voir Tableau 11) actuellement scolarisés à l'interne sont considérés aptes à plus ou moins longue échéance à une intégration au monde du travail en milieu protégé.

Le milieu de travail envisagé par le Pavillon serait celui des Centres de Réadaptation pour Adultes, centres dont nous avons fait l'étude dans le présent travail au chapitre 2 section 2.1.

Nous décelons dans ce Tableau 11 trois groupes d'élèves assez distincts si nous considérons les âges selon les normes des écoles régulières en ce qui regarde le primaire, le secondaire et le post-secondaire.

Les élèves de 6 à 11 ans au nombre de 8, avec ceux de 12 à 16 ans au nombre de 6, forment un peu plus de la moitié de la clientèle scolarisée au Pavillon.

La présente étude se faisant en regard de la clientèle en scolarité prolongée, nous tiendrons compte essentiellement des 4 garçons et 7 filles de 17 ans et plus.

Les 3 élèves de 17 ans sont considérés ici en tenant compte de décisions qui pourraient être prises pour septembre prochain.

Par contre, nous retrouvons 2 élèves qui sont actuellement âgés de 21 ans et deux autres qui auront cet âge au mois de septembre prochain.

Nous considérerons donc qu'il y a actuellement 11 élèves en scolarité prolongée ayant en vue une intégration au monde du travail en milieu protégé.

7.1.2 <u>Les aptitudes de cette clientèle</u>

Les 11 élèves de 17 à 21 ans (voir Tableau 11) actuellement scolarisés à l'interne sont considérés aptes à plus ou moins longue échéance à une intégration au monde du travail en milieu protégé.

Le milieu de travail envisagé par le Pavillon serait celui des Centres de Réadaptation pour Adultes, centres dont nous avons fait l'étude dans le présent travail au chapitre 2 section 2.1.

SECTION 7.2

Etude de la formation donnée aux élèves du Pavillon Charleroi-Boyer en scolarisation à l'interne en vue de leur intégration au monde du travail en milieu protégé

- les objectifs
- le programme
- les horaires
- la formation professionnelle

7.2.1 Les objectifs

La formation apportée à ces jeunes a pour objectif à long terme une intégration au monde du travail en milieu protégé, et à court terme, une accélération dans leur cheminement vers plus d'autonomie.

Nous justifierons cet avancé en mentionnant le premier paragraphe d'un document de travail du Pavillon intitulé "Rôle de l'enseignant auprès des enfants dits déficients sévères" (il faudra considérer les termes "dits déficients sévères"comme seuls applicables à l'entrée de ces jeunes au Pavillon vu leur absence totale de scolarisation antérieure et vu leur fonctionnement):

> "Le rôle de l'enseignant auprès des enfants dits déficients sévères consiste à faire acquérir à ceux-ci, dans la mesure du possible, les habiletés nécessaires à leur intégration éventuelle à un atelier protégé,

s'ils sont présentement assez âgés, ou, à leur intégration aux classes externes de la CECM, dans le cas des plus jeunes, s'ils ont la possibilité d'acquérir les pré-requis à cette intégration". [25]

Il est donc dans les visées du Pavillon de sortir ces jeunes de leur milieu le plus tôt possible pour recevoir des cours, pour connaître graduellement la structure scolaire, côtoyer peu à peu d'autres jeunes, pour sentir cette possibilité d'intégration au monde ambiant.

7.2.4 Le programme

Citons de nouveau le document de Bella Lacourse dans sa présentation du document de travail:

"S'appuyant sur la bonne relation établie avec l'enfant, le pédagogue devra, si cela s'avère possible, amener celui-ci à développer, à travers des jeux et des situations données, tout en tenant compte de son rythme personnel:

l'attention

la concentration

l'observation et la perception visuelle

le langage

la pensée logico-mathématique

les habiletés manuelles

la mémoire."

"Le pédagogue évalue l'enfant et remet périodiquement un rapport sur le rendement de chacun".

---

25 Lacourse Bella, pédagogue, Rôle de l'enseignant auprès des enfants dits déficients, Document de travail, Pavillon Charleroi-Boyer, CECM page 1.

"Après entente avec M. Denis Cyr, coordonnateur de la Résidence V1, les éducateurs acceptent la responsabilité des ateliers suivants: psycho-motricité, gymnastique, arts plastiques, musique" 26

7.2.3 Les horaires

Le fait que ces jeunes soient arrivés au Pavillon depuis un an ou deux et cela, sans aucune scolarisation antérieure, le travail de formation entrepris auprès d'eux demande une gradation plus ou moins rapide s'échelonnant de la demi-heure par jour à la journée entière.

Cet enseignement se fait donc individuellement au début pour en venir graduellement au travail en petit groupe de 2 puis de 3 ou 4 élèves, pour en arriver à des classes de 5 ou 6 élèves, selon que l'intérêt de ces élèves devient de plus en plus stable.

7.2.4 La formation professionnelle

Le Pavillon pense que l'organisation d'ateliers nécessaires à l'enseignement des matières propres à la formation des jeunes en vue du monde du travail dans le Pavillon même viendrait à l'encontre de la politique d'intégration de la maison.

---

26 Lacourse Bella, pédagogue, Rôle de l'enseignant auprès des enfants dits déficients, Document de travail, Pavillon Charleroi-Boyer, CECM page 1

SECTION 7.3

L'évaluation de la situation au Pavillon Charlesoi-Boyer concernant l'intégration au monde du travail.

. la situation au Pavillon

7.3.1 La situation au Pavillon

La politique du Pavillon de rendre les enfants aptes à s'intégrer le plus tôt possible à des clientèles plus autonomes est également celle des enseignants relevant de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Le programme appliqué cherche à rendre l'enfant plus réceptif et capable de travailler en groupe, il acquiert certains apprentissages et devient peu à peu capable d'apprentissages et d'habiletés.

Il reste à cette autonomie acquise à l'interne d'être transférée à l'externe avec le plus de chance possible de succès en vue d'une formation professionnelle le rendant apte à une fonction de travail en milieu protégé.

CHAPITRE VIII

LA SITUATION DESIREE POUR LES ELEVES DU PAVILLON CHARLEROI-BOYER SCOLARISES A L'INTERNE CONCERNANT LEUR INTEGRATION AU MONDE DU TRAVAIL

La situation désirée pour les élèves du Pavillon Charleroi-Boyer scolarisés à l'interne concernant leur intégration au monde du travail.

INTRODUCTION

8.1 la situation désirée concernant la formation professionnelle

8.2 la situation désirée concernant l'intégration scolaire

8.3 la situation désirée concernant l'intégration au monde du travail en milieu protégé.

INTRODUCTION

Nous avons défini la clientèle du Pavillon Charleroi-Boyer que nous considérons en scolarité prolongée et que nous croyons apte à une intégration au monde du travail en milieu protégé.

Nous avons vu que cette intégration ne peut se faire sans une formation professionnelle adéquate laquelle ne peut être donnée au Pavillon même sans nuire au principe d'intégration mis de l'avant par la maison.

Ce principe d'intégration imprègne tout l'enseignement qui se fait à l'interne par le personnel de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Les personnes impliquées en espèrent des résultats probants.

Ces résultats seront obtenus en autant qu'on donnera suite à un plan bien défini d'intégration, d'abord sur le plan scolaire puis sur le plan du travail.

SECTION 8.1

La situation désirée pour les élèves du Pavillon Charleroi-Boyer en scolarisation interne en rapport avec leur formation professionnelle.

La formation professionnelle sera d'autant plus valable qu'elle suivra ou accompagnera une formation sociale que le jeune utilisera lors de son entrée au travail, même en milieu protégé.

Des écoles de la C.E.C.M. sont actuellement équipées pour donner cette formation à des élèves déficients mentaux moyens ou modérés en scolarité prolongée.

Il est donc souhaitable que les 11 élèves pour lesquels nous pensons une intégration en milieu de travail puissent profiter d'une formation professionnelle dans un milieu approprié pour le faire, c'est-à-dire une des écoles de la C.E.C.M.

SECTION 8.2

La situation désirée pour les élèves du Pavillon Charleroi-Boyer en scolarisation interne en rapport avec leur intégration scolaire.

A la C.E.C.M., deux écoles du Réseau des écoles spéciales donnent une formation professionnelle aux élèves déficients mentaux en

scolarité prolongée: l'école Joseph-Charbonneau et le Centre Ste-Anastasie.

L'école Joseph-Charbonneau est une école pour handicapés physiques graves, qui compte parmi sa clientèle des débiles moyens et qui espère pouvoir établir sous peu pour elle un programme de formation professionnelle en scolarité prolongée.

Le Centre Ste-Anastasie, comme on l'a vu au chapitre 1, reçoit des jeunes déficients mentaux moyens de 18 ans à 21 ans pour une scolarisation prolongée en vue de leur intégration au travail en milieu protégé.

Il serait donc pensable que ces deux écoles puissent ajouter à leur clientèle celle du Pavillon qui serait considérée apte à une intégration scolaire en milieu public

Le processus d'intégration pourrait suivre des étapes bien définies telles que:

- visite de l'école susceptible d'intégrer un ou plusieurs de ces jeunes
- utilisation d'un local de classe dans cette école durant un avant-midi par semaine pour que ces jeunes puissent recevoir leurs cours avec leur professeur
- utilisation d'une classe-atelier de cette école durant 2 demi-journées par semaine pour un apprentissage graduel d'attitudes et d'habiletés conduisant à des fonctions de travail
- essai d'intégration dans la classe-atelier par enseignement jumelé
- intégration dans les groupes à raison d'un à la fois pour en venir à une intégration complète
- accompagnement d'éducateurs du Pavillon pour l'encadrement.

SECTION 8.3

La situation désirée pour les élèves du Pavillon Charleroi-Boyer en scolarisation interne en rapport avec leur intégration au travail en milieu protégé.

Il n'est pas assuré que les 11 élèves puissent en venir à une possibilité d'intégration en milieu de travail protégé à courte échéance, mais nous croyons que quelques années d'intégration en milieu scolaire permettront cette intégration.

CONCLUSION

Le Pavillon Charleroi-Boyer ne peut rester indifférent aux possibilités d'intégration qui s'offrent à ses résidents. De plus, son personnel doit concentrer tous ses efforts en ce sens.

Suite au programme établi ainsi qu'aux ressources disponibles dans les milieux scolaires, il est à espérer que cette clientèle à l'interne puisse profiter d'une intégration sociale et professionnelle lui permettant de s'épanouir au maximum.

Situation au 30 juin 1980

A la fin de cette année scolaire les autorités du Pavillon Charleroi-Boyer demandaient au Réseau des écoles spéciales d'intégrer dans ses écoles les élèves scolarisés à l'interne. Suite à cette demande le R.E.S. acceptait d'intégrer les élèves scolarisables du Pavillon dès septembre prochain et mettait ainsi fin à la scolarisation à l'interne dans cette institution.

Recommandations

Comme les élèves scolarisables du Pavillon Charleroi-Boyer recevront les services éducatifs à l'intérieur des écoles du R.E.S. à partir de septembre 1980, il n'y a pas de recommandation spécifique pour le Pavillon Charleroi-Boyer.

CHAPITRE IX

LA SITUATION ACTUELLE A L'HOPITAL RIVIERE-DES-PRAIRIES CONCERNANT LA CLIENTELE, LA FORMATION, LE PLACEMENT ET L'EVALUATION DE L'INTEGRATION AU TRAVAIL POUR LES ELEVES EN SCOLARISATION A L'INTERNE

La situation actuelle à l'Hôpital Rivière-des-Prairies concernant la clientèle, la formation, le placement et l'évaluation de l'intégration au travail pour les élèves en scolarisation à l'interne.

INTRODUCTION

9.1 étude de la clientèle de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation à l'interne

9.2 étude de la formation donnée aux élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation à l'interne en vue de leur intégration au monde du travail

9.3 étude de la situation de placement des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies au monde du travail

9.4 l'évaluation de la situation d'intégration au monde du travail pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies scolarisés à l'interne.

L'Hôpital Rivière-des-Prairies est un centre hospitalier situé à 7970 boul. Perras, Rivière-des-Prairies.

L'Hôpital prodigue des soins de santé et de réadaptation à des enfants et des adolescents atteints de troubles psychiatriques et ce, soit en clinique externe, soit en hébergement prolongé ou de courte durée.

Le service de pédagogie qui voit à scolariser la clientèle à l'interne relève de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et fait partie du Réseau des écoles spéciales.

La clientèle desservie par le service de pédagogie varie de l'élève à potentiel normal à l'élève déficient mental de débilité moyenne dont les âges varient de la petite enfance à l'adulte.

La présente étude se limitera aux jeunes déficients mentaux débiles moyens dont les âges se situent entre 18 et 21 ans.

On prévoit pour eux une intégration à plus ou moins longue échéance d'abord au milieu scolaire puis au monde du travail.

Nous verrons dans le présent chapitre ce qui est fait pour eux en vue de cette intégration autant du point de vue scolaire que du point de vue du monde du travail.

Dans le chapitre suivant nous étudierons la situation du travail en atelier dans ce milieu hospitalier de Rivière-des-Prairies.

Puis, dans un dernier chapitre nous essaierons de trouver la situation désirée en regard des possibilités d'intégration à la société et au travail des élèves de l'Hôpital qui sont scolarisés à l'interne.

SECTION 9.1

Etude de la clientèle de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation à l'interne.

- le dénombrement
- les aptitudes

9.1.1 Le dénombrement

Au 30 septembre 1979, le nombre d'élèves acceptés pour une scolarisation prolongée à l'interne à temps partiel était de 13.

La répartition de ces élèves, détaillée par âges et par sexes, est présentée dans le tableau suivant.

TABLEAU 12

Répartition de la clientèle de l'Hôpital
Rivière-des-Prairies en scolarisation
prolongée à l'interne

Ages	Masculin	Féminin	Total
17 ans	4	0	4
18 ans	2	2	4
19 ans	2	0	2
20 ans	0	2	2
21 ans	1	0	1
Total	9	4	13

Ce Tableau 12 laisse voir un total de 13 élèves recevant une formation scolaire prolongée à l'interne durant l'année 1979-80 par le personnel de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

De ces 13 élèves, un seul a 21 ans au 30 septembre 1979 par contre 4 garçons ont 17 ans. Deux filles ont 18 ans et deux autres ont 20 ans.

Il faut mentionner que les jeunes n'ayant que 17 ans font partie du groupe d'élèves en scolarité prolongée à temps partiel en prévoyant que lorsqu'une décision sera prise quant à leur intégration, ils auront sûrement atteint leurs 18 ans.

Ces jeunes en scolarisation à temps partiel travaillent le reste du temps aux ateliers de l'Hôpital où ils sont en apprentissage. Nous verrons dans le prochain chapitre la situation du travail en atelier dans l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

Mentionnons que d'autres élèves du service de pédagogie ont également 17 ans et 18 ans. Ils sont 6 dont 3 garçons et 1 fille de 17 ans ainsi que 2 filles de 18 ans lesquels font partie du secondaire.

Ces élèves du secondaire seront appelés éventuellement à intégrer la section scolarité prolongée de l'Hôpital ou de l'extérieur en septembre prochain, ou fréquenteront l'atelier de travail de l'Hôpital.

9.1.2 Les aptitudes de cette clientèle

Il est difficile de penser aux aptitudes de ces jeunes en fonction d'un monde du travail à l'extérieur de l'Hôpital sans faire référence à leurs besoins.

Ces jeunes ont besoin d'être supportés constamment dans leur façon de se comporter. Ils exigent de la part de tout éducateur beaucoup de compréhension et de doigté.

Il est cependant pensable pour eux une intégration dans un CRA (voir étude faite au chapitre 2 du présent travail) après un temps plus ou moins long de rééducation et de formation.

Il est certain que tous peuvent fonctionner aux ateliers de l'Hôpital mais l'objectif pour eux étant de les préparer à leur insertion dans la société, toute démarche en ce sens serait incompréhensible si elle devait aboutir uniquement à la réintégration aux ateliers à l'interne.

SECTION 9.2

Etude de la formation donnée aux élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation à l'interne en vue de leur intégration au monde du travail.

- . les objectifs
- . le programme
- . la formation

9.2.1 Les objectifs

L'objectif de l'enseignement aux jeunes du secondaire de l'Hôpital dont font partie les 6 élèves scolarisés à temps plein, est l'intégration au monde du travail et à la société.

Il va sans dire qu'un tel objectif présuppose des objectifs secondaires essentiels à atteindre tels que le développement intégral de la personne, l'apprentissage aux services communautaires, la formation professionnelle.

Réussir de tels objectifs c'est également penser au travail dans un Centre de réadaptation pour adultes, à la vie en famille d'accueil ou en foyer de groupe, à la prise en main de ses activités.

Le service de pédagogie de l'Hôpital sait bien qu'il ne peut seul y parvenir, mais il est conscient que son rôle est transitoire et que pour atteindre ces objectifs il lui faut compter sur une aide extérieure.

Pour ce qui est des élèves scolarisés à temps partiel en provenance des ateliers de l'Hôpital, l'objectif visé est d'apporter à leur scolarisation un complément leur accordant plus de chance d'intégration au monde du travail à l'extérieur et à la société.

Améliorer chez eux, d'abord leur capacité de comprendre et d'être compris, puis leur utilisation de la langue écrite ainsi que celle des valeurs numériques sont des buts que cette scolarisation à temps partiel croit pouvoir atteindre.

9.2.2 Le programme

Pour les 6 élèves en scolarisation à temps plein, le programme du secondaire en déficience mentale moyenne est appliqué tel que dans les écoles de la C.E.C.M., comme par exemple au Centre St-Pierre Apôtre.

Le développement de l'élève aux valeurs physiques, aux valeurs socio-affectives et morales ainsi qu'aux valeurs cognitives, plus quelques périodes d'initiation aux valeurs communautaires forment le cadre de ce programme.

Par contre, aux 13 élèves en scolarisation à temps partiel, le programme offre un complément de formation en langage et en mathématiques.

Ainsi, ces jeunes qui travaillent aux ateliers de l'Hôpital reçoivent 4 heures de cours par semaine à savoir: 2 heures de français parlé ainsi que 2 heures de mathématiques de base.

9.2.3 La formation professionnelle

Aux élèves du secondaire en déficience mentale moyenne scolarisés à temps plein le programme offre une initiation en formation professionnelle.

Ils recevront cette formation professionnelle d'une façon plus complète et plus intensive soit dans des écoles à l'extérieur de l'Hôpital, soit aux ateliers de l'Hôpital selon qu'ils seront intégrés aux écoles de la C.E.C.M. ou non.

Il est toutefois possible que le service de la pédagogie s'entende avec le service des ateliers pour donner quelques périodes d'atelier à certains élèves avant leur intégration à l'externe.

Quant aux 13 jeunes en scolarisation partielle, leur entraînement aux ateliers de l'Hôpital leur permet cette formation professionnelle soit à la section Apprentissage soit à la section Initiation au travail.

SECTION 9.3

Etude de la situation de placement des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies au monde du travail.

9.3.1 Le placement

En général, tout élève scolarisé à l'interne qui atteint l'âge de 18 ans a la possibilité de travailler aux ateliers de l'Hôpital soit dans la section Apprentissage soit dans la section Initiation au travail.

Le service de la pédagogie peut même référer certains élèves avant l'âge de 18 ans lorsqu'il constate que la fréquentation des ateliers leur rendrait plus service.

Nous verrons dans le prochain chapitre où se situe le jeune qui est appelé à travailler aux ateliers de l'Hôpital en regard de son intégration au monde du travail à l'extérieur.

SECTION 9.4

L'évaluation de la situation d'intégration au monde du travail pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies scolarisés à l'interne.

. la situation à l'Hôpital

9.4.1 La situation à l'Hôpital

Le service de pédagogie de l'Hôpital semble apporter beaucoup d'intérêt à l'intégration des jeunes au monde du travail.

Il est conscient que la formation donnée actuellement à l'intérieur de l'Hôpital n'est pas suffisante pour une réelle intégration de sa clientèle au monde du travail à l'extérieur.

Il est conscient également que la plus grande partie de sa clientèle est référée aux ateliers de l'Hôpital et qu'elle semble y demeurer trop longtemps pour qu'il soit possible d'envisager par après une intégration autant au monde du travail à l'extérieur qu'à la société.

Nous verrons donc dans le prochain chapitre quelle est la situation du travail en atelier à l'Hôpital Rivière-des-Prairies et quelles sont les chances pour l'handicapé débile moyen de pouvoir accéder à une intégration au travail à l'extérieur.

CHAPITRE X

LA SITUATION ACTUELLE DU TRAVAIL AUX ATELIERS SPECIALISES DE L'HOPITAL RIVIERE-DES-PRAIRIES

CHAPITRE X

LA SITUATION ACTUELLE DU TRAVAIL AUX ATELIERS SPECIALISES DE L'HOPITAL RIVIERE-DES-PRAIRIES

La situation actuelle du travail aux ateliers spécialisés de l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

INTRODUCTION

Nous avons vu au chapitre précédent que l'Hôpital Rivière-des-Prairies prodigue des soins de santé et de réadaptation à des enfants et à des adolescents atteints de troubles psychiatriques.

Nous avons vu également que toute scolarisation qui est donnée à l'interne aux jeunes de l'Hôpital relève de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

L'enseignement dans l'Hôpital est donc désigné comme étant le "Service de pédagogie" même s'il relève d'un organisme extérieur.

Par contre, l'Hôpital a toujours organisé et maintenu sous sa responsabilité un certain nombre d'ateliers s'apparentant aux ateliers protégés qui existaient avant la promulgation de la Loi 9.

Encore aujourd'hui, elle tient à garder le contrôle sur ces ateliers et le "Service des ateliers" relève donc entièrement de l'Hôpital.

Le présent chapitre vent en donner une idée sommaire et voir quels rapports existent entre ce service et celui de la pédagogie.

SECTION 10.1

Etude de la situation actuelle dans le "Service des Ateliers" de l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

. la clientèle
. l'admission
. le placement
. la situation désirée

10.1.1 La clientèle

Le nombre de travailleurs aux ateliers de l'Hôpital en date du 15 mars 1980 se chiffrait à 212, répartis en deux sections: la section "Apprentissage" qui compte 158 jeunes et la section "Initiation au travail" qui en reçoit 54.

Voyons maintenant où se situent ces 212 jeunes en regard de leur sexe et de leur âge.

TABLEAU 13

Répartition des travailleurs aux ateliers spécialisés de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en date du 15 mars 1980

Ages	Masculin	Féminin	Total
17 ans	5	2	7
18 ans	8	3	11
19 ans	5	3	8
20 ans	4	2	6
21 ans	2	1	3
+ de 21 ans	110	67	177
TOTAL	134	78	212

Nous voyons donc dans ce Tableau que les travailleurs du Service des ateliers ont, pour une grande majorité, dépassé l'âge de 21 ans: 110 garçons et 67 filles pour un total de 177 sur 212.

Si nous ne considérons que les jeunes de 17 à 21 ans, nous nous apercevons que le nombre de garçons se situe à 24 et celui des filles à 11 pour un total de 35.

10.1.2 L'admission

Les ateliers de l'Hôpital sont réservés aux cas psychiatriques relevant de l'Hôpital: ce sont des ateliers spécialisés privés.

Lorsque le service de pédagogie considère qu'un élève dont l'âge est de 18 ans ou en voie de l'atteindre a atteint le maximum de sa scolarisation, il le propose au service des ateliers pour admission dans une de ses sections.

Le service des ateliers étudie le cas de chaque élève proposé et voit la possibilité de l'intégrer à son personnel, soit dans la section Apprentissage, soit dans la section Initiation au Travail.

10.1.3 Le placement

Le Service des ateliers considère son travail auprès des jeunes comme un service de rééducation en vue d'une intégration de sa clientèle au monde du travail à l'extérieur de l'Hôpital.

Certains jeunes sont donc proposés pour du travail à l'extérieur à des Centres d'emploi du Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de l'"Arrimage" lequel est une extension de ces Centres d'emploi.

Madame Rosette Toussaint du Service des ateliers de l'Hôpital, section Initiation au travail, nous signale que plusieurs jeunes effectuent des stages chez des employeurs réguliers pour des périodes plus ou moins longues (maximum 9 mois).

D'autres sont proposés à la compagnie "Le Sextant", compagnie sans but lucratif, laquelle est très favorable à l'intégration des jeunes de l'Hôpital chez elle.

Madame Toussaint signale qu'en 1979, 17 placements furent exécutés mais que seulement 6 sont encore en emploi. D'après elle, les causes de renvoi ou de désengagement sont reliées à certains aspects de leur pathologie (crises d'épilepsie par exemple) ou à un manque d'autonomie.

10.1.4 La situation désirée

Madame Toussaint croit qu'il serait possible d'augmenter le nombre de jeunes qui s'intègrent au monde du travail à l'extérieur et par le fait même possiblement à la société.

Elle croit, par exemple, qu'il existe du côté de l'école, certaines failles venant surtout de la préparation de base à une intégration à la vie normale.

Elle croit également que le milieu qui reçoit les stagiaires devrait pouvoir les engager définitivement lorsque les résultats des stages sont satisfaisants.

Quant aux Centres de réadaptation, elle trouve que les C.T.A. ont des critères d'admission qui sont trop sévères mais que les C.R.A. pourraient accepter une partie de leur clientèle.

D'autres sont proposés à la compagnie "Le Sextant", compagnie sans but lucratif, laquelle est très favorable à l'intégration des jeunes de l'Hôpital chez elle.

Madame Toussaint signale qu'en 1979, 17 placements furent exécutés mais que seulement 6 sont encore en emploi. D'après elle, les causes de renvoi ou de désengagement sont reliées à certains aspects de leur pathologie (crises d'épilepsie par exemple) ou à un manque d'autonomie.

10.1.4 La situation désirée

Madame Toussaint croit qu'il serait possible d'augmenter le nombre de jeunes qui s'intègrent au monde du travail à l'extérieur et par le fait même possiblement à la société.

Elle croit, par exemple, qu'il existe du côté de l'école, certaines failles venant surtout de la préparation de base à une intégration à la vie normale.

Elle croit également que le milieu qui reçoit les stagiaires devrait pouvoir les engager définitivement lorsque les résultats des stages sont satisfaisants.

Quant aux Centres de réadaptation, elle trouve que les C.T.A. ont des critères d'admission qui sont trop sévères mais que les C.R.A. pourraient accepter une partie de leur clientèle.

CHAPITRE X1

LA SITUATION DESIREE POUR LES ELEVES DE L'HODITAL RIVIERE-DES-PRAIRIES SCOLARISES A L'INTERNE CONCERNANT LEUR INTEGRATION AU MONDE DU TRAVAIL

La situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies scolarisés à l'interne concernant leur intégration au monde du travail.

INTRODUCTION

11.1 la situation désirée concernant la formation professionnelle

11.2 la situation désirée concernant l'intégration scolaire

11.3 la situation désirée concernant l'intégration au monde du travail en milieu protégé.

La direction des services pédagogiques ainsi que celle des ateliers de l'Hôpital semblent bien conscientes de cette valeur qu'est pour le jeune, l'intégration à la société et au travail.

Et chacune semble vouloir mettre en place des mécanismes permettant cette intégration et rechercher les moyens qui l'assureront avec le maximum de succès autant dans le placement que dans la persistance de ce placement.

Nous verrons dans le présent chapitre ce que le service de pédagogie désire pour ses élèves en scolarité à l'interne en regard de leur intégration au monde du travail.

SECTION 11.1

La situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation à l'interne en rapport avec leur formation professionnelle.

Le service de pédagogie de l'Hôpital tient à ce que les jeunes inscrits en scolarité à l'interne reçoivent une formation professionnelle en vue de leur intégration au travail à l'extérieur.

Le service est conscient que cette formation est valable en autant qu'elle est accompagnée d'une formation touchant le vécu du jeune: son intégration sociale, son autonomie.

Il est pensé que cette formation autant professionnelle que sociale aurait avantage pour le jeune à lui être donnée dans une école de la C.E.C.M. dont le programme est axé sur la préparation au travail en milieu protégé pour les jeunes déficients moyens en scolarité prolongée.

Si le service de pédagogie de l'Hôpital est conscient que cette solution est la seule valable en l'occurence, il ne peut s'empêcher de penser que la formation professionnelle pour sa clientèle devrait être donnée dans une école-industrie.

Cette école-industrie, selon le personnel du Service de pédagogie et celui du Service des ateliers, devrait être complète en elle-même, se préoccuper d'éduquer l'adolescent au monde de l'adulte et voir à ce que le travail soit le but ultime.

La prise en charge d'une telle école, selon eux, supposerait à priori la présence de gens familiarisés avec l'industrie puis de gens formés en pédagogie pour que, main dans la main, ils mènent l'école à bon port, étroitement secondés par la communauté et les parents et ce, compte tenu que l'intégration sociale ne peut se faire sans eux.

SECTION 11.2

La situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation interne en rapport avec leur intégration scolaire.

A la C.E.C.M., deux écoles du Réseau des écoles spéciales donnent une formation professionnelle aux élèves déficients mentaux en scolarité prolongée: l'école Joseph-Charbonneau et le Centre Ste-Anastasie.

L'école Joseph-Charbonneau est une école pour handicapés physiques graves qui compte parmi sa clientèle des débiles moyens et qui espère pouvoir établir sous peu pour elle un programme de formation professionnelle en scolarité prolongée.

Le Centre Ste-Anastasie, comme on l'a vu au chapitre 1, reçoit des jeunes déficients mentaux moyens de 18 ans à 21 ans pour une scolarisation prolongée en vue de leur intégration au travail en milieu protégé.

Le service de pédagogie de l'Hôpital pense que l'intégration de sa clientèle en scolarité prolongée pourrait être effectuée à l'une ou l'autre de ces écoles selon une procédure adoptée conjointement par les deux parties en cause.

Cette procédure d'intégration progressive pourrait être du même ordre que celle pensée pour les élèves de Charleroi-Boyer à savoir:

- visite de l'école susceptible d'intégrer un ou plusieurs de ces jeunes
- utilisation d'un local de classe dans cette école durant un avant-midi par semaine pour que ces jeunes puissent recevoir leurs cours avec leur professeur
- utilisation d'une classe-atelier de cette école durant 2 demi-journées par semaine pour un apprentissage graduel d'attitudes et d'habiletés conduisant à des fonctions de travail

- essai d'intégration dans la classe-atelier par enseignement jumelé
- intégration dans les groupes à raison d'un à la fois pour en venir à une intégration complète
- accompagnement d'éducateurs de l'Hôpital pour l'encadrement.

SECTION 11.3

La situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarisation interne en rapport avec leur intégration au travail.

On a vu qu'un élève de l'Hôpital dont le comportement permet un essai au travail dans l'institution est référé aux ateliers de l'Hôpital.

Il est possible qu'après un certain temps de travail aux ateliers de l'Hôpital un jeune puisse être intégré au monde du travail à l'extérieur, ordinairement dans un centre de réadaptation pour adultes (C.R.A.)

Par contre, l'intégration en milieu scolaire publique avant l'intégration en milieu protégé de travail devrait être une démarche plus en accord avec les besoins du jeune quant à son intégration globale.

CONCLUSION

Devant les efforts déployés par le service de la pédagogie, le service des ateliers et la direction de l'Hôpital pour arriver à accentuer le mouvement d'intégration des jeunes à la société et au travail, on ne peut que souscrire à ce mouvement d'intégration à la société et au travail.

Les idées avancées en regard de solutions possibles peuvent être envisagées dans un avenir immédiat comme elles peuvent demeurer longtemps des sujets de discussion.

Comme solution dans l'immédiat il est possible de penser pour un certain nombre d'élèves scolarisés à l'Hôpital à leur intégration dans une école spéciale de la C.E.C.M. selon le processus décrit précédemment même si les effets ne peuvent être prévus quant à leur intégration à venir.

Il est par contre certains élèves scolarisés à l'Hôpital pour qui l'intégration serait pensable également mais en autant qu'un support serait apporté par la clinique psychiatrique. Ce support devrait s'adresser non seulement à l'élève transféré mais aussi à l'école par une présence régulière auprès du personnel.

RECOMMANDATIONS

Il est donc recommandé:

- que les autorités de l'Hôpital Rivière-des- Prairies acceptent de considérer une intégration de ses élèves actuellement en scolarité prolongée à une école de la C.E.C.M.

- que la C.E.C.M. favorise l'intégration progressive de cette clientèle à une de ses écoles dispensant un enseignement aux élèves en scolarité prolongée

- que la C.E.C.M. envisage la possibilité de continuer la scolarisation à temps partiel dans une de ses écoles pour les jeunes entre 18 et 21 ans qui travaillent aux ateliers de l'Hôpital

- que le service de l'Education des adultes de la C.E.C.M. soit sensibilisé aux besoins de cette clientèle qui a des possibilités d'intégration au travail mais pour qui une scolarisation prolongée s'avérerait insuffisante

- qu'une étude soit faite sur la possibilité de mettre sur pied une école-industrie qui apporterait le complément nécessaire aux écoles spéciales pour une meilleure intégration au travail en industrie

- que le programme de préparation de base à la vie normale des élèves de l'Hôpital en scolarisation à l'interne soit accentué.

CHAPITRE XII

LA SITUATION ACTUELLE A L'ECOLE JOSEPH-CHARBONNEAU CONCERNANT LA CLIENTELE LA FORMATION, LE PLACEMENT ET L'EVALUATION DE L'INTEGRATION AU TRAVAIL DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE

La situation actuelle à l'école Joseph-Charbonneau concernant l'intégration au travail de la personne handicapée en scolarité prolongée.

INTRODUCTION

12.1 la clientèle de l'école Joseph-Charbonneau

12.2 la formation donnée par l'école

12.3 le placement en milieu de travail

12.4 l'évaluation de la situation

L'école Joseph-Charbonneau est une école pour personnes handicapées physiques située à 8200 rue Rousselot. Elle fait partie du Réseau des écoles spéciales de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

L'école est de construction récente et les élèves y furent admis à la fin de septembre 1979. Auparavant ils fréquentaient l'école Victor-Doré située à 1350 est boulevard Crémazie.

L'école Victor-Doré continue de recevoir des élèves de niveau primaire alors que Joseph-Charbonneau accepte les jeunes de niveau secondaire ainsi que ceux en scolarité prolongée.

L'école Joseph-Charbonneau tient à poursuivre la formation donnée aux élèves par le personnel de l'école Victor-Doré et à continuer les recherches en cours tout en apportant plus d'ampleur à l'objectif intégration.

Intégration en milieu scolaire régulier, intégration sociale, intégration au monde du travail en industrie ou en milieu protégé sont autant de points sur lesquels l'école fixe ses objectifs en regard de chacun de ses groupes d'élèves.

Par contre, s'il est considéré au départ qu'un des critères d'admission à l'école Joseph-Charbonneau pour tout étudiant proposé, consiste à n'être pas intégrable, on peut penser les défis que le personnel doit relever pour atteindre ces objectifs.

Nous verrons dans ce Chapitre 12 où se situe la clientèle, quelle formation lui est donnée et quelles sont ses aptitudes en regard d'une intégration au monde du travail.

Nous essaierons dans le chapitre suivant de connaître le milieu de travail où la personne handicapée a des possibilités de faire valoir ses aptitudes.

Un dernier chapitre sur l'école Joseph-Charbonneau essaiera de donner la situation désirée autant par l'école que par les jeunes eux-mêmes en ce qui concerne leur avenir.

SECTION 12.1

Etude de la clientèle de l'école Joseph-Charbonneau.

. le dénombrement

. les aptitudes de la clientèle

12.1.1 Le dénombrement

La clientèle de l'école secondaire Joseph-Charbonneau se compose de jeunes handicapés physiques non intégrables au moment de leur admission.

Ces jeunes proviennent en majorité de l'école Victor-Doré où ils ont fait leur cours primaire. Plusieurs ont même complété leur cours secondaire et se trouvent actuellement en scolarité prolongée.

L'école étant à vocation provinciale, nous retrouvons aussi bien des élèves du Montréal Métropolitain que des élèves en provenance de Sherbrooke, de l'Outaouais ou du Nord-Ouest.

Parmi ces élèves handicapés physiques un grand nombre est d'intelligence normale tandis que certains associent à leur handicap physique soit une lenteur intellectuelle soit une déficience légère ou moyenne ou encore des troubles d'apprentissage ou des retards pédagogiques.

Nous verrons dans le Tableau 14 comment se répartissent, en date du 23 janvier 1980, les 135 élèves en considérant leur âge au 30 septembre 1979 et leur sexe.

TABLEAU 14

La clientèle de l'école Joseph-Charbonneau
en date du 23 janvier 1980 (âges au 30 septembre 1979)

Ages	Masculin	Féminin	Total
12	5	0	5
13	16	7	23
14	12	3	15
15	11	4	15
16	12	6	18
17	17	6	23
18	11	4	15
19	7	8	15
20	6	0	6
21	0	0	0
Total:	97	38	135

Nous trouvons dans ce Tableau 14 une clientèle de 135 élèves répartie entre 97 garçons et 38 filles; c'est donc dire que le nombre de garçons est plus de deux fois et demie supérieur à celui des filles.

Cette supériorité numérique se retrouve à tous les âges sauf à 19 ans où les filles sont au nombre de 8 et les garçons de 7 seulement.

Aucune fille n'est à 12 ans ni à 20 ans. Par contre, personne n'a atteint l'âge de 21 ans; et si nous ne considérons que ceux entre 18 ans et 21 ans, nous retrouvons 24 garçons et 12 filles c'est donc dire la proportion de 2 garçons pour 1 fille.

En septembre prochain s'ajouteront à ces 36 élèves en scolarité prolongée les 17 garçons et 6 filles qui ont actuellement l'âge de 17 ans pour un total de 59 élèves.

La présente étude portera donc sur ces 59 élèves que nous répartirons en premier selon les lieux de résidence.

TABLEAU 15

La clientèle de l'école Joseph-Charbonneau
dont l'âge varie de 17 à 21 ans, répartie
selon les lieux de résidence

	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	Total
CECM, dans une famille	9	12	6	1	0	28
CECM, en hébergement	10	2	7	2	0	21
Extra-territoriaux	4	1	2	3	0	10
TOTAL	23	15	15	6	0	59

Nous voyons donc par ce Tableau 15 que les élèves appartenant à la CECM qui demeurent dans une famille sont au nombre de 28. Le plus grand nombre de ces élèves est âgé de 18 ans, soit 12 élèves, puis de 17 ans, soit 9 élèves.

Si nous considérons le nombre de jeunes vivant en groupe soit dans un foyer, soit dans un centre d'accueil ou un hôpital, nous constatons qu'ils sont presque aussi nombreux (21 élèves) que ceux vivant dans une famille (28 élèves).

Par contre, si nous considérons les élèves en hébergement en regard de leur âge, nous constatons que s'il y a 10 élèves qui ont 17 ans, seulement 2 ont 18 ans; par contre, 7 sont âgés de 19 ans et 2 ont 20 ans. Ces nombres nous laissent voir que les élèves en provenance des lieux d'hébergement sont d'âge presque similaire à ceux vivant dans une famille.

Le Tableau 15 laisse voir également un nombre de 10 élèves n'appartenant pas au territoire de la CECM; ils sont ordinairement désignés sous l'appellation "d'extra-territoriaux".

De ces 10 élèves extra-territoriaux, 4 sont à l'âge de 17 ans et nous constatons que les 3 élèves dont l'âge est de 20 ans forment la moitié du groupe de cet âge. Par contre, dans ce groupe comme dans les deux autres, aucun élève n'a atteint ses 21 ans.

Considérons maintenant dans un autre tableau ces mêmes 59 élèves en rapport avec leur résidence mais également en rapport avec leur sexe.

TABLEAU 16

La clientèle de l'école Joseph-Charbonneau
dont l'âge varie de 17 à 21 ans répartie
selon leur lieu de résidence et selon leur sexe

	Famille		Hébergement		Extra-ter.		Total
âges	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
17 ans	7	2	7	3	3	1	23
18 ans	8	4	2	0	1	0	15
19 ans	2	4	4	3	1	1	15
20 ans	1	0	2	0	3	0	6
21 ans	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	18	10	15	6	8	2	59

Par contre, si nous considérons les élèves en hébergement en regard de leur âge, nous constatons que s'il y a 10 élèves qui ont 17 ans, seulement 2 ont 18 ans; par contre, 7 sont âgés de 19 ans et 2 ont 20 ans. Ces nombres nous laissent voir que les élèves en provenance des lieux d'hébergement sont d'âge presque similaire à ceux vivant dans une famille.

Le Tableau 15 laisse voir également un nombre de 10 élèves n'appartenant pas au territoire de la CECM; ils sont ordinairement désignés sous l'appellation "d'extra-territoriaux".

De ces 10 élèves extra-territoriaux, 4 sont à l'âge de 17 ans et nous constatons que les 3 élèves dont l'âge est de 20 ans forment la moitié du groupe de cet âge. Par contre, dans ce groupe comme dans les deux autres, aucun élève n'a atteint ses 21 ans.

Considérons maintenant dans un autre tableau ces mêmes 59 élèves en rapport avec leur résidence mais également en rapport avec leur sexe.

TABLEAU 16

La clientèle de l'école Joseph-Charbonneau
dont l'âge varie de 17 à 21 ans répartie
selon leur lieu de résidence et selon leur sexe

	Famille		Hébergement		Extra-ter.		Total
âges	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
17 ans	7	2	7	3	3	1	23
18 ans	8	4	2	0	1	0	15
19 ans	2	4	4	3	1	1	15
20 ans	1	0	2	0	3	0	6
21 ans	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	18	10	15	6	8	2	59

Nous constatons dans ce Tableau 16 que la proportion entre les deux sexes concernant les lieux de résidence varie d'une façon assez remarquable d'un lieu de résidence à l'autre: pour les élèves demeurant dans les familles, les garçons sont presque deux fois plus nombreux que les filles; pour les élèves en hébergement, les garçons sont deux fois et demie plus nombreux que les filles alors que chez les extra-territoriaux les garçons sont 4 fois plus nombreux que les filles.

Nous remarquons également dans ce tableau que le nombre de filles vivant dans une famille, à savoir 10 filles, est supérieur aux deux autres lieux de résidence, c'est-à-dire 6 et 2.

Par contre, chez les garçons, les 15 élèves demeurant en hébergement sont presque aussi nombreux que ceux demeurant en famille, à savoir: 18 élèves.

12.1.2 Les aptitudes de la clientèle

La clientèle de l'école Joseph-Charbonneau étant très variée, les autorités furent contraintes au départ de les regrouper selon le critère d'intelligence et, par le fait même, selon leur apprentissage scolaire.

Trois cours furent alors organisés: un cours académique pour ceux dont la majeure se situe au niveau des apprentissages scolaires tout particulièrement pour les élèves d'intelligence normale; un cours professionnel pour les élèves les plus âgés de niveau lenteur intellectuelle ou de débilité légère; puis le cours occupationnel s'adressant surtout aux élèves de débilité moyenne.

La connaissance de cette division de la clientèle en trois cours étant nécessaire pour la compréhension des aptitudes qui seront pensées pour elle, nous en ferons l'étude à l'aide du tableau suivant.

TABLEAU 17

La clientèle de l'école Joseph-Charbonneau en rapport avec les cours donnés, en date du 23 janvier 1980 répartie selon le sexe et l'âge

Ages	Professionnel		Académique		Occupationnel		Total
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	
12 ans			4		1		5
13 ans			10	6	6	1	23
14 ans			7	3	5		15
15 ans	1		3	4	5		15
16 ans	3		5	5	4	1	18
17 ans	7	2	6	2	4	2	23
18 ans	5	3	3	1	3		15
19 ans	3	6	2	2	2		15
20 ans	3		1		2		6
21 ans							
TOTAL	22	11	43	23	32	4	135

Un premier coup d'oeil sur l'ensemble du Tableau 17 nous montre, pour le cours professionnel, une concentration chez les élèves de 17 ans et plus et, pour le cours occupationnel, une absence presque totale d'élèves féminins. Les garçons des cours académique et occupationnel forment plus de la moitié de la clientèle de l'école.

Si nous ne considérons que les 59 élèves de 17 ans à 21 ans, le nombre de garçons pour deux de ces groupes est presque identique: 12 en académique et 11 en occupationnel. Par contre, le nombre de garçons en professionnel est légèrement plus élevé à savoir: 18 élèves.

Par contre, les filles appartenant à ce groupe de 17 ans à 21 ans se retrouvent surtout au cours professionnel avec un nombre de 11 alors qu'en académique elles ne sont que 5 et que 2 en occupationnel.

Si nous regroupons garçons et filles de 17 ans à 21 ans pour chacun des cours nous obtenons donc: 29 élèves en professionnel, 17 en académique et 13 en occupationnel.

Connaissant ces détails, nous essaierons de trouver pour chacun des cours les aptitudes des élèves en regard de leur intégration au monde du travail.

Nous avons demandé à M. Jacques Delorme conseiller en orientation scolaire à Joseph-Charbonneau ainsi qu'à Mlle Louisette Normandin, professeur en information scolaire et professionnelle à la même école, de voir à partir de certaines données concernant les Centres de Travail Adapté et les Centres de réadaptation aux adultes (voir chapitre 2 du présent travail) où se situerait chacun des élèves en regard de leur intégration au monde du travail.

La méthode qu'ils ont choisie pour en arriver à ce but fut de renseigner les élèves sur les avenues qui se présentent pour eux, les amener à se prononcer quant à leur plan d'avenir, puis à accepter ou à rectifier le choix qu'ils ont fait.

Il est clair que ce genre d'évaluation n'est pas basé sur des

données scientifiques: les deux personnes qui les ont établies ayant agi au meilleur de leur connaissance en ne considérant que les possibilités intellectuelles et physiques de chacun des élèves.

Dans les tableaux qui suivront, seules seront considérées les évaluations que nos deux collaborateurs nous auront fournies; les désirs qu'ont manifestés les élèves quant à leur intégration au travail seront donnés dans un chapitre subséquent.

TABLEAU 18

Aptitudes des élèves de 17 ans à 21 ans du cours professionnel de l'école Joseph-Charbonneau en date du 15 avril 1980 en regard de leur intégration au travail

	Cours Professionnel					
Ages	Etudes	Industrie	C.T.A.	C.R.A.	Loisirs	Total
17 ans		2	6	3		11
18 ans			3	4		7
19 ans	1	2	3	1		7
20 ans			1	1		2
21 ans						
TOTAL	1	4	13	9		27

Ce tableau nous laisse voir 1 élève apte à poursuivre ses études au-delà du secondaire, 4 élèves pour qui il serait pensable de les diriger vers un travail en industrie, 13 élèves qu'on croit nécessaire de diriger vers un C.T.A. avant une insertion en industrie, puis 9 élèves aptes pour un C.R.A. Deux élèves n'ont pu être évalués en raison d'absence prolongée.

Si l'on considère que le C.T.A. prépare à une fonction industrielle, on peut considérer que 18 jeunes sur 27 se dirigent vers le monde du travail en industrie.

TABLEAU 19

Aptitudes des élèves de 17 ans à 21 ans du cours académique de l'école Joseph-Charbonneau en date du 15 avril 1980 en regard de leur intégration au travail

	Cours Académique					
Ages	Etudes	Industrie	C.T.A.	C.R.A.	Loisirs	Total
17 ans	1	2	1	2	1	7
18 ans		1		1		2
19 ans		2				2
20 ans					1	1
21 ans						
TOTAL	1	5	1	3	2	12

Ce tableau laisse voir qu'un seul élève pourrait poursuivre des études après le secondaire, 5 élèves pourraient entrer en industrie, 1 serait apte pour un C.T.A., 3 pour un C.R.A. et 2 pour qui on ne peut penser qu'en fonction d'une intégration aux loisirs. Cinq élèves n'ont pu être évalués.

C'est donc dire que 7 élèves sur 12 auraient des possibilités d'intégrer un jour le monde du travail en industrie et 3 un C.R.A.

TABLEAU 20

Aptitudes des élèves de 17 ans à 21 ans du cours occupationnel de l'école Joseph-Charbonneau en date du 15 avril 1980 en regard de leur intégration au travail

Cours Occupationnel						
Ages	Etudes	Industrie	CTA	CRA	Loisirs	Total
17 ans				6	1	7
18 ans		1		2		3
19 ans			2			2
20 ans				1		1
21 ans						
TOTAL		1	2	9	1	13

Ce Tableau laisse voir qu'un seul élève serait apte pour l'industrie, 2 élèves pour un C.T.A. et élèves pour un C.R.A. Un élève devrait être intégré aux loisirs.

C'est donc dire que la majorité des élèves du cours occupationnel, soit 9 sur 13, se destine à du travail en milieu protégé genre CRA.

Pour permettre une vue d'ensemble des aptitudes de tous les élèves de 17 ans à 21 ans, nous regrouperons dans un même tableau les totaux des orientations des trois tableaux précédents.

TABLEAU 21

Aptitudes des élèves de 17 ans à 21 ans
de l'école Joseph-Charbonneau en date
du 15 avril 1980 en regard de leur
intégration au travail

Cours	Etudes	Industrie	CTA	CRA	Loisirs	Total
Professionnel	1	4	13	9		27
Académique	1	5	1	3	2	12
Occupationnel		1	2	9	1	13
TOTAL	2	10	16	21	3	52

Le total de 52 élèves ne compte pas les 7 élèves qui n'ont pu être évalués. Si nous soustrayons les 2 élèves aptes à des études supérieures et les 3 qui ne pourront s'intégrer qu'à des loisirs nous nous retrouvons avec une possibilité de 47 élèves à intégrer au monde du travail.

De ces 47 élèves, 10 pourraient être dirigés directement vers un poste de travail en industrie.

Les possibilités de placement en C.T.A. sont au nombre de 16, mais il est possible de croire que parmi eux plusieurs pourraient accepter un poste en industrie sans passer par un C.T.A. si les conditions étaient favorables.

Le nombre d'élèves qu'on croit aptes pour un C.R.A. est de 21 soit presque autant que ceux en industrie et en C.T.A. réunis. Ces 21

élèves se retrouvent presque exclusivement en occupationnel et en professionnel, à savoir 9 élèves chacun.

Mentionnons que de ces 21 élèves aptes pour un C.R.A., 2 étaient âgés de 20 ans au 30 septembre 1979 et un seul avait 19 ans.

SECTION 12.2

Etude de la formation donnée aux élèves de l'école Joseph-Charbonneau en vue de leur intégration au monde du travail.

12.2.1 l'objectif global de formation

12.2.2 la formation académique

12.2.3 la formation professionnelle

12.2.4 la formation occupationnelle

12.2.5 la formation industrielle par le stage.

12.2.1 L'objectif global de la formation

A l'occasion de l'inauguration de l'école Joseph-Charbonneau, la C.E.C.M. publiait une brochure dans laquelle sont inscrites les orientations générales de l'école. Voyons ces orientations.

". Elargir le plus que possible le niveau de culture de l'handicapé, compte tenu de la nature et du degré de son handicap, de sa personnalité et de sa propre dynamique en vue de lui faciliter un rôle social lui permettant de se réaliser au maximum;

. Aider l'élève à faire face aux mille obstacles matériels et psychologiques qu'il lui faudra surmonter pour devenir un adulte digne et libre, prêt à affronter une société sans complaisance à son égard;

- Assurer à l'élève non intégrable en milieu scolaire régulier une scolarité qui soit la plus proche possible de la normale dans les conditions les mieux adaptées possible;

- Malgré des handicaps très graves et multiples et des niveaux d'enseignement hétérogènes, offrir une formation très individualisée qui favorisera la spécialisation ou le perfectionnement de l'élève selon ses possibilités intellectuelles et fonctionnelles;

- Favoriser l'épanouissement maximum du jeune handicapé et son ouverture sur la vie sociale, compte tenu du fait qu'un certain nombre d'adolescents et de jeunes adultes ne parviendront jamais à exercer un métier, leur handicap ne le permettant pas." [27]

Il se dégage donc, comme me l'écrivait Mlle Danielle Larivée, directeur adjoint, dans un rapport des objectifs de formation des programmes à Joseph-Charbonneau que je lui demandais, l'objectif global suivant:

> "Assumer à chaque étudiant une formation académique professionnelle ou occupationnelle par l'intermédiaire de programmes individualisés, tout en favorisant au maximum son autonomie."

Voyons avec Mlle Larivée les différents objectifs spécifiques en regard de chacun des programmes ainsi que les modalités permettant leur application.

12.2.2 La formation académique

"L'objectif spécifique de la formation académique est de fournir à l'élève handicapé la possibilité de compléter sa formation secondaire

---

[27] La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, Edition du bureau des relations publiques, l'école secondaire Joseph-Charbonneau, un projet éducatif novateur Dépôt légal - 1er trimestre 1980, page 8.

par des programmes réguliers adaptés en vue de poursuivre des études collégiales.

Moyens (modalités):

22 périodes / formation académique
- français
- maths
- anglais
- sc. humaines
- sc. naturelles
- enseignement religieux ou formation morale
  formation personnelle et sociale

06 périodes d'ateliers au choix
- musique
- soins personnels
- arts plastiques
- techno
- alimentation
- couture
- commerce

02 périodes d'éducation physique (obligatoire)."

12.2.3 La formation professionnelle

"L'objectif spécifique de la formation professionnelle est de préparer, par des programmes adéquats, l'étudiant au marché du travail.

Moyens (modalités)

12 périodes / formation académique
- français
- maths
- anglais
- enseignement religieux ou formation morale
  formation personnelle et sociale

02 périodes d'éducation physique

12 périodes d'ateliers

1 concentration majeure de 8 périodes
1 concentration mineure de 4 périodes

02 périodes d'habitude de vie quotidienne

soins personnels
alimentation "

12.2.4 La formation occupationnelle

"L'objectif spécifique de la formation occupationnelle est de permettre à l'étudiant d'acquérir le plus de connaissances pratiques et essentielles à son développement maximal par des programmes adaptés et de permettre à certains étudiants de travailler en milieu protégé.

Moyens (modalités):

20 périodes de formation générale données par le titulaire

02 périodes d'éducation physique

08 périodes d'ateliers "

12.2.5 La formation industrielle par le stage

L'élève handicapé physique de Joseph-Charbonneau a besoin de vivre une ou des expériences de stage en milieu scolaire avant de penser intégration au monde du travail, me dit Mlle Huguette Teasdale, responsable de stages à l'école.

On ne pourrait placer dit-elle un jeune en situation de travail à l'extérieur de l'école, même en stage, si on n'était pas assuré d'un maximum de réussite: l'école a besoin de voir l'élève en situation de travail, de lui apporter support, de l'aider à s'adapter à la situation et parfois même de trouver les correctifs qui lui permettront d'exécuter sa tâche avec plus de facilité.

Quant à l'élève, il a besoin de cette formation par le stage à l'école pour lui permettre de prendre plus d'autonomie, de connaître des situations qui parfois l'enthousiasmeront parfois le frusteront, et également pour lui permettre d'ajuster son handicap à de nouveaux défis.

Les stages pensés pour eux à l'intérieur de l'école sont les plus diversifiés possibles mais aussi les plus près des fonctions qu'ils ou qu'elles pourront exercer au sortir de l'école: garçon d'ascenseur, téléphoniste, aide à la cafétéria, à l'entretien et même aide pédagogique ou aide en éducation spécialisée.

La décision de placement d'élève en stage est d'abord le fruit d'une étude assez poussée faite au niveau du laboratoire d'évaluation de l'école où, à l'aide d'instruments standardisés d'un système américain nommé Valpar, les aptitudes et les capacités de travail des élèves sont évaluées par des mises en situation.

C'est en partant de ces données qu'une équipe composée du représentant de ce service et de ceux des autres services d'évaluation de l'école voit à établir un profil de l'élève et l'orienter vers un poste de stage puis de travail en rapport avec ses qualifications professionnelles.

Il est donc nécessaire qu'une évaluation complète soit faite pour chacun des élèves afin que chaque élève puisse recevoir son programme de stage en rapport avec ses aptitudes pour qu'ensuite on lui obtienne la fonction de travail qui lui convienne soit en milieu industriel soit en milieu protégé.

SECTION 12.3

Etude de l'organisation du placement des élèves de l'école Joseph-Charbonneau au monde du travail.

- l'organisation
- le placement

12.3.1 L'organisation

Avant d'arriver à placer un élève au monde du travail, un long chemin aura été parcouru autant par l'élève que par l'école.

L'élève aura suivi quantité de cours autant académiques que d'atelier, se sera préparé à sa condition de futur travailleur, aura évalué ses aptitudes puis aura tenté une première expérience au niveau du stage à l'intérieur de l'école.

L'école aura suivi le jeune continuellement dans son cheminement vers son autonomie et sa préparation à devenir travailleur, elle aura évalué ses capacités en regard de son handicap, puis elle l'aura placé en situation de travail dans un milieu qui lui est familier: l'école.

Ce cheminement de la part de l'école est un travail d'équipe de la part de tout le personnel: de direction, d'enseignement, professionnel, médical et autre.

Quant arrive le moment de placer le garçon ou la fille en situation de travail à l'extérieur de l'école, entre en jeu le rôle du responsable des stages, en l'occurence Mlle Huguette Teasdale.

La responsable de stages n'est pas démunie dévant la décision à prendre concernant le placement d'un élève: elle fait partie de l'équipe qui aura évalué l'élève, elle l'aura observé et dirigé lors de son stage à l'intérieur de l'école, elle aura discuté de son orientation et trouvé des milieux de travail où il pourra être accepté comme stagiaire puis comme travailleur.

Une fois l'élève placé en milieu de travail elle verra à continuer sa supervision et donner son encouragement au jeune tout en allant chercher auprès de son employeur une évaluation objective.

12.3.2 Le placement

Parler de la situation actuelle de placement alors que l'école vient d'ouvrir ses portes, ou presque, n'est pas facile quant on considère la clientèle en cause.

Cette première année fut consacrée surtout à établir des mécanismes de travail et d'évaluation, à connaître la clientèle et ses possibilités, à trouver des débouchés possibles.

Au terme de l'année scolaire 1979-80 l'école avait déjà à son acquis un certain nombre d'élèves qui avaient exécuté des stages à l'intérieur de l'école ainsi qu'un élève placé en stage à l'extérieur. Le tableau suivant tiré d'un rapport transmis par Mlle Teasdale nous permettra d'en avoir une idée exacte.

TABLEAU 22

Situation des stages exécutés à l'intérieur de l'école par les élèves de Joseph-Charbonneau en date du 18 juin 1980

Fonction de travail	Nombre d'élèves	Heures de stage
Messager-polycopiste	1	80
Aide-menuisier	1	7
Réceptionniste-téléphoniste	1	12
Garçon d'ascenseur	1	65
Travaux pratiques pour la maison	1	35
Entretien de fauteuils roulants	1	28
Aide au laboratoire de sciences naturelles	1	15
Aide à la cafétéria	1	2
Aide-magasinier	2	67
Entretien ménager	1	12
Appariteur au gymnase	1	12
Appariteur au laboratoire de sciences naturelles	1	12
Aide à la bibliothèque	1	155
Aide-monitrice auprès d'enfants	1	5
TOTAL:	15	507

Ce Tableau laisse donc voir un nombre assez imposant de fonctions où l'élève peut être placé en situation de travail à l'école même, à savoir 14 fonctions différentes pouvant se regrouper en fonctions d'aide, de messagerie, de téléphoniste, de garçon d'ascenseur, d'appariteur et d'entretien.

Le nombre d'élèves ayant rempli ces fonctions est de 15 au tableau mais si l'on considère qu'un élève peut avoir participé à plus d'un stage dans l'année nous en arrivons effectivement à 12 personnes handicapées ayant profité d'une formation par le stage en 1979-80.

Il est à remarquer que pour certaines fonctions le nombre d'heures de stages est plutôt limité: il arrive parfois que la fonction est ouverte pour du stage, qu'un élève applique mais constate après peu de temps soit qu'il est inapte, soit qu'il n'est pas intéressé.

Il est intéressant de voir par contre que certaines fonctions ont cumulé un nombre imposant d'heures de stage: messager-polycopiste: 80, garçon d'ascenseur: 65, aide-magasinier: 67, aide à la bibliothèque: 155.

Il n'a pas été mentionné dans ce Tableau le nombre d'heures passées en stage à l'extérieur de l'école par l'élève qui semble se destiner à devenir garçon d'ascenseur; il a accumulé 50 heures de travail.

Il serait bon de signaler également que les 12 élèves mentionnés suivent les différents cours que l'école offre: professionnel: 6 élèves, académique: 3 élèves, occupationnel: 3 élèves.

SECTION 12.4

L'évaluation de la situation d'intégration au monde du travail des élèves de Joseph-Charbonneau.

12.4.1 La situation à l'école

L'école semble s'être donné les meilleurs instruments possibles pour arriver à évaluer les élèves, leur procurer la formation qu'ils nécessitent, les diriger dans leur autonomie et les placer en fonction de travail préparatoire à l'industrie ou au milieu de travail protégé.

Elle a conscience que cela nécessite un travail d'équipe, que chaque élève est un cas particulier et qu'il n'y a d'échéance pour l'intégration au travail que celle que manifeste chaque élève dans son cheminement vers son autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

L'école sait bien que la tâche d'intégration au monde du travail de ses élèves n'est pas facile et qu'il faudra travailler d'arrache-pied pour y arriver, mais on a confiance.

L'équipe de Joseph-Charbonneau sait par contre qu'un certain nombre de ses élèves n'accédera peut-être jamais à ce monde du travail, mais elle est prête à donner à ce jeune handicapé ses chances de succès.

Reste à voir combien le monde du travail, autant en industrie qu'en milieu protégé, est prêt à recevoir ce jeune handicapé et lui tailler une place comme travailleur à part égale.

CHAPITRE XIII

LA SITUATION ACTUELLE DU MONDE DU TRAVAIL EN REGARD DE L'INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE PHYSIQUE DE L'ECOLE JOSEPH-CHARBONNEAU

La situation actuelle du monde du travail en regard de l'intégration de la personne handicapée physique de l'école Joseph-Charbonneau.

INTRODUCTION

13.1 dans l'industrie

13.2 dans le milieu du travail protégé

13.3 l'évaluation de la situation

L'intégration de la personne handicapée physique au monde du travail a fait l'objet de maintes études et fut le sujet de plusieurs législations dans divers pays. Tout dernièrement, le 23 juin 1978, une nouvelle loi était sanctionnée dans notre province: "Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées".

Souvent ces lois étaient impératives pour l'employeur mais aujourd'hui, devant le désir de la personne handicapée d'être respectée et acceptée, ces lois sont devenues plutôt incitatives.

Il est donc nécessaire pour la personne handicapée d'être à la hauteur de la fonction qu'elle désire remplir et pour l'employeur de savoir qu'une personne handicapée peut être aussi rentable qu'une personne normale dans certaines fonctions.

Voyons ce qu'il en est du travail en industrie et en milieu protégé pour les élèves de Joseph-Charbonneau.

13.1 Dans l'industrie

Nous devons considérer au départ que le monde du travail en industrie pour les élèves de Joseph-Charbonneau doit être un milieu très

réceptif mais également non protecteur en raison du fait que ces jeunes étaient à leur admission à l'école:"non-intégrables".

Quelques industries se disent plus ouvertes que d'autres à l'embauche de personnes handicapées physiques telles que "Mackay Specialities" ou "Mille et un métier inc" mais il n'en reste pas moins qu'elles tendent à ce que l'employé soit "rentable".

Si ces compagnies fonctionnent dans des locaux adaptés à la majorité des personnes handicapées physiques il n'est pas certain qu'en regroupant ces personnes on favorise leur intégration sociale.

Il serait intéressant de connaître les industries qui comptent parmi leur personnel un certain nombre de personnes handicapées physiques mais une telle recherche ne serait pas assurée d'une aide au placement des jeunes de Joseph-Charbonneau.

La nécessité d'un placement cas par cas en raison de fonctionnements différents, d'aptitudes différentes, de handicaps différents, obligera la personne préposée au placement à trouver l'industrie qui convient à ce futur travailleur plutôt que le travailleur prêt à s'adapter à telle ou telle industrie.

13.2 Dans le milieu de travail protégé

Nous avons vu au chapitre 2, la situation actuelle du travail en milieu protégé pour personnes handicapées physiquement et mentalement.

Nous avons vu que les Centres de réadaptation pour adultes (C.R.A.) desservent la clientèle handicapée mentale de débilité moyenne ou légère ainsi que la clientèle handicapée physique et, par le fait

même, toute clientèle multihandicapée qui répond aux critères d'admission.

Par contre, en raison de certaines particularités telles que déplacements, relations entre handicapés physiques et handicapés mentaux, il a été convenu que le CRA "Les Ateliers Unis de Montréal Inc." desservirait autant que possible la clientèle handicapée physique et les autres CRA, la clientèle handicapée mentale.

Nous avons vu également dans ce chapitre 2 que les Centres de travail adapté s'adressent à une clientèle qui pourrait être similaire à celle des CRA mais qui devra en plus, posséder les attitudes et aptitudes propres à permettre une intégration du monde de l'industrie dans un laps de temps relativement court.

13.3 L'évaluation de la situation

La situation actuelle du monde du travail en industrie en regard de la clientèle de Joseph-Charbonneau demeure inconnue: un seul élève a eu la possibilité de connaître un milieu de travail autre que l'école lors d'un stage de formation.

Il ne conviendrait pas de partir d'une seule expérience de travail pour en dégager des données de même qu'il serait inconcevable d'analyser le monde de l'industrie sans qu'aucune expérience n'y soit tentée de la part de ces jeunes de Joseph-Charbonneau.

Pour ce qui est des admissions dans les CRA et les CTA, nous savons à quel point elles demeurent difficiles en raison du peu de places disponibles. Il est toujours à souhaiter qu'une action sera entreprise pour permettre plus d'ouvertures dans ces milieux de travail protégé.

CHAPITRE XIV

LA SITUATION DESIREE POUR LES ELEVES DE L'ECOLE JOSEPH-CHARBONNEAU CONCERNANT LEUR INTEGRATION AU MONDE DU TRAVAIL

La situation désirée pour les élèves de l'école Joseph-Charbonneau concernant leur intégration au monde du travail.

INTRODUCTION

14.1 la situation désirée concernant la formation des élèves
- 14.1.1 par les ateliers de l'école
- 14.1.2 par les stages à l'école
- 14.1.3 par les stages à l'extérieur

14.2 la situation désirée concernant l'embauche
- 14.2.1 en industrie
- 14.2.2 en milieu de travail protégé

14.3 le plan d'avenir des étudiants
- 14.3.1 pour les élèves du professionnel
- 14.3.2 pour les élèves de l'académique
- 14.3.3 pour les élèves de l'occupationnel

Dans le chapitre 12 une étude a été faite de la situation actuelle à l'école Joseph-Charbonneau en regard de l'intégration des élèves au monde du travail. Une connaissance sommaire des élèves, un aperçu des programmes de formation ainsi qu'une vue globale du placement possible de ces jeunes y furent touchés.

Le chapitre 13 a voulu situer le monde du travail en industrie ainsi que celui en milieu protégé en regard de cette clientèle bien particulière qu'est celle de Joseph-Charbonneau.

Ce chapitre 14 se propose d'apporter les orientations de l'école, ses aspirations, celles des élèves eux-mêmes ainsi que certaines recommandations découlant des chapitres précédents ou formulées soit dans des documents relatifs à l'école soit par du personnel de l'école.

SECTION 14.1

La situation désirée concernant la formation des élèves.

- par les ateliers de l'école
- par les stages à l'école
- par les stages à l'extérieur

14.1.1 Par les ateliers de l'école

Nous avons vu que les programmes de formation aux élèves de Joseph-Charbonneau comportent un certain nombre de périodes en atelier aussi bien pour la section académique que professionnelle ou occupationnelle.

Leur objectif, comme le disent Denis Bouffard et Emilio Francescucci dans leur "Rapport sur les hypothèses d'orientation des ateliers de l'école Joseph-Charbonneau" rapport présenté à Mme Pierrette Girard-Frare, directrice, est de mettre en oeuvre un ensemble de stratégies d'apprentissage visant à développer chez l'étudiant le plus haut degré d'autonomie possible au niveau des activités de vie quotidienne et au niveau vocationnel.

Pour chacun de ces ateliers, alimentation, couture, soins personnels, atelier général, artisanat et arts plastiques on a établi des objectifs spécifiques et des programmes mais on aimerait que les contenus des programmes de chaque atelier soient traduits en séquences d'objectifs de comportement à faire acquérir à l'étudiant.

On aimerait également que cette traduction des programmes en objectifs de comportement d'apprentissage s'étende aux autres secteurs de développement de l'école pour en arriver à l'établissement d'un dossier de développement ou bilan fonctionnel de l'étudiant.

Dans leur rapport, MM. Bouffard et Francescucci suggèrent la mise sur pied à l'école d'un Centre de documentation et de ressources à la disposition du personnel des ateliers et des autres disciplines et l'on s'attendrait à ce que la Division des ressources et du développement du Service de l'adaptation leur vienne en aide.

Ils suggèrent également: a) la nomination d'un chef de groupe des ateliers pour assurer un meilleur travail d'équipe b) le regroupement des élèves par "groupes ateliers" à partir des critères homogénéité des capacités physiques et niveau intellectuel, et, c) éventuellement la spécialisation d'ateliers dans la recherche et l'application de moyens mécaniques, électro-mécaniques ou des dispositifs d'aide à l'indépendance fonctionnelle pour étudiants très limités au plan moteur.

14.1.2 Par les stages à l'école

On a vu que l'organisation des stages à l'école est bien partie et qu'elle a déjà un acquis très valable: le secrétariat, la cafétéria, la conciergerie, les ascenseurs, le secteur de réadaptation furent mis à contribution et le personnel s'est montré très collaborateur.

Par contre, il semble assez clair parmi le personnel qu'entre le stage actuel à l'école et celui en industrie ou même en milieu protégé il restera un lien à établir pour permettre une transition plus facile.

L'élève aura besoin de se détacher de plus en plus de ce milieu qu'est l'école qui veut l'aider au maximum mais qui sera toujours sécurisant pour lui.

Déjà on pense à un endroit où le jeune serait appelé à y travailler du matin au soir dans des fonctions les plus vraies possibles du monde du travail: le sujet mérite étude sérieuse avec possibilité de résolution concrète à brève échéance.

14.1.3 Par les stages à l'extérieur

Nous avons vu au chapitre 12 que la clientèle de Joseph-Charbonneau est appelée à travailler en industrie pour une partie puis dans des C.T.A. et des C.R.A. pour une autre partie.

Dans une situation comme dans l'autre il devrait être prévu des stages de formation pour que les jeunes puissent tester leurs capacités, leurs désirs, leurs ambitions, leur seuil de frustration et leur capacité d'adaptation à ces nouveaux milieux.

Les procédures de stages en industrie peuvent être établies selon celles en vigueur à la C.E.C.M. section orthopédagogie (voir chapitre 4 pour détails) mais il demeure que le choix des industries reste à faire et l'on aimerait connaître des organismes qui se prêteraient à cette recherche.

Pour ce qui est des stages possibles dans des C.T.A. ou des C.R.A., il faudra ou compter que l'expérience prévue en ce sens pour les élèves du Centre Ste-Anastasie puisse ouvrir la porte aux élèves de Joseph-Charbonneau ou voir avec un C.T.A. ou un C.R.A. les possibilités d'une expérience de stage similaire à celle de Ste-Anastasie.

Dans le rapport de MM. Bouffard et Francescucci on demande qu'aucun élève ne soit placé en stage à l'extérieur de l'école s'il n'a pas

satisfait aux prérequis suivants:

- être âgé de 17 ans et plus
- avoir complété avec succès le programme de développement des habilétés de vie quotidienne
- avoir complété avec succès les stages de l'école
- être recommandé par l'unité d'intégration au marché du travail.

Enfin, on croit que l'étudiant sera d'autant mieux préparé à son insertion au travail qu'on aura ajouté à ses stages à l'école au niveau du travail, des stages au niveau de la résidence et de la récréation.

SECTION 14,2

La situation désirée concernant l'embauche.

. en industrie
. en milieu de travail protégé

14.2.1 En industrie

Si l'on se reporte aux Tableaux 18,19 et 20, nous constatons: que 4 élèves du professionnel se destinent à du travail en industrie dont 2 de 17 ans et 2 de 19 ans; que 5 élèves du cours académique se destinent également au travail en industrie dont 2 de 17 ans, 1 de 18 ans et 2 de 19 ans; qu'un élève du cours occupationnel se destine à du travail en industrie et qu'il est âgé de 18 ans.

Si l'on considère également, sans jugement quant au succès de ces stages, que les élèves ayant reçu une formation par le stage à l'école sont âgés de 17 ans (2 élèves) 18 ans (1 élève) 19 ans (8 élèves)

et 20 ans (1 élève) et que l'élève qui a fait un essai de stage à l'extérieur est âgé de 20 ans, il est permis de penser que l'intégration en industrie pourrait être tentée dès 1980-81 pour les élèves ayant 19 ans en 1979-80 en débutant par le stage.

Par contre, il serait souhaitable de s'assurer d'une embauche possible par l'employeur de l'étudiant qui serait accepté en stage si celui-ci donnait de bons services.

Enfin, il est permis de croire que des mesures devraient être envisagées pour sensibiliser les employeurs à la formation donnée à la personne handicapée physique à l'école Joseph-Charbonneau et à la qualité du travail que le jeune saura produire à sa sortie de l'école.

14.2.2 En milieu de travail protégé

Si l'on se reporte au Tableau 21 en vue de connaître la clientèle qui en 1980-81 aurait l'âge pour une admission dans un C.T.A., nous voyons que 16 élèves sont inscrits comme aptes pour une telle voie.

Il serait souhaitable que l'évaluation de ces élèves soit faite durant l'année 1980-81, qu'on s'assure d'une capacité et d'un désir de leur part de travailler dans un C.T.A. puis que des démarches soient entreprises en ce sens.

Sans préjuger des réponses possibles, il serait bon que des personnes se penchent sur la possibilité de mettre sur pied avec ententes avec l'Office des handicapés du Québec, un C.T.A. spécialisé pour personnes handicapées physiques.

Les Tableaux 18-19-20 nous laissent également voir que 21 élèves seraient aptes à fonctionner dans un C.R.A. mais que par contre seulement 1 élève a 19 ans et 2 ont 20 ans. Il est donc pensable que toute démarche auprès des C.R.A. n'est pas prioritaire mais que les dossiers des 3 élèves ci-haut mentionnés devraient être acheminés à un C.R.A. durant l'année pour admission possible en 1981-82.

SECTION 14.3

Le plan d'avenir des étudiants de Joseph-Charbonneau quant à leur intégration au monde du travail.

- pour les élèves du professionnel
- pour les élèves de l'académique
- pour les élèves de l'occupationnel

14.3.1 Pour les élèves du professionnel

Suite aux informations données par le professeur en information scolaire et professionnelle, les élèves furent appelés à tenter d'établir leur plan d'avenir quant à leur intégration au monde du travail. Les tableaux suivants nous donneront ce qu'ils ont indiqué comme milieu de travail.

TABLEAU 23

Milieu de travail désiré par les
élèves du secteur professionnel
de Joseph-Charbonneau

Orientation	Masc.	Fém.	Total
Etudes	-	3	3
Industrie	10	2	12
C.T.A.	3	2	5
C.R.A.	7	-	7
TOTAL:	20	7	27

Il est à noter que les élèves féminins ambitionnent plus une possibilité de se perfectionner le plus que possible avant de travailler et que le milieu de travail qu'elles espèrent est l'industrie ou ce qui en approche: le C.T.A.

Les garçons semblent justifier leur raison d'être dans ce secteur: pour eux, le cours est terminal et ils semblent vouloir travailler le plus tôt possible, surtout en industrie.

14.3.2 Pour les élèves de l'académique

Le procédé employé avec ces élèves est le même que celui utilisé avec les élèves du professionnel. Voyons ce que les élèves ont manifesté comme désir.

TABLEAU 24

Milieu de travail désiré par les élèves
du secteur académique de Joseph-Charbonneau

Orientation	Masc.	Fém.	Total
Etudes	6	3	9
Industries	-	1	1
C.T.A.	1	1	2
C.R.A.	1	1	2
TOTAL:	8	6	14

Il semble bien dans ce Tableau 24 que pour les élèves le classement dans le secteur Académique est un indice qu'ils sont aptes à continuer leurs études et qu'ils entendent bien le faire.

Si l'on considère que cette poursuite des études devrait se terminer par un travail en industrie, on peut ici penser à 10 élèves sur 14 qui espèrent se trouver de l'emploi en industrie un jour ou l'autre.

14.3.3 Pour les élèves de l'occupationnel

Encore ici, explication des voies possibles aux élèves, réponse aux questions, aide partielle, puis décision de la part de l'élève.

TABLEAU 25

Milieu de travail désiré par les élèves du secteur occupationnel de Joseph-Charbonneau

Orientation	Masc.	Fém.	Total
Etudes	-	-	0
Industrie	1	-	1
C.T.A.	2	-	2
C.R.A.	6	1	7
Loisirs	2	1	3
TOTAL:	11	2	13

Il semble réaliste de la part des élèves de l'Occupationnel de s'orienter vers un Centre de réadaptation pour adultes bien que certains pourront peut-être accéder au Centre de Travail adapté et même à l'industrie.

Les élèves ayant inscrit "loisirs" semblent être conscients que leur vie devra s'écouler en mettant à profit les techniques qu'ils ont assimilées à l'école pour occuper leurs temps libres à des loisirs intéressants.

CONCLUSION

L'étude de la situation actuelle à l'école Joseph-Charbonneau en ce qui concerne l'intégration au travail des élèves actuellement en scolarité prolongée a laissé voir, même si l'école est d'ouverture très récente a) que les élèves sont conscients en bonne partie des problèmes qu'ils devront affronter en vue de leur acheminement vers un emploi b) que le personnel est vraiment engagé dans un processus qui devrait acheminer ces élèves vers une autonomie garante d'un avenir revalorisant pour ces jeunes.

L'étude a essayé de démontrer également que la formation apportée à ces élèves handicapés physiques surtout celle appliquée directement à la préparation au travail demande une attention et une préoccupation spéciales de la part du personnel pour arriver à aider ces jeunes dans leur démarche en vue d'atteindre leur objectif avec et malgré leur handicap.

Elle a essayé également de donner un aperçu, très limité il est vrai, du monde du travail tant en milieu ouvert qu'en milieu protégé où le jeune sera appelé à fonctionner mais surtout des difficultés présentes des milieux concernés à accepter cette intégration du handicapé physique chez eux.

Cette étude du milieu du travail en regard des élèves de Joseph-Charbonneau restera une étude permanente, chacun de ces futurs travailleurs commandant la recherche qui convient à ses propres handicaps.

Il est quand même permis de croire que les mécanismes mis en place pour arriver à des résultats tangibles d'ici peu d'années réussiront et qu'entre temps également on aura trouvé les possibilités d'augmenter le nombre de places disponibles au travail en milieu protégé.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS

Il est donc recommandé:

- une collaboration avec les autres écoles du R.E.S. pour la recherche et l'établissement d'un système d'évaluation commun (bilan fonctionnel)

- la mise en place d'un atelier spécialisé dans la recherche de moyens propres à trouver les mécanismes capables d'assurer l'indépendance fonctionnelle des étudiants

- l'organisation d'un atelier-industrie permettant de créer des situations de travail en industrie les plus vraies possibles

- mettre en place le plus tôt possible des mécanismes assurant l'autonomie des futurs travailleurs tant sur le plan travail que sur les plans personnel et social

- apporter à la personne responsable de stages une aide lui permettant d'ajouter à sa supervision de stages internes une recherche des industries susceptibles d'accepter une intégration des élèves aptes pour un travail en industrie

- faire connaître par divers moyens de propagande les aptitudes au travail des élèves de Joseph-Charbonneau

- voir les possibilités d'intéresser des gens à l'établissement de centres de travail en milieu protégé soit comme C.T.A. ou C.R.A. spécialisés pour handicapés physiques.

REMERCIEMENTS

Il me fait plaisir, à la fin de cette première partie du dossier scolarité prolongée, de remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont apporté leur collaboration.

Je veux donc remercier:

- Mme Nicole Ranger-Durocher, responsable du projet, pour l'aide apportée dans la recherche de la méthode de travail, dans l'élaboration du plan de travail ainsi que dans la révision et la correction des textes de ce cahier

- Les directeurs et le personnel des écoles touchées par le projet et tout spécialement les personnes qui me sont venues en aide dans la cueillette des données ou par l'apport de connaissances pertinentes

- Les directions et le personnel des centres de réadaptation pour leur accueil sympathique et la connaissance de leur atelier

- Les directions d'écoles de la table de travail de la déficience mentale pour leur étude des données

- Les conseillers pédagogiques du R.E.S. pour leur collaboration personnelle et en groupe

- Mlle Yvonne Leduc, directeur du R.E.S. pour ses remarques judicieuses et l'acceptation du travail.

BIBLIOGRAPHIE

Gouvernement du Québec, Projet de loi no 9 Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, Assemblée Nationale du Québec, Trente et unième Législature, Troisième session, Sanctionné le 23 juin 1978

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, Direction Générale de l'administration, Système de Gestion des Ressources Educatives. Fascicules 1 à 13 - Février 1977

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, Service de l'adaptation, Division des Ressources et du Développement, Préparation à l'exercice d'un emploi protégé, Objectifs de formation, Avril 1979 page 6

Les Ateliers A.P.A.M. inc, Projet pour l'ouverture d'un atelier protégé expérimental, Décembre 1973

Les Ateliers A.P.A.M. inc, Assemblée générale annuelle, 15 juin 1977, Activités 1976-77

Ministère des Affaires Sociales, Direction Générale des Programmes de Services Sociaux, Guide d'implantation des Centres de Réadaptation pour Adultes, Document présenté le 21 avril 1979

Office des Personnes Handicapées du Québec, Définition des Centres de Travail Adapté, Mars 1979

Picard, Robert, "L'orientation et l'organisation du Centre Baril" Centre Baril, CECM, 1979.08.30

CECM, De l'école---au travail et Stages, document à l'intention des employeurs et des syndicats, Bureau de l'orthopédagogie, Division des Services Spéciaux, Service des Etudes, Dépôt légal 4e trimestre 1974

Marlett N.J., "Acquisition des Facilités d'intégration", Institut Québécois de la Déficience Mentale, Version anglaise 1973

Lacourse Bella, pédagogue "Rôle de l'enseignement auprès des enfants dits déficients sévères", Document de travail, Pavillon Charleroi-Boyer, CECM

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, Edition du bureau des relations publiques, "L'école secondaire Joseph-Charbonneau, un projet novateur" Dépôt légal - 1er trimestre 1980

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, Direction Générale du développement pédagogique, "Programme d'étude - Pour les élèves déficients mentaux moyens". Direction des programmes, Service de l'adaptation scolaire. Document de travail 1979-80.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, Centre Ste-Anastasie, "Programme pour les élèves en scolarité prolongée" Artisanat - Travail du bois 1979-80.

ANNEX

DOSSIER SCOLARITE PROLONGEE

PLAN DE TRAVAIL

Réseau des écoles spéciales

C.E.C.M.

1979-80

Document de travail

Ce document de travail est un essai de planification permettant une vue globale du travail à accomplir en regard de ce dossier.

La méthode employée est tirée des cahiers 4 - 5 - 6 du Système de Gestion des Ressources Educatives, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, direction Générale de l'administration.

Ce document sera utilisé prioritairement pour les personnes déficientes mentales section débilité moyenne puis, selon les possibilités, aux personnes handicapées physiques, aux personnes handicapées sensorielles et peut-être aux personnes déficientes mentales section débilité légère.

Le document se compose de quatre volets:

1- intégration de la personne handicapée au travail

2- intégration de la personne handicapée aux loisirs et services communautaires

3- services résidentiels et intégration de la personne handicapée à la communauté

4- intégration familiale et sociale de la personne handicapée

Chacun des volets comprend:

a) des données servant à la cueillette de renseignements établissant la situation actuelle en regard de la problématique du volet.

b) des points sur lesquels il est possible de donner un aperçu de la situation désirée suite à l'étude des renseignements cumulés en "a" et analysés.

c) un espace servant à la formulation des objectifs.

d) un deuxième espace permettant d'y insérer les moyens d'action jugés valables pour la réalisation des objectifs précédemment mentionnés.

INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE AU TRAVAIL

SITUATION ACTUELLE DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE

Etude de la clientèle de l'école

- nom de l'école:
- spécialisation:
- nombre d'élèves:
- âges des élèves par sexe:

étude de la clientèle à placer

- nombre d'élèves aptes pour un CRA en 79-80 / 80-81 / 81-82
- nombre d'élèves aptes pour un CTA en 79-80 / 80-81 / 81-82
- nombre d'élèves aptes pour l'industrie en 79-80 / 80-81 / 81-82

- nombre d'élèves inaptes à un placement
- nombre d'élèves placés depuis 2 ans _____ à quels endroits
- nombre d'élèves qu'on prévoit pouvoir placer en 1979-80.

organisation du placement de l'école

- personnel impliqué
- moyens utilisés
  - stages: inter-écoles / au travail
  - centres de Main d'Oeuvre
  - contacts
  - relance

Evaluation

- ce qui va bien - à l'école - chez l'employeur, le CTA ou le CRA
- ce qui ne va pas - à l'école - chez l'employeur, le CTA ou le CRA
- causes de non placement - de l'école - de l'employeur, du CTA ou du CRA
- causes de désengagement - de l'employé - de l'employeur, du CTA, du CRA

INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE AU TRAVAIL

SITUATION ACTUELLE DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE

- **Etude de la main d'oeuvre dans l'entreprise**
  - nom de l'entreprise
  - genre d'entreprise
  - nombre de travailleurs
  - nombre de cadres
  - production
  - étude des travailleurs
    - nombre de travailleurs engagés depuis 2 ans
    - prévisions 79 -80 / 80 -81 / 81 - 82 /
    - liste d'attente
    - provenance
      - écoles
      - services sociaux
      - centres de Main-d'Oeuvre
- **Conditions d'emploi**
  - critères d'admission
    - critères généraux
    - attitudes et connaissances
    - autres
  - stages
    - organisation
    - nombre de stagiaires l'an dernier
    - appréciation
- **Evaluation**
  - degré de satisfaction
    - de stage
    - d'embauche
  - raisons de refus de stage ou d'embauche
  - raisons de renvoi
  - raisons de départ
  - contraintes

INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE AU TRAVAIL

Situation désirée pour la personne handicapée en scolarité prolongée

- En ce qui regarde la collaboration école - entreprise concernant:
  - les programmes
  - les visites
  - les parents
  - le personnel
  - la production
  - le jumelage
- En ce qui regarde les stages
  - l'organisation
  - le suivi
  - les débouchés
- En ce qui regarde l'embauche
  - dans les C.R.A.
  - dans les C.T.A.
  - dans l'industrie
- En ce qui regarde les cas spéciaux

Objectifs
à
atteindre

INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE AU TRAVAIL

Plan
d'action
(moyens)

SITUATION ACTUELLE DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE	Etude de la clientèle de l'école	nom de l'école: spécialisation: nombre d'élèves: âge des élèves par sexe: nombre d'élèves par district (Service des sports et loisirs de Montréal)
	Etude des loisirs actuels des élèves	leurs jeux: à la maison, à l'école leurs sports: suivis, pratiqués leurs danses: organisées, dans des endroits publics leurs activités socio-culturelles: à l'école à l'extérieur autres loisirs
	Etude des services utilisés par les élèves	services médicaux: à l'école, à l'extérieur (lesquels) services sociaux: à l'école, à l'extérieur (lesquels) services de consultation personnelle: à l'école, à l'extérieur (lesquels)
	Evaluation	de la participation aux loisirs de l'utilisation des services sociaux de l'utilisation des services médicaux de l'utilisation des services de consultation personnelle difficultés d'intégration

INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

SITUATION ACTUELLE

E LA PERSONNE HANDICAPEE

EN SCOLARITE PROLONGEE

- Etude des loisirs accessibles aux personnes handicapées dans la communauté
  - jeux
  - sports: intérieurs et extérieurs
  - activités socio-culturelles
  - danses
  - loisirs municipaux
- Etude des services offerts dans la communauté
  - par les D.S.C. ou les C.H.
  - par le C.S.S.M.M. ou les C.S.S.
  - par les C.L.S.C.
  - autres
- Evaluation
  - des services offerts et/ou rendus
  - causes de non-intégration

INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Situation désirée pour la personne handicapée en scolarité prolongée

En regard de l'information donnée ou à donner:

- à la personne handicapée
- à la famille
- aux professionnels
- à la population

en regard de la formation de la personne handicapée aux loisirs

en regard de la participation de la personne handicapée

en regard de l'aide apportée:

- aux personnes handicapées
- aux familles
- aux professionnels

INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Objectifs

à

atteindre

PLAN

D'ACTION

(Moyens)

SERVICES RESIDENTIELS ET INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE A LA COMMUNAUTE

SITUATION ACTUELLE DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE

- **Etude de la clientèle de l'école**
  - nom de l'école:
  - spécialisation:
  - nombre d'élèves:
  - âges des élèves par sexe:
  - nombre d'élèves par région de C.S.S.
- **Etude de la clientèle de l'école par résidences**
  - familles d'accueil | nom, adresse, tél., responsable élèves
  - foyers de groupe | nom, adresse, tél., responsable élèves
  - centres d'accueil | nom, adresse, tél., responsable élèves
  - centres hospitaliers | nom, adresse, tél., responsable élèves
- **Intégration**
  - moyens utilisés par l'école
- **Evaluation**
  - degré de réussite
  - difficultés d'intégration de ces élèves

SERVICE RESIDENTIELS ET INTEGRATION L[illegible]LA PERSONNE HANDICAPEE A LA COMMUNAUTE

SITUATION ACTUELLE DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE

- Etude de la résidence
  - nom de la résidence:
  - genre de résidence:
  - population actuelle:
- Intégration
  - moyens utilisés par la résidence
- Evaluation
  - degré de réussite
  - difficultés rencontrées

Situation désirée pour la personne handicapée en scolarité prolongée

- en ce qui regarde son autonomie
- en ce qui regarde son intégration à la communauté

SERVICES RESIDENTIELS ET INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE A LA COMMUNAUTE

Objectifs à atteindre

SERVICES RESIDENTIELS ET INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE A LA COMMUNAUTE

Plan d'action (Moyens)

SITUATION ACTUELLE DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE

Etude de la clientèle de l'école

- nom de l'école:
- spécialisation:
- nombre d'élèves:
- âges des élèves par sexe:
- nombre d'élèves demeurant dans leur famille:
- nombre d'élèves par succursale du C.S.S.M.M.

Intégration

- moyens utilisés par l'école

Evaluation

- degré de réussite
- difficultés

INTEGRATION FAMILIALE ET SOCIALE DE LA PERSONNE HANDICAPEE

SITUATION ACTUELLE DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE

- **Etude sur les familles**
  - familles naturelles: nom, adresse, tél.
  - familles d'adoption: nom, adresse, tél.
  - les membres:
  - le revenu:
- **Intégration de la personne handicapée**
  - **à l'intérieur de la famille**
    - place et rang de la personne handicapée dans la famille
    - relations avec les autres membres
    - aide à la personne handicapée
  - **à l'extérieur de la famille**
    - relations avec l'extérieur
    - aide à la personne handicapée
    - aide à la famille
- **Evaluation**
  - degré de réussite
  - difficultés rencontrées à l'intérieur de la famille
  - difficultés rencontrées à l'extérieur de la famille
  - hypothèses de causes de non-intégration

INTEGRATION FAMILIALE ET SOCIALE DE LA PERSONNE HANDICAPEE

Situation désirée pour la personne handicapée en scolarité prolongée

- en ce qui regarde son intégration familiale
- en ce qui regarde son intégration sociale

19B

INTEGRATION FAMILIALE ET SOCIALE DE LA PERSONNE HANDICAPEE

Objectifs à atteindre

19C

INTEGRATION FAMILIALE ET SOCIALE DE LA PERSONNE HANDICAPEE

Plan d'action (moyens)

INTEGRATION FAMILIALE ET SOCIALE DE LA PERSONNE HANDICAPEE

Situation désirée pour la personne handicapée en scolarité prolongée

- en ce qui regarde son intégration familiale
- en ce qui regarde son intégration sociale

198

INTEGRATION FAMILIALE ET SOCIALE DE LA PERSONNE HANDICAPEE

Objectifs à atteindre

19C

INTEGRATION FAMILIALE ET SOCIALE DE LA PERSONNE HANDICAPEE

Plan d'action (moyens)

ANNEXE II

Intégration au travail
Questionnaire pour l'école

SITUATION ACTUELLE

1- Nom de l'école:

2- Spécialisation:

3- Nombre d'élèves au 30 sept. 1979:

4- Ages des élèves par sexe:

	Masc.	Fem.
17 ans		
18 ans		
19 ans		
20 ans		
21 ans		
+ de 21 ans		
Total		

5- Elèves aptes pour un C.R.A.

1979-80	Masc.	Fém.
1980-81	masc.	fém.
1981-82	masc.	fém.

6- Elèves aptes pour un C.T.A.

1979-80	masc.	fém.
1980-81	masc.	fém.
1981-82	masc.	fém.

7- Elèves aptes pour l'industrie

1979-80	masc.	fém.
1980-81	masc.	fém.
1981-82	masc.	fém.

8- Elèves de 21 ans inaptes à un placement

1979-80	masc.	fém.
1980-81	masc.	fém.
1981-82	masc.	fém.

- principales causes:

9- Nombre d'élèves placés au travail depuis 2 ans:

endroits:

10- Prévisions de placement pour 1979-80:

endroits:

11- Causes de non-placement:

a) relevant de l'école

b) relevant de l'employeur _____

_____

_____

_____

_____

12- Quel personnel de l'école est impliqué directement dans le placement des élèves:

_____

_____

13- Les élèves font-ils des stages à l'extérieur et quel genre

_____

_____

_____

_____

14- L'école fait-elle appel aux Centres de Main d'Oeuvre

_____

si non, pourquoi:

_____

_____

_____

15- Quels procédés l'école emploie-t-elle pour le placement de ses élèves

_____

_____

_____

16- L'école se préoccupe-t-elle de la conservation d'emploi de ses jeunes

_____

_____

si oui, quelles seraient les causes de désengagement constatées

_____

_____

17- Pour résumer, peut-on dire que l'école remplit complètement son rôle en regard du placement des jeunes qui sortent

_____

_____

_____

18- Peut-on considérer que l'employeur a ses bons et mauvais côtés? par exemple:

bon: _____

_____

mauvais: _____

_____

_____

Signature

_____

Date

Intégration au travail

Questionnaire à l'employeur

SITUATION ACTUELLE

1- Nom de l'entreprise:
Adresse:

2- Genre d'entreprise:

3- Nombre de travailleurs:

4- Nombre de cadres:

5- Production de l'entreprise:

_____

_____

_____

6- Nombre de travailleurs embauchés durant les deux dernières années:

_____

7- Quelles pourraient être les prévisions d'embauche pour les années:

79-80	
80-81	
81-82	

8- L'entreprise a-t-elle une liste d'attente et combien compterait-elle de noms actuellement:

_____

9- Par qui vous sont référés les jeunes que vous embauchez?

écoles _____

_____

services sociaux _____

_____

centres de main d'oeuvre _____

_____

10- Quels sont vos principaux critères d'admission?

d'ordre général _____

_____

_____

_____

attitudes _____

_____

_____

_____

connaissances _____

_____

_____

_____

autres _____

_____

_____

11- Stages avec les écoles:

oui _____ avec quelle(s) école (s): _____

non _____ _____

organisation: _____

_____

_____

nombre de stagiaires l'an dernier: _____

EVALUATION

12- Etes-vous satisfait des stages actuels?

oui _____ un peu _____

non _____ beaucoup _____

13- Etes-vous satisfait des jeunes en provenance de nos écoles que vous embauchez?

oui _____ un peu _____

non _____ beaucoup _____

14- Peut-on connaître certaines raisons concernant les points suivants:

a) Absence de stage: _____
(s'il y a lieu)

_____

_____

b) refus d'embauche: _____

_____

_____

c) raisons de renvoi: _____

_____

_____

d) raisons de départ: _____

_____

_____

_____

Signature

_____

Date

Intégration au travail

SITUATION DESIREE

1- Considérant que la situation actuelle peut toujours être améliorée, que verriez-vous comme situation idéale dans une collaboration école-entreprise en ce qui regarde:

les programmes _____

_____

les visites _____

_____

les parents _____

_____

le personnel _____

_____

la production _____

_____

le jumelage _____

_____

2- STAGES

A- (S'il en existe déjà)

Croyez-vous que les stages pourraient être améliorés

a) concernant l'organisation _____

_____

b) concernant le suivi _____

_____

c) concernant l'embauche _____

_____

B- (Si aucun stage n'existe)

Ne rêveriez-vous pas de stages pour les futurs travailleurs? Si oui, comment verriez-vous:

son organisation _____

_____

le suivi _____

_____

l'embauche _____

_____

3- EMBAUCHE

Etes-vous satisfait de l'embauche actuelle? Si non, que considéreriez-vous comme situation idéale?

CRA _____

_____

CTA _____

_____

industrie _____

_____

4- CAS SPECIAUX

Il arrive que certains jeunes sont des multihandicapés qui ne peuvent fonctionner de la même façon que les autres (ex: déficients demi-sourds déficients demi-voyants, déficients sans orientation spatiale, déficients épileptiques etc.) qu'entrevoyez-vous comme avenir pour eux?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Signature

_____

Date

ANNEXE III

CRITERES D'ADMISSION EN CENTRE DE READAPTATION POUR ADULTES

La personne doit:

- Etre handicapée physiquement ou mentalement;
- Etre âgée de 18 ans et plus;
- Avoir besoin d'un programme de réadaptation;
- Accepter le programme du centre de réadaptation pour adultes et les évaluations requises;
- Avoir acquis et maîtrisé des apprentissages de base comme l'habillement, la nourriture, l'hygiène;
- Présenter un comportement suffisamment contrôlé pour éviter de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui;
- Etre acceptée par un comité d'admission;

Québec, le 1er juin 1979

ANNEXE IV

CRITERES D'EMBAUCHE EN CENTRE DE TRAVAIL ADAPTE

La personne doit:

- Etre handicapée physiquement ou mentalement;
- Etre âgée de 18 ans et plus;
- Consentir de plein gré à travailler en centre de travail adapté;
- Etre motivée à gagner sa vie par le travail;
- Assurer son propre transport pour se rendre au centre de travail adapté;
- Ne pas répondre aux critères d'embauche du marché régulier du travail au moment de l'admission;
- Pouvoir s'intégrer dans une équipe de travail;
- Etre capable de travailler avec l'aide limitée d'un contremaître;
- Etre capable d'acquisitions d'apprentissage simple et/ou complexe en fonction des exigences de la tâche à accomplir;
- Pouvoir prendre des décisions routinières;
- Etre capable d'atteindre et de soutenir un niveau de production acceptable selon la tâche à accomplir;
- Etre capable d'avertir le contremaître ou de lui demander conseil lorsqu'elle s'aperçoit qu'il y a un problème ou une erreur dans la production;
- Pouvoir apprendre à connaître les dangers et les règlements à son lieu de travail et en tenir compte;
- Avoir la capacité de faire attention pour ne pas se blesser ni blesser les autres;
- Se soumettre aux conditions de travail en vigueur dans le centre de travail adapté;
- Satisfaire aux critères du comité d'embauche.

Québec, le 1er juin 1979